



Bénin

Rapport de Supervision

Type de mission	Supervision
Nom du projet	Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR)
Pays	Bénin
Nom du chargé de programme	Abdoul Wahab BARRY
Nom du coordonnateur du projet	Ousmane KORA
Date de mission (mois/année)	16 au 27 avril 2018
Zone du projet :	Sud-Bénin: 27 communes réparties dans 7 départements
Nombre de jours sur le terrain	4
Sites visités	Communes de Dogbo (Kpodavè, Agnanvo), Klouékanmè, Bohicon, Kétou, Porto Novo, Grand Popo, Adjohoun, Zogbodomé et Sémé-Kpodji <ul style="list-style-type: none">• M. Abdoul Wahab BARRY, Chargé de portefeuille du FIDA pour le Bénin• M. Oury DIALLO, Chef de mission technique• Mme Garance KAFANDO, Consultant spécialiste filières• M. Abdoulaye M. DICKO, Consultant spécialiste infrastructures rurales• Mme Mathilda DADJO, Consultant spécialiste genre et ciblage• M. Tetie BAKAYOKO, Consultant spécialiste en finance et administration• Mme Abelle DOSSOU HOUESSO, Chargée d'appui programme FIDA au Bénin
Composition de la mission	<ul style="list-style-type: none">• M. Samir BEJAOUI, Chargé de programme FIDA• M. Maxime LOKONHOUNDE, Assistant SGM/Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche• M. Franck ABIYOU, Chef service banques et organisations internationales/Ministère du plan et du développement• M. François ABOU, Auditeur interne/Ministère de l'économie et des finances• M. Randolph FOLLY, Président de la Fédération nationale des organisations des coopératives de maraîchers du Bénin• M. Mathieu SAHUI, Secrétaire Général FeNOMa – Bénin
Date du document:	16/05/2018
No de projet	2000000882
No de rapport.	4764-BJ

Abréviations et acronymes

ABSSA	Agence béninoise de la sécurité alimentaire des aliments
AGETIP	Agence d'exécution des travaux d'intérêt public
AGETUR	Agence d'exécution des travaux urbains
AMAB	Agence mutuelle du Bénin
AMI	Avis à manifestation d'intérêt
ASAP	<i>Adaptation for smallholder agriculture programme</i>
ATDA	<i>Agence Territoriale pour le Développement Agricole</i>
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEPC	Brevet d'études du premier cycle
CAA	Caisse autonome d'amortissement
CAN	Conseil national de l'alimentation et de la nutrition
CCIB	Chambre de commerce et d'industrie du Bénin
CCSAM	Comité communal de suivi des acteurs maraîchers
CNP	Comité national de pilotage
CNTR	Conseil national de transport rural
CPO	<i>Country programme officer</i>
CSE	Cellule de suivi évaluation
CTB	Coopération technique belge
DCP	Document de conception du Projet
DCQ	Direction du contrôle de la qualité des produits
DDAEP	Direction Départementale de l'agriculture, de l'élevage et de la Pêche
DDTTP	Direction départementale des transports et des travaux publics
DGAER	Direction générale de l'aménagement et de l'équipement rural
DGDAN	Direction générale du développement agricole, de l'alimentation et de la nutrition
DIP	Diagnostic institutionnel participatif
DLROPEA	Direction de la législation, rurale, de l'appui aux organisations professionnelles et à l'entrepreneuriat agricole
DPD	Demande de paiement direct
DPP	Direction de la programmation et de la prospective
DRF	Demande de retrait de fonds
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EIES	Etudes d'impact environnemental et social
EPAC	Ecole polytechnique d'Abomey-Calavi
FAFA	Facilité d'appui aux filières agricoles
FAIA	Facilité d'appui aux investissements agricoles
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FeNOMa	Fédération nationale des organisations maraîchères du Bénin
FNM	Fonds national de microfinance
FNPEEJ	Fonds national de promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes
FSA	Faculté des sciences agronomiques
FUPRO	Fédération des unions des producteurs
GREEN	<i>Growing resources for enhanced agricultural enterprises and nutrition</i>

HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
IDH	Indice de développement humain
INRAB	Institut national des recherches agricoles du Bénin
LCSSA	Laboratoire central de sécurité sanitaire des aliments
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MDAEP	Ministère du développement, de l'analyse économique et de la prospective
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MOD	Maîtrise d'ouvrage déléguée
MPAF	Manuel des procédures administratives, financières et comptables
MPER	Micro et petite entreprise
OFID	<i>OPEC Fund for International Development</i>
OM	Opérateur de marché
OMD	Objective du millénaire pour le développement
OP	Organisation paysanne
OPA	Organisation professionnelle agricole
OPP	Opérateur partenaire polyvalent
OPS	Opérateur partenaire spécialisé
PADMAR	Projet d'appui au développement du maraîchage
PACER	Projet d'appui à la croissance économique rurale
PAIA-VO	Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la vallée de l'Ouémé
PAM	Programme alimentaire mondial
PANA	Programme d'action nationale pour l'adaptation au changement climatique
PAPSFRA	Projet d'appui à la promotion des services financiers ruraux adaptés
PDC	Plan de développement communautaire
PDDAA	Programme détaillée de développement de l'agriculture en Afrique
PfD	<i>Partner for Development</i>
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PONADEC	Politique nationale de décentralisation et de déconcentration
PPEA	Projet de promotion de l'entrepreneuriat agricole
PPM	Plan de passation des marchés
TFM	Plateformes régionales des acteurs de la filière maraîchère
ProCaR	Programme cadre du FIDA au Bénin
PSDAN	Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition
PSIJA	Programme spécial pour l'insertion des jeunes dans l'agriculture
PSDSA	Plan stratégique de développement du secteur agricole
PTBA	Plan de travail et budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier
RAF	Responsable administratif et financier
RDFM	Responsable développement filières maraîchères
RPM	Responsable de passation des marchés
RSE	Responsable de suivi-évaluation
RSECC	Responsable suivi environnemental et changements climatiques
SAF	Service administratif et financier
SCRIP	Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté

SECAP	<i>Social, environmental and climate assessment procedures</i>
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SNMF	Stratégie nationale de la microfinance
SVGS	Section villageoise de gestion foncière
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
TSANA	Technicien spécialisé en alimentation et nutrition appliquée.
TSM	Technicien spécialisé en maraîchage
UCM	Union communale des maraîchers
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNICEF	<i>United Nations Children's Fund</i>
UNSCN	Comité Permanent de la Nutrition des Nations Unies
URA	Unité régionale d'appui
URM	Union régionale des maraîchers
URP	Union régionale des producteurs
VAM	<i>Vulnerability Analysis and Mapping</i>

A. Aperçu du projet

Région	Division Afrique de l'Ouest et du Centre	Situation du projet	Non à risque
Pays	Bénin	Catégorie environnementale et sociale	n/a
Nom du projet	PADMAR	Classification dans le domaine du risque climatique	2
Numéro du projet	2000000882	Agence chargée de la mise en œuvre	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
Type de projet	Recherche/Vulgarisation/Formation		
Chargé de portefeuille	Abdoul Barry		
Coordonnateur du projet	M. Ousmane Kora		
Zone du projet	Sud-Bénin: 27 communes réparties dans 7 départements		

Date d'approbation	17/12/2015	Date de réception du dernier rapport d'audit	Pas encore disponible
Date de signature	01/02/2016	Date de la dernière mission de supervision	27/04/2018
Date d'entrée en vigueur	05/10/2016	Nombre de missions de supervision	2
Date à partir de laquelle les décaissements sont possibles	23/05/2017	Prolongations	0
Date du premier décaissement	30/05/2017	Délai d'entrée en vigueur	10 mois
Date de revue à mi-parcours	Pas encore disponible		
Date d'achèvement	31/12/2023		
Date de clôture	30/06/2024		

Financement total du projet

Financement du FIDA	Fonds ASAP	\$4,500,000
	FIDA	\$23,500,000
	Division Afrique de l'Ouest et du Centre	\$500,000
Financement interne	Bénéficiaires	\$3,853,100
	Gouvernement national	\$4,838,800
Cofinancement		
	OFID	\$12,000,000
Financement total du projet		\$49,191,900

B. Evaluation globale

Indicateur clé SIS ¹ #1	Note	Indicateur clé SIS #2	Note
Performance Globale de la mise en œuvre	4	Probabilité d'atteindre l'objectif de développement	4
Efficacité	4	Qualité de la gestion du projet	4
Ciblage et sensibilisation/diffusion	4	Gestion des savoirs	4
Egalité des genres et participation des femmes	3	Efficience	n/a
Productivité agricole	n/a	Cohérence entre le PTBA et la mise en œuvre	4
Nutrition	n/a	Performance du système de S&E	3
Adaptation au changement climatique	3	Note SECAP/PESEC	3
Institutions et engagement politique	3	Taux de décaissement	2
Etablissement de partenariat	3	Qualité de la gestion financière	4
Capital humain et social	4	Qualité et ponctualité de l'audit	n/a
Qualité de la participation des bénéficiaires	4	Fonds de contrepartie	4
Réactivité des prestataires de services	3	Respect des clauses de financement	6
Environnement et gestion des ressources naturelles	3	Passation des marchés	4
Stratégie de sortie	n/a		
Potentiel de mise à l'échelle	n/a		
Relevance			6

¹ SIS (Supervision and Implementation Support / Supervision et soutien à la mise en œuvre)

C. Objectifs de la mission et conclusions principales

Une équipe conjointe FIDA et Gouvernement a séjourné au Bénin du 16 au 27 avril 2018 pour effectuer la deuxième mission de supervision du Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR). La mission a pour objectifs de : (i) évaluer le niveau de mise en œuvre des activités et, de façon spécifique, des PTBA 2017 et 2018 ; (ii) évaluer et apprécier les manuels de mise en œuvre élaborés par le projet (manuel d'opération et stratégie de ciblage) ; (iii) apprécier la qualité de la gestion administrative et comptable du projet ; (iv) faire le point sur l'état d'avancement des activités prévues dans les PTBA 2017 et 2018 par composante aussi bien au niveau physique que financier ; (v) apprécier le système de suivi/évaluation du ProCaR dans son ensemble ; (vi) apprécier le niveau d'exécution des principales recommandations de la dernière mission de supervision ; (vii) passer en revue les procédures d'acquisition des biens et services ; (viii) analyser et apprécier le manuel des procédures administratives, financières et comptables du ProCaR ; (ix) analyser avec les équipes de projet et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre, les difficultés et les contraintes rencontrées ; (x) faire des recommandations et proposer des solutions appropriées.

La mission a été reçue par Madame Françoise ASSOGBA KOMLAN, Secrétaire Générale du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et plusieurs entretiens et séances de travail ont eu lieu aussi bien avec les cadres du ProCaR qu'avec l'équipe du PADMAR. Une visite de terrain a été effectuée dans les communes de Dogbo, Klouékanmè, Kétou, Grand-popo, Adjohoun, Zogbodomè, Sémé-Kpodji et Porto-Novo afin d'échanger avec les potentiels bénéficiaires pré-ciblés par le projet. Durant ces visites de terrain, la mission a été reçue par le Conseil Communal de Dogbo, les autorités communales de Klouékanmè et Porto Novo, la Direction de l'École d'Horticulture et d'Aménagement des Espaces Verts de Kétou de l'Université Nationale d'Agriculture de Porto-Novo et échangé avec des producteurs et plusieurs acteurs des filières agricoles.

La mission tient à remercier les autorités nationales, les acteurs des filières, le Coordonnateur du ProCaR, le Chef projet PADMAR et l'ensemble de leurs équipes pour les bonnes discussions et les facilités qui lui ont été offertes durant son séjour

D. Vue d'ensemble et progrès du Projet

Au 31 mars 2018, le taux d'exécution physique du Projet est de 7.45% pour un taux de décaissement global de 9%.

Le PADMAR vient de boucler sa première année d'exécution et ses 18 mois de vie depuis sa mise en vigueur en octobre 2016. L'analyse des rapports d'avancement complétée par les constats de terrain montre peu de réalisations effectives en dehors de la mise en place de l'équipe du projet, l'acquisition des véhicules et outils de travail (y compris pour les Techniciens Spécialisés en Maraîchage - TSM et du Facilitateur Table Filière Maraîchage - FTFM), le lancement du processus de sélection des premiers bénéficiaires, l'exécution des travaux préparatoires en terme d'information, sensibilisation, la préparation des manuels, l'internalisation du processus de ciblage, l'élaboration et le test des outils de ciblage, l'enregistrement des potentiels bénéficiaires dans les 27 communes, l'organisation des premières sessions de Comités Communaux de Suivi des Acteurs du Maraîchage (CCSAM) qui procèdent actuellement à l'étude des premiers dossiers de demandes, le lancement du processus de recrutement d'un consultant pour la formation des TSM en outils d'élaboration de plans d'affaires et plans d'investissement au profit des bénéficiaires pré-ciblés et la finalisation de la convention entre l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) et le PADMAR pour la mise à disposition des semences, référentiels technico-économiques et données de référence indispensables pour l'amélioration de la productivité maraîchère.

En termes de produits et d'effets, il n'y a pas eu de progrès depuis la dernière mission de supervision dans la mesure où la sélection des demandeurs qui, de la compréhension du Projet, conditionne le lancement des actions concrètes, est encore à ses débuts.

En matière de ciblage, le projet a reçu, à date, 4 107 demandes de financement de sous-projets avec un pourcentage de femmes de 21% et dont 422 ont pu être traités par les TSM au niveau communal. Le faible niveau de réalisation physique, constaté sur le terrain, serait en grande partie dû aux difficultés rencontrées par l'équipe dans l'interprétation de la stratégie de ciblage à cause (i) d'une insuffisance de clarté dans la caractérisation des catégories de cibles, des critères et conditions d'éligibilité et d'accès aux opportunités offertes, (ii) d'une inadéquation du ciblage géographique et du ciblage des bénéficiaires, (iii) du non ciblage direct des producteurs vulnérables et de certains acteurs stratégiques, (iv) de l'absence de distinction entre les primo et les maraîchers en activité. Toutes ces difficultés ont eu pour conséquence la non mise en œuvre des appuis ne nécessitant pas le passage par le processus de sélection et/ou de mise à disposition de terres. Des propositions pratiques d'amélioration du processus ont été formulées à l'occasion de la mission qui permettront, si elles sont appliquées, d'accélérer l'identification et la sélection des bénéficiaires. Il s'agit par exemple d'apporter rapidement des appuis aux maraîchers vulnérables (catégorie 1), exploitant actuellement de petites superficies et auxquels il manque un accompagnement en termes de mise à disposition de kits et de formation. Une approche de ciblage direct, qui permettrait de s'adresser rapidement aux acteurs amont et aval de la production et aux producteurs vulnérables souhaitant améliorer leur niveau technique devra être trouvée afin d'élargir la base d'intervention du projet.

En matière d'infrastructures, depuis la dernière supervision, le projet a amorcé, après sa phase d'installation, celle d'opérationnalisation de son dispositif de mise en œuvre avec le déploiement de son personnel de terrain (TSM), l'installation au niveau communal des comités de présélection (CCSAM) et la conception et la mise en place de ses outils de travail (stratégies de communication, de ciblage et manuel d'opération). Il n'y a pas eu de réalisations notamment en ce qui concerne les sous-composantes 1.2 (infrastructures marchandes et d'accès aux marchés), 2.1 (aménagement de sites maraîchers) et 2.2 (accès aux technologies) mais les préparations sont avancées pour la contractualisation des partenaires publics (Direction du Génie Rural-DGR, INRAB, Agence Béninoise de l'Environnement-ABE) et la présélection des prestataires privés (bureaux d'études, consultants individuels) en vue du lancement des activités d'études de la première génération de sites à aménager. Les concertations avec les mairies des communes d'intervention se sont renforcées, celles-ci sont engagées à accompagner les bénéficiaires dans les négociations foncières et la facilitation de l'installation de jeunes dans l'agriculture.

Au regard du calendrier de mise en œuvre prévu dans le Document de conception de Projet (DCP), la situation actuelle d'exécution de ces sous-composantes infrastructures n'est pas rassurante. Cette situation constitue un risque important pour l'atteinte des objectifs d'aménagement (735 ha) à la revue à mi-parcours (RMP), prévue dans un à deux ans tout au plus.

En matière d'appui aux filières, le projet a seulement démarré ses activités avec le recrutement d'un facilitateur/table filière maraîchage et le recensement des organisations paysannes (OP) dans les communes d'intervention, complétées par l'élaboration des termes de référence (TDR) pour la réalisation des études préalables à la clarification des stratégies d'appui et de développement de la filière notamment (i) l'étude pour l'élaboration du plan stratégique de développement de la filière, (ii) le diagnostic institutionnel participatif (DIP) des OP identifiées, (iii) l'identification et le diagnostic des acteurs de l'amont et de l'aval de la filière, (iv) l'étude de marché et stratégie de développement du Système d'Information des Marchés (SIM), (v) l'étude sur les produits d'assurance. Un projet de convention avec la Fédération nationale des organisations maraîchères du Bénin (FeNOMa-Bénin) est élaboré pour l'impliquer dès à présent aux activités de renforcement des OP dans l'objectif de s'insérer dans les dynamiques de développement des OP en cours.

Pour ce qui concerne l'accès aux technologies améliorées, seules des activités préparatoires ont été menées pour le recensement des distributeurs d'intrants agréés incluant un producteur de compost certifié et la contractualisation avec l'INRAB pour l'approvisionnement en semences de pré-base et de base, la mise en place d'un dispositif de producteurs de semences certifiées, l'actualisation des référentiels technico-économiques et la formation des TSM et des Maraîchers Relais (MR). Les retards

accusés dans la mise en œuvre des activités doivent rapidement être rattrapés pour espérer apporter un appui en conseil technique et en intrants avant le démarrage de la prochaine campagne maraîchère (octobre 2018).

En matière de gestion financière, la mission note que, d'une manière générale, la comptabilité fonctionne correctement sous Tom2Pro, à l'exception du formulaire 104 « Etat de Réconciliation du compte Désigné » dont la production rencontre toujours des difficultés dues au paramétrage. Aussi, l'édition des états analytiques (par composante et par catégorie) n'est possible qu'à l'aide du tableur Excel. Cette situation découle de la recommandation faite par le consultant en Suivi et Evaluation lors de sa mission en mars dernier qui recommande que les codes analytiques soient paramétrés sur la base du cadre logique de chaque projet afin qu'il ait une harmonisation entre les données financières et physiques et de disposer des coûts unitaires réels. Au 31 mars 2018, le montant total décaissé tous financements confondus est 1 745 958.84 DTS soit un taux de décaissement global de 9.00% contre un financement global de 20 425 000 DTS. Par ailleurs, la mission note que les recommandations de la précédente mission ont été exécutées à 72%.

En matière de suivi-évaluation, il faut noter que le projet ne dispose pas encore d'un système de Suivi - Evaluation dédié. En effet, la mission d'achèvement du PACER, réalisée en 2017, avait recommandé une étude diagnostique de l'ensemble du système mis en place au niveau du ProCaR. Le rapport de ce diagnostic vient d'être rendu disponible. L'équipe du projet, recrutée en avril 2017, a conscience de l'importance et de l'urgence de la mise en place de ce système et a déjà élaboré le projet de TDR pour sa mise en place. En outre, les deux études de référence (étude socio-économique et SYGRI) ne sont pas encore réalisées.

En matière de gestion générale du Projet, celle-ci est jugée moyennement satisfaisante dans la mesure où les réalisations effectives sur le terrain n'ont pas réellement démarré malgré l'impression de compétence, de bonne motivation et d'ouverture aux conseils que fait percevoir l'équipe de projet.

Il est noté que le projet accuse des retards importants au plan du traitement de certains dossiers, retards attribuables entre autres à : (i) la longueur du processus interne de traitement des dossiers de passation de marchés qu'il faut nécessairement améliorer au vu des défis à lever au cours des prochains mois. Une réunion de management organisée avec la coordination du ProCaR a confirmé ce fait et les différents responsables ont convenu de trouver en interne des solutions à cet épineux problème, (ii) la mobilisation lente des différents partenaires du fait de la non signature à temps des conventions de partenariat, alors qu'une part importante des activités du projet ne saurait être mise en œuvre sans leur concours, (iii) la mobilisation des fonds OFID qui tarde pour des raisons administratives, et (iv) les lenteurs dans l'instruction et la validation internes de certains dossiers (TDR, DAO, etc.). Des mesures correctives telles que la préparation et validation groupées des TDR des études et des DAO programmés dans le PTBA, initiées par le Programme n'ont pas fourni les résultats escomptés. Des propositions de solutions présentées dans le tableau suivant ont été retenues par la mission conjointe.

Actions	Responsabilité	Échéance
Fixer des délais à respecter pour chaque étape de traitement des dossiers de déclenchement de missions ou de marché pour les cadres, sous peine de sanction	Coordo ProCaR/Chef PADMAR/Resp. Administratif et Financier/Resp. Passation de Marchés	Immédiat et continu
Intégrer dans les critères d'évaluation annuelle des cadres, l'appréciation de leurs performances en matière de gestion de dossiers de mission et de marchés	Coordo ProCaR/C PADMAR	Immédiat et continu
Définir un menu d'interventions à offrir aux acteurs amont/aval en indiquant les types d'actions, les critères et les modalités de sélection des demandes	C/PADMAR/Resp. Développement des Filières Maraîchage	30 juin 2018
Compléter le manuel des opérations par ces nouvelles dispositions	C/PADMAR	31 juillet 2018
Préparer et diffuser à cet effet, à travers les radios rurales, un message d'information des bénéficiaires potentiels	RDFM/Unité Régionale d'Appui/TSM	31 juillet 2018

E. Mise en œuvre du Projet

i. Efficacité et focus développemental

Efficacité

Efficacité	Note²:	4
-------------------	--------------------------	----------

Justification de la notation

Les activités engagées se limitent aux activités préparatoires. Le processus de sélection des prestataires n'est pas engagé, l'exécution des études, l'appui en kits maraîchage (KM) et la conception des stratégies d'appui ne pourront être finalisés qu'au dernier trimestre 2018. Concernant les infrastructures de soutien à la mise en marché, les réalisations ne sont pas prévues pour cette année mais le projet a programmé les activités préparatoires d'études pour 10 km et l'élaboration de plans types et spécifications techniques des différentes infrastructures marchandes.

Les activités d'appui conseil ne pourront commencer qu'après la formation des TSM et les aménagements des premiers sites ne pourront avoir lieu qu'en début 2019, une fois les études réalisées d'ici fin 2018.

Analyse du cadre logique et principaux problèmes d'efficacité

Il n'y a pas encore de résultats permettant de renseigner les indicateurs du cadre logique.

Composante 1

Seul le facilitateur TFM a été recruté et vient de démarrer le recensement des OP. En outre, un seul FTFM a été prévu dans le COSTAB contre 4 dans le DCP ce qui est insuffisant et ne permet pas d'assurer le suivi des appuis aux unions communales et départementales. L'implication de la FeNOMa dans la réalisation conjointe des DIP des OP est jugée pertinente et participe au renforcement de sa position et de ses capacités en termes de structuration de ses membres et de la mise en réseau des unions entre elles et avec les partenaires de l'amont et de l'aval.

La question des activités d'appui aux acteurs de l'amont et de l'aval (à part les appuis à la production) de la filière est peu développée par le DCP. Jusqu'ici, les demandes d'appui sont marginales (21% des demandes traitées). La réalisation d'un recensement et d'un diagnostic de ces acteurs permettra de mieux les cibler et de déterminer les types d'accompagnement pour ces différentes catégories.

En ce qui concerne les infrastructures de soutien à la mise en marché, leur réalisation reste conditionnée à l'obtention d'une masse critique d'aménagements maraîchers pour mieux optimiser leur répartition entre les différents bassins de production sur la base de ciblage de clusters de sites aménagés. Il serait utile d'établir au préalable l'état des lieux des différentes infrastructures dans les communes du projet

Composante 2

Ajouter dans le CMR les deux indicateurs concernant les aménagements de sites et l'accès aux technologies d'irrigation : (i) l'indicateur sur l'utilisation du solaire mesuré en ha équipés et ; (ii) l'indicateur des kits d'irrigation mesuré en ha équipés.

Les visites de terrain montrent que la sécurisation foncière bénéficie d'une attention importante. Les bénéficiaires sont accompagnés par les mairies qui certifient les actes de donation. Elles ont développé des initiatives pour faciliter l'accès à la terre des jeunes (Agnanvo et Kpodavè) : la mise à leur disposition d'espaces agricoles et la prise en charge de leur formation au niveau des centres d'incubation.

L'exécution du projet connaît des difficultés majeures, résultant de : (i) manque d'anticipation pour engager plus tôt l'étude foncière pour le ciblage des sites et pour tenir compte de la saisonnalité des études et des travaux ; (ii) insuffisances dans le ciblage géographique qui n'a pas suffisamment pris en compte les

² Note de 1 à 6 (voir guidelines)

résultats de l'étude foncière qui porte sur 7 communes sur les 27 ciblées. Les visites de terrain ont montré que le ciblage s'est focalisé sur des sites parfois difficiles (forte densité d'arbres, nappe trop profonde) mais mis à disposition (mairies, établissements scolaires) dans le but d'engranger des superficies plus importantes au détriment du ciblage des zones de concertation de petits maraîchers ; (iii) la complexité du manuel d'opération, difficile à appliquer par les acteurs à la base (formulation des demandes d'appui, grille de présélection) ; (iv) le retard dans la passation des conventions de partenariat qui compromet la disponibilité des intrants certifiés pour la prochaine campagne et des RTE actualisés pour l'élaboration des plans d'affaires.

L'appui en kit maraîcher (KM) aux groupements en activité et l'enregistrement et la catégorisation des acteurs privés locaux sont des mesures prioritaires à prendre. Il en existe un potentiel important mais le défi est de faire en sorte qu'ils accèdent aux marchés d'aménagement.

Pour les activités de conseil, certaines unions disposent d'animateurs et de paysans pilotes. Une proposition serait de les identifier pour participer au renforcement de leurs services aux membres et augmenter la masse critique de maraîchers relais (MR).

Actions	Responsabilité	Échéance
Composante 1		
Valider les TDR des études préalables à la composante 1.1. (DIP OP et amont/aval, étude marché) pour affiner les stratégies d'appui aux acteurs de la filière	RDFM C/PADMAR, RPM	15 juin 2018
Recruter les 3 FTSM manquants sur les 3 pôles concernés	C/PADMAR, RPM	31 juillet 2018
Faire la situation de référence des infrastructures de mise en marché existantes au niveau des communes d'intervention du projet	DGR/Resp. Infrastructures/PADMAR	15 septembre 2018
Composante 2		
En attendant de disposer des résultats de l'étude foncière des 20 communes restantes, centrer le ciblage des sites en priorité vers les 7 communes ayant fait l'objet d'étude foncière en privilégiant les zones de concertation de sites potentiels facilement aménageables (nappe peu profonde)	UCP PADMAR	Immédiat
Faire la revue du manuel d'opération en vue de son allègement après les premiers tests effectués sur le terrain	UCP PADMAR	Immédiat
Identifier et intégrer les animateurs et paysans pilotes des OP dans les formations de formateurs (TSM, MR)	F/TFM, TSM, RDFM, INRAB	15 juin 20018
Procéder, dans le cadre de la convention avec la DGR, à l'enregistrement et à la catégorisation des prestataires locaux et s'assurer que des critères spécifiques favorisant leur accès aux marchés publics soient inclus dans les clauses des DAO	DGR/UCP PADMAR/RPM	Immédiat/continu

Focus développemental

Ciblage et Sensibilisation / Diffusion	Note:	4
---	--------------	----------

Justification de la notation

La stratégie de ciblage définit des groupes cibles potentiels en cohérence avec les objectifs du projet. Des campagnes d'information ont été menées pour faciliter le ciblage direct et l'auto ciblage des bénéficiaires potentiels. Ceci a permis au projet de recevoir à ce jour 4 071 dossiers de manifestation d'intérêt. Toutefois, la mission a constaté que cette stratégie de ciblage n'est ni suffisamment claire, ni comprise par l'équipe du projet et par les acteurs de terrain. Son interprétation est biaisée par un focus quasi exclusif sur le maillon production au détriment des actions amont et aval. Par ailleurs, le processus de sélection manque de fluidité et comporte des biais qui pourraient mettre en péril la capacité du projet à identifier avec efficacité les bénéficiaires des appuis.

Principaux problèmes

Manque de clarté dans la caractérisation des catégories de cible, des critères et conditions d'éligibilité aux opportunités offertes : la stratégie de ciblage a mis un focus quasi exclusif sur les jeunes

et sur le maillon production avec un manque d'attention pour les personnes et ménages vulnérables ainsi que pour les acteurs en amont et en aval de la filière. La définition des catégories de bénéficiaires manque encore de précision et de clarté. Les conditions d'éligibilité n'ont pas été distinguées des critères de priorisation pour la sélection des bénéficiaires ou pour les types d'appui, les spécificités agro-écologiques au sein de la zone d'intervention du projet et les catégories d'acteurs visées.

Adéquation ciblage géographique et ciblage des bénéficiaires : le ciblage géographique est focalisé sur la mise à disposition des terres par les communes. Elle n'a pas pris en compte les résultats de l'étude foncière ou l'analyse des dynamiques locales au niveau des acteurs du maraîchage. De même, l'adéquation des types d'appuis offerts aux différentes catégories de bénéficiaires en lien avec le contexte de chaque commune/zone d'intervention n'a pas été vérifiée.

Le ciblage direct des producteurs vulnérables et autres catégories de cible prévu dans la stratégie de ciblage n'est pas opérationnalisé. En outre, **le ciblage direct de certains acteurs stratégiques** comme les unions communales des maraîchers (UCM), les fournisseurs d'intrants ou les producteurs déjà établis pouvant servir de levier pour le développement de la filière au niveau local n'est pas prévu. Ceci fait perdre au projet la possibilité de mettre en place rapidement des appuis en faveur de ces catégories sans passer par le processus classique de sélection de dossiers.

Le processus de collecte et de sélection des dossiers n'est pas suffisamment fluide, le personnel de terrain en charge de l'appui à la formulation des demandes et de vérification de leur éligibilité est largement insuffisant par rapport au volume reçu. Le dispositif opérationnel pour l'appui à l'élaboration des plans d'affaire et des plans d'investissement n'est pas encore clarifié. Le projet prévoit confier cette tâche aux TSM avec l'appui des cadres des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) sur la base de leurs compétences techniques respectives et de leur ressources humaines. Le CCSAM, chargé de la présélection des dossiers, est composé de bénéficiaires potentiels, ce qui représente des risques de conflits d'intérêts lors de l'analyse des dossiers. Pour pallier ce risque, le projet a mis au point un bon outil informatique permettant de calculer automatiquement les moyennes affectées par les évaluateurs et de classer la demande évitant ainsi toute influence sur les conclusions. Cependant, il est recommandé d'adapter cet outil aux 2 autres maillons (actuellement approprié uniquement pour les OP de production).

La centralisation de la sélection finale des bénéficiaires par un Comité d'Approbation des Appuis (11 membres) au niveau national tel que prévu dans le DCP pourrait générer des lenteurs dans le processus d'étude et d'approbation des dossiers. Ainsi, une organisation des CAA au niveau des ATDA par pôle avec un allègement de la composition actuelle du CAA a été proposée par la mission.

Le ciblage ne fait pas de distinction entre les primo et ceux en activité qui doivent être abordés différemment en termes d'appui et de calendrier. Les risques de déperdition et de rallongement des délais de sélection sont grands avec l'approche incubation privilégiée par les communes, approche pourtant jugée très intéressante pour les primo exploitants.

Actions	Responsabilité	Échéance
Redéfinir les catégories de cible et les critères de sélection en lien avec les types d'appui et en faire une présentation claire et la schématiser (voir annexe X)	RSE/Chargée S&E/Resp. Genre/jeunes et ciblage	31 mai 2018
Harmoniser la définition des catégories de cible dans tous les documents et outils de communication	RSE/Chargée S&E/RGJC	30 juin 2018
Réajuster les outils de sélection utilisés afin qu'ils soient adaptés aux différents types d'appui (voir annexe X)	C/PADMAR/RGJC	31 mai 2018
Définir la composition et installer les CAA à l'échelle pôle	C/PADMAR	15 mai 2018
Procéder à une sélection des bénéficiaires maraichers et des terres aménageables (sur la base des critères de ciblage direct de l'annexe X et des terres disponibles au niveau des mairies)	C/PADMAR/RGJC	15 mai 2018
Adapter l'outil de présélection aux 2 autres maillons ciblés par le projet (amont/aval)	C/PADMAR Chargée S&E	15 mai 2018

Egalité des genres et participation des femmes	Note:	3
---	--------------	----------

Justification de la notation

La stratégie genre du PADMAR se confond avec la stratégie de ciblage et il n'y a pas de plan d'action genre. La distribution des responsabilités pour l'intégration du genre n'est pas répartie au sein de l'équipe et il n'y a pas en place un processus de constitution de capacités en genre du personnel de projet. Certaines mesures pour accompagner la formulation des demandes par les femmes sont en place mais avec des résultats assez mitigés. Il n'y a pas une stratégie claire pour stimuler la participation des femmes et pour identifier et lever les barrières à leur participation aux activités du projet. En dehors du ciblage, l'analyse des performances en matière de participation des femmes n'est pas faite de manière systématique.

Principaux problèmes

Le PADMAR ne dispose pas d'une stratégie et d'un plan d'action genre bien que des éléments de stratégie genre soient indiqués dans certaines parties de la stratégie de ciblage. Les activités spécifiques pour améliorer l'accès des femmes et des jeunes ne sont pas incluses dans le PTBA et se limitent pour le moment à un appui du TSM pour la formulation des manifestations d'intérêt par les jeunes et les femmes. En dehors de la stratégie de ciblage qui priorise les femmes, la mise en œuvre du programme n'a pas prévu suffisamment de mesures pour lever les barrières pouvant limiter l'accès des femmes aux ressources du projet (accompagnement spécifique pour la formulation des demandes, alphabétisation, formation en entrepreneuriat etc.).

Il n'existe pas une stratégie de constitution de compétences en genre de l'équipe du projet et le PTBA n'inclue pas des activités de renforcement de capacité en genre du personnel et des partenaires.

L'équipe du PADMAR est composée de 16% de femmes avec une absence quasi totale de femmes dans le front line staff (seulement 2 femmes sur les 27 TSM positionnés au niveau des communes). Le projet prévoit la mise en place de relais communautaires (maraîchers relais) mais des objectifs en termes de balance hommes femmes ne sont pas définis.

Les données disponibles ne permettent pas d'apprécier le niveau de participation des femmes aux activités du projet ni d'identifier des mesures en place pour stimuler cette participation. La composition du comité communal de suivi des acteurs du maraîchage ainsi que la composition du Comité d'approbation des appuis n'a pas d'exigence pour la représentation des femmes et l'équipe de supervision n'a pas eu les statistiques sur la proportion d'hommes et de femmes dans ces différentes structures. Pour l'heure, les séances de sensibilisation et d'information constituent la principale activité impliquant les populations cibles mais l'équipe de projet ne dispose pas des données désagrégées afin d'apprécier le niveau de participation des femmes à ces activités. Sur les 4 071 bénéficiaires potentiels soumissionnaires de sous-projets, seul 21% sont des femmes, ceci donne déjà une indication qu'il reste à renforcer les mesures spécifiques pour atteindre effectivement les femmes afin de les inclure dans le projet. De plus, ces statistiques amènent à se questionner sur la possibilité réelle du projet à atteindre ces objectifs de quota de bénéficiaire femmes avec la stratégie de ciblage actuellement en place.

L'absence d'identification des barrières à l'inclusion des femmes et des jeunes dans les filières maraîchères spécifiques à chaque commune ne permet pas à l'équipe de projet de faire des ciblage stratégiques et de prendre des mesures pertinentes pour faciliter l'atteinte des objectifs fixés en termes de proportion de femmes et de jeunes. L'étude filière prévue est une opportunité pour l'équipe d'intégrer des analyses de barrière pour avoir des informations pertinentes.

En dehors des quotas pour les femmes et les jeunes au niveau des bénéficiaires, il n'existe pas d'indicateur genre spécifique permettant de mesurer l'impact sur l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes et le renforcement de leur pouvoir d'action. Ceci constitue un biais qui pourrait amener l'équipe de projet à limiter la prise en compte du genre exclusivement au niveau de la priorisation des bénéficiaires.

Actions	Responsabilité	Échéance
Développer, à partir des documents existants, une note stratégique genre assortie de plan d'action à répercuter dans le tableau des coûts du projet	Coordo ProCaR/C/PADMAR	31 juillet 2018
Inclure dans les cahiers de charge de chaque membre de l'équipe, les responsabilités liées à l'intégration du genre	Coordo ProCaR/C/PADMAR	31 juillet 2018
Elaborer un plan de développement de capacités en genre du personnel en cohérence avec leurs fonctions respectives	Coordo ProCaR/C/PADMAR	30 juin 2018
Ajouter dans le CMR des indicateurs d'effet et d'impact permettant de mesurer le changement dans les relations de genre	C/PADMAR/RSE	30 juin 2018
Intégrer dans le SSE, une évaluation genre à mi-parcours et à la fin du projet et intégrer les coûts afférents dans le COSTAB	Coordo ProCaR/C PADMAR/RSE	31 juillet 2018

Productivité Agricole	Note:	n/a
------------------------------	--------------	------------

Principaux problèmes

En l'absence de résultats en termes d'aménagement et d'équipement de sites maraîchers, il est prématuré de parler de productivité agricole étant donné qu'aucun site n'est ni aménagé, ni en exploitation et que les appuis en termes de kit maraîchers et de conseil n'ont pas été déployés. Selon la planification actuelle du projet, la première génération de sites aménagés ne serait disponible qu'au premier trimestre de 2019, par conséquent les résultats en termes de production ne seront compatibles que dans le cadre du PTBA 2019. Les premiers effets pourront éventuellement être mesurés en fin 2018 si la distribution des kit maraîchers et la formation technique des producteurs déjà installés sont réalisées avant le démarrage de la prochaine campagne en octobre 2018.

Le recrutement des TSM est intervenu en février 2018 et les activités de la composante 2 n'ont pas encore démarré.

Le recensement des fournisseurs agréés est réalisé mais l'estimation du volume de KM pour le lancement de l'appel d'offres pour leur mise à disposition est conditionnée à la finalisation du ciblage direct et de la sélection des demandes des bénéficiaires. La formation de formateurs (TSM et MR) est programmée en juin 2018 et doit s'enchaîner avec la formation des maraîchers attributaires des kits sur le terrain.

Potentiellement, les modèles d'aménagement et d'équipement de sites maraîchers prévus dans le cadre du projet ont une contribution importante dans l'augmentation et l'amélioration de la production. En effet : (i) la mobilisation de la ressource en eau à travers les forages et sa disponibilité quasi permanente, permet de faire l'extension des superficies et d'allonger la saison de maraîchage sur 9 mois ou même pendant toute l'année. Cela se traduirait par une augmentation de la production et même une amélioration de la productivité avec la maîtrise des paquets technologiques ; (ii) l'équipement des sites aménagés en Kits d'irrigation économes d'eau et en système solaire permet de faire une utilisation efficiente de l'eau et de l'énergie et pourrait se solder par une réduction des frais de main d'œuvre et d'énergie et contribuer à l'amélioration de la productivité et des revenus ainsi qu'à la préservation de l'environnement et à l'atténuation des effets du changement climatique.

Actions	Responsabilité	Échéance
Définir un seuil d'appui direct n'exigeant pas de plan d'affaires et démarrer la distribution de KM et la formation technique auprès des maraîchers déjà en activité	C/PADMAR	Septembre 2018

Nutrition (le cas échéant)	Note:	n/a
-----------------------------------	--------------	------------

Adaptation aux changements climatiques	Note:	3
---	--------------	----------

Justification de la notation

Les activités d'adaptation aux changements climatiques (pompage solaire, techniques d'irrigation économes en eau, pratiques agro-écologiques) sont intégrées dans la composante 2 et n'ont pas encore démarré. Celles liées aux aménagements ne seront pas achevées avant le premier trimestre 2019, les premiers effets ne pourront être mesurés que par rapport à l'utilisation de la matière organique avec les kits maraîchers.

Principaux problèmes

L'aménagement de systèmes irrigués constitue en soi une mesure d'adaptation et améliore fortement la résilience des petits producteurs aux changements climatiques.

Les activités complémentaires d'adaptation aux changements climatiques (pompage solaire, techniques d'irrigation économe en eau, promotion de la matière organique) font partie intégrante du paquet d'activités à mettre en œuvre dans la composante 2 lors des aménagements, de la distribution des kits maraîchers et du conseil technique.

Les mesures spécifiques de suivi des dynamiques salines et de suivi de la qualité de l'eau des nappes phréatiques ne sont encore formalisées avec la Faculté des sciences et techniques de Université d'Abomey-Calavi (FAST/UAC) et l'Institut National de l'Eau (INE) en attente de la validation des conventions. Elles constituent une urgence pour mesurer la situation de référence du projet tel que prévu dans le DCP.

Une stratégie climat et adaptation au changement climatique a été élaborée mais le processus de validation est conditionné à la tenue d'un atelier regroupant les acteurs concernés (MAEP/Direction de la Programmation et de la Prospective et Direction du Génie Rural, Ministère des Transports, Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable/ABE et Direction Générale de l'Environnement et du Climat, INRAB, UAC, ITAA et Météo Bénin) prévu en mai 2018. Le document doit permettre à la responsable suivi environnemental et changements climatiques (RSECC) d'affiner sa stratégie d'appui à la résilience des petits producteurs.

L'approvisionnement en compost est prévu dans les kits maraîchers, à raison de 20 t/ha, alors qu'un seul producteur de compost identifié par le projet (sur 10) dispose de la certification. A terme, cela peut poser problème pour la disponibilité du compost pour les KM.

Les promoteurs accompagnés par l'INRAB à la certification du compost pourront constituer un pool de fournisseurs pour assurer la disponibilité de la matière organique dans les KM.

Au niveau des itinéraires techniques, les TDR de la formation de formateurs qui sera assurée par l'INRAB doit veiller à intégrer dans les curricula un focus sur les pratiques résilientes aux changements climatiques dans les itinéraires techniques proposés (paillage, production de compost in situ, utilisation de semences résistantes à la sécheresse, à l'inondation ou aux sols salins etc.). La promotion de ces semences est également inscrite dans le projet de convention conjointe INRAB-World Vegetable Center.

L'adaptation aux changements climatiques constitue une préoccupation transversale de la composante 2 du projet. Les partenariats de mise en œuvre sont élaborées mais en attente d'opérationnalisation.

Actions	Responsabilité	Échéance
Intégrer les pratiques résilientes aux CC dans les TDR de la formation de formateurs de l'INRAB	RSECC et RDFM	30 juin 2018
Mettre en œuvre les recommandations des études sur les dynamiques salines et la qualité de l'eau	FAST/UAC, INE, RSECC	31 octobre 2018

Assurer la disponibilité des résultats d'analyse des composts dans les TDR de l'accompagnement des promoteurs de compost par l'INRAB	RSECC, INRAB	31 octobre 2018
--	--------------	-----------------

ii. Durabilité et Mise à l'échelle

Institution et engagement politique (le cas échéant)	Note:	3
---	--------------	----------

Justification de la notation

Le projet est encore à ses débuts, il n'a pratiquement pas réalisé d'activités pouvant être évaluées sous l'angle de la durabilité. Toutefois, la stratégie du projet reposant sur (i) une responsabilisation et un renforcement des capacités des OP, (ii) une expression de la demande par les bénéficiaires potentiels, (iii) l'établissement de partenariats avec des structures stratégiques pour la mise en œuvre des activités, (iv) la capitalisation des expériences en cours notamment au niveau des communes, (v) l'établissement de relations OP et institutions de micro-finance etc. constituent une base de durabilité des interventions du projet. Les résultats qui seront évalués à la revue à mi-parcours permettront d'apprécier la pertinence de ces approches pour la durabilité des interventions.

Etablissement de partenariat	Note:	3
-------------------------------------	--------------	----------

Justification de la notation

Un partenariat privilégié est envisagé avec les mairies des communes d'intervention et l'Université Agricole de Kétou. Aucune convention formelle n'est encore signée avec d'autres partenaires de mise en œuvre. La signature de la première convention (avec l'INRAB) a déjà pris plus de 8 mois de retard.

Le projet a anticipé la préparation de conventions avec les partenaires déjà identifiés dans le DCP mais les retards accumulés jouent sur l'efficacité globale du projet.

Principaux problèmes

Le projet a établi un partenariat stratégique avec les communes d'intervention et les représentants des acteurs de la filière à travers la mise en place des CCSAM, établi par arrêté communal. Les relations de confiance établies avec les mairies rencontrées sont un premier point fort du projet.

La mise en place des partenariats est en souffrance principalement du fait des délais et des allers-retours pour la validation et la signature des conventions. La première convention avec l'INRAB par exemple a été initiée en septembre 2017, soit depuis 8 mois, et le projet vient de recevoir l'ANO du FIDA.

Plus de 7 conventions sont déjà pré-rédigées (ABE, DGR, Direction de la Protection des Végétaux-DPV, FeNOMa, ATDA, FAST/UAC, Chambre de Commerce etc.) mais la stratégie du projet est maintenant (i) d'organiser des ateliers de finalisation des conventions avec l'ensemble des acteurs partenaires (un atelier OP et un atelier acteurs publics) (ii) se baser sur le premier modèle de conventions validé avec l'INRAB pour accélérer la validation des autres. Suite aux recommandations du rapport d'achèvement du PACER, toutes les conventions seront établies de façon pluriannuelle avec évaluation annuelle qui conditionnera leur reconduction.

Le partenariat avec les ATDA et les DDAEP n'est pas clarifié et celles rencontrées par la mission (pôle 5) se sont montrées peu outillées pour l'exécution d'activités sur le terrain. Cependant, les agents de ces structures ont souvent capitalisé des informations stratégiques pour le projet : sur les OP, le recensement des sites à aménager et des puits artésiens, les distributeurs d'intrants, des fiches technico-économiques des productions, les interventions des autres partenaires etc. Plus qu'un partenariat opérationnel, le projet doit veiller à valoriser ces données au niveau des différents pôles pour accélérer le ciblage des acteurs et des sites.

Enfin, il est nécessaire que le projet se rapproche des autres intervenants de la zone : PROFI-VO (Enabel),

PAIA-VO (BAD), pour harmoniser les approches, éviter les doublons et identifier les collaborations et les synergies possibles dans un souci d'efficacité et d'efficacité

Actions	Responsabilité	Échéance
Etablir toutes les conventions sur une base pluriannuelle reconduite sur base d'évaluations annuelles.	Coordo/C/PADMAR/RPM/RAF	Immédiat et continu
Capitaliser les données disponibles dans les ATDA et les DDAEP pour préparer des outils de ciblage direct des acteurs et des sites	URA, TSM, F/TFM	31 mai 2018
Organiser l'atelier de clarification des rôles des différents partenaires pour finaliser les autres conventions (ATDA en particulier)	RAI, RDFM, RSECC, RPM, C/PADMAR	31 mai 2018
Rencontrer les autres intervenants dans la zone pour identifier les collaborations possibles et partager les expériences	Responsables techniques, C/PADMAR	31 mai 2018

Capital Humain et Social	Note:	4
---------------------------------	--------------	----------

Justification de la notation

Les activités d'appui aux bénéficiaires n'ayant pas démarré, il n'est pas possible d'apprécier l'influence du projet sur la construction du capital humain et social. Toutefois, les types d'activités proposées de même que le ciblage des bénéficiaires présagent d'un effet certain sur le développement du capital humain. Le défi actuel du projet est de mettre en place des indicateurs et un système de suivi évaluation adéquat pour mesurer cet impact

Qualité de la participation des bénéficiaires	Note:	4
--	--------------	----------

Justification de la notation

La participation des bénéficiaires à la gestion du projet se fait à travers leur implication dans l'élaboration du PTBA et les CCSAM. La mise en place des appuis est essentiellement basée sur la demande des bénéficiaires. Le mécanisme de financement prévoit un apport personnel des bénéficiaires.

Principaux problèmes

Le dispositif opérationnel ne prévoit pas de mécanismes formels pour la participation des bénéficiaires au système de suivi évaluation. Il n'y a pas mécanisme formel en place pour la collecte des feedbacks des bénéficiaires finaux sur la qualité de la mise en œuvre du projet et sur la mesure dans laquelle les activités du projet sont adaptées à leur besoins particuliers. Plusieurs séances de consultation des acteurs au niveau communal et des bénéficiaires ont été organisées avec des focus groupes par catégorie de cibles mais l'équipe de mission n'a pas pu identifier comment les points de vue des bénéficiaires ont été pris en compte dans les stratégies de mise en œuvre et la planification du projet.

Il n'existe pas de mécanisme pour l'identification et la mitigation des impact sociaux négatifs du projet. Afin d'éviter d'éventuels conflits sociaux et fonciers, il convient de vérifier les usages des surfaces mises à disposition par les mairies pour l'installation de nouveaux exploitants.

Le projet n'a pas encore mis en place un mécanisme de retour d'information et de réclamation accessible aux bénéficiaires du projet, ceci limite la capacité du projet à identifier et à répondre de manière efficace aux problèmes qui pourraient survenir lors de la sélection et de la mise en place des appuis.

Actions	Responsabilité	Échéance
Développer un plan de mitigation des risques sociaux	PADMAR	30 novembre 2018
Conduire des enquêtes annuelles d'effets	C/PADMAR /RSE/Chargé S&E	Continu

Réactivité des Prestataires de services

Note:

3

Justification de la notation

La stratégie de mise en œuvre du projet repose fortement sur le faire-faire à travers des contrats signés avec des prestataires. A date, le projet a signé très peu de contrats et conventions et parmi ceux-ci, seuls quelques-uns ont été exécutés. Il est dans ces conditions difficile d'apporter un jugement argumenté sur la réactivité des prestataires et partenaires divers du projet. Il faut toutefois souligner que le processus de passation de marché pour leur recrutement reste très lent (plus de huit mois pour la signature de la convention avec l'INRAB). En outre, l'analyse de cinq contrats d'études et d'élaboration de documents de stratégie (ciblage, stratégie climat, gestion des pesticides, manuels d'opération etc.) passés par le projet en 2017 dégage des retards de deux à quatre mois dans la livraison des produits. Ce constat met l'accent et attire l'attention sur la qualité de l'exécution des contrats et interpelle le projet dans la surveillance et l'application des clauses contractuelles le liant aux prestataires recrutés.

Une note positive sur cette rubrique est la motivation des Maires des Communes qui, sans être liés au projet par une quelconque convention, ont adhéré à sa stratégie par la mise à disposition des jeunes, de terres sécurisées pour faciliter leur installation. Cet engagement mérite d'être souligné.

Environnement et gestion des ressources naturelles	Note:	3
---	--------------	----------

Justification de la notation

Les activités relatives à la gestion des ressources naturelles ne sont pas encore mises en œuvre. Les études préalables doivent permettre d'élaborer une stratégie globale environnement et changements climatiques pour l'exécution des activités du projet.

Principaux problèmes

Un cadre de gestion environnemental et social (CGES), assorti d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) global du projet et un plan de gestion des pesticides sont en attente de validation pour l'élaboration de la stratégie environnementale.

Les TDR pour le recrutement de prestataires juniors pour la réalisation du screening environnemental des sous-projets et les conventions de partenariat avec l'ABE, le FAST/UAC et l'INE pour le suivi de leur mise en œuvre sont en cours de validation. Par contre, un pool d'environnementalistes confirmés est déjà constitué pour la réalisation des EIES et des PGES des sous-projets d'envergure (>10 ha).

Les outils de mise en œuvre des mesures de gestion environnementale (études préalables, TDR pour le recrutement d'un pool d'environnementalistes juniors, fiches de screening et conventions de suivi) sont disponibles mais pas encore validés et opérationnels. Leur mise en œuvre souffre des délais de validation rallongés par les multiples aller-retours entre équipe projet-ProCaR-FIDA et la tenue de l'atelier de validation des études environnementales, prévue en juin 2018.

Les systèmes de production maraîchers sont fortement consommateurs d'intrants chimiques de synthèse. Au niveau de la lutte phytosanitaire, ce sont très majoritairement les pesticides chimiques qui sont utilisés, avec des applications systématiques sans prise en compte ni du risque environnemental, ni des impacts sur la santé. Ainsi, l'objectif du PADMAR d'accompagner une transition écologique et durable des exploitations maraîchères ne pourra se faire sans une démarche proactive de formations aux pratiques agro-écologiques des producteurs avec un accent particulier sur la Gestion intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD). L'identification de fournisseurs en compost et intrants biosourcés est partiellement réalisée. Cela constitue un enjeu majeur pour espérer avoir un impact sur les pratiques des maraîchers.

Enfin, le pompage thermique, les itinéraires techniques conventionnels fortement consommateurs d'intrants chimiques de synthèse et la déforestation des sites sont les trois points d'attention du projet pour atténuer les effets néfastes sur les émissions carbone. En particulier, la mise à disposition des sites par les mairies,

à l'initiative de celles-ci, a déjà entraîné la déforestation de plus de 700 arbres sur le site de Dogbo mais la veille environnementale de l'équipe du projet a permis d'arrêter les coupes en cours.

Actions	Responsabilité	Échéance
Tenir l'atelier de validation des 3 études environnementales	RSECC, C/PADMAR	30 juin 2018
Présélectionner les consultants juniors pour le screening environnemental des sites	RPM, RSECC	30 juin 2018
Valider l'EIES des premiers sites en ciblage direct	RSECC/ABE	31 juillet 2018

Stratégie de sortie	Note:	n/a
----------------------------	--------------	------------

Principaux problèmes

Le projet n'a pas encore démarré ses activités de terrain et la stratégie de sortie est donc prématurée. Le renforcement des acteurs de la filière et de leurs organisations constitue néanmoins un axe de travail à consolider dès le démarrage pour asseoir la pérennisation de ces structures et leurs capacités à prendre en charge l'après-projet.

Le projet est encore à ses débuts, il n'a pas encore élaboré une stratégie de désengagement mais le renforcement des OP en constitue un des piliers. Le renforcement doit se faire sur la base des structures existantes et de leurs capacités. Les unions rencontrées lors de la mission à l'échelle communale ou régionale ont permis d'identifier quelques services rendus à leurs membres (approvisionnement en semences, vente groupée, conseil technique) qui constituent un potentiel d'initiatives porteuses à accompagner. L'implication de la FeNOMA dans le diagnostic initial des OP constitue une opportunité pour (i) renforcer son membership, (ii) ses capacités d'appui à la structuration de ses membres et (iii) la mise en relation entre ses membres et d'autres maillons de la filière, notamment des distributeurs de semences certifiées comme c'est déjà le cas avec l'UCM de Porto Novo.

En outre l'intégration des animateurs et producteurs pilotes des Unions dans le dispositif de formation de formateurs du PADMAR doit permettre de renforcer les compétences techniques endogènes de la zone et des services de conseil délivrés par les OP.

Le renforcement des compétences des acteurs de l'amont et de l'aval de la filière (environ 20% des demandes d'appui à date) participe également à la constitution d'un réseau d'acteurs de services de proximité pour les groupements et de partenaires pour l'écoulement de leur production.

Potentiel de mise à l'échelle	Note:	n/a
--------------------------------------	--------------	------------

Principaux problèmes

Le projet est à ses débuts, les acquis seront appréciés à partir de la RMP en vue d'une éventuelle mise à l'échelle.

iii. Gestion du Projet

Qualité de la gestion du Projet	Note:	4
--	--------------	----------

Justification de la notation

La gestion du Projet est moyennement satisfaisante même si la mission note que l'équipe du projet, qui fonctionne relativement bien, est composée de techniciens compétents. Cependant, une certaine faiblesse de planification et de proactivité a été relevée par la mission ce qui entrave la réalisation de produits après un an et demi de l'entrée en vigueur du projet. Le comité de pilotage est jugé dynamique. Il faut noter toutefois que le PADMAR, comme le PAPSFRA, sont gérés techniquement par un Chef Projet et administrativement et financièrement par la coordination PProCaR. Il arrive que cette double entrée, utile en termes de mutualisation des fonctions, soit source de retards dans le traitement de certains dossiers. A ces

éléments s'ajoute l'absence du système de suivi évaluation.

Principaux problèmes

Le Projet n'a pas encore de réalisations physiques à montrer sur le terrain, ni en termes de bénéficiaires sélectionnés, de partenariats formalisés, ni en termes d'aménagements ou d'appuis et de structuration des OP. Les taux d'exécution physique, de 7.45%, et financier, de 9%, au 31 mars 2018 à l'échelle du projet sont très bas comparés à la moyenne observée dans des projets se situant à des niveaux similaires. Le Projet a passé un temps assez long à mettre au point les outils de gestion et à comprendre la stratégie de ciblage (pas encore maîtrisée) en préalable à toute exécution d'activités sur le terrain. Il est vrai que la mise en route de tout projet se heurte souvent à des difficultés de démarrage mais il est jugé crucial que le PADMAR, après ce démarrage discret, passe maintenant à la phase effective d'exécution. L'équipe en est bien consciente et cherche à trouver les solutions techniques et administratives.

Avec un taux d'exécution physique et financier du PTBA 2018 respectivement de 16.55% et 10,70% au 31 mars 2018, les principaux problèmes relevés sont d'ordre technique et administratif.

Sur le plan technique, la mise en œuvre de la stratégie de ciblage qui conditionne tout le reste du processus d'exécution, s'est heurtée à une insuffisante compréhension de la typologie d'acteurs à impliquer et, du fait de cette incompréhension, le maillon production a été mis en avant au détriment des activités en amont et en aval ce qui, du coup, réduit et écarte des acteurs importants du développement des filières cibles comme les fournisseurs d'équipements, maintenanciers ou les fournisseurs d'intrants. Cette insuffisance est en cours de correction et l'apport de la mission a permis de débloquer la situation au profit d'initiatives qui devront être mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Sur le plan administratif, la coordination administrative et financière par le PProCaR qui est également comptable des résultats physiques du Projet, les lenteurs constatées dans le traitement de certains dossiers sont des motifs de préoccupation. La réussite du projet dépend en grande partie de deux éléments fondamentaux: (i) un ciblage rapidement mis en œuvre et réussi et (ii) une passation des marchés efficace exécutée dans des délais courts par le projet. Il est vrai que sur ce dernier point des marchés, tout le processus ne dépend pas que du Projet et du PProCaR mais il importe que les délais observés en interne soient gérés avec célérité. Des retards importants seraient constatés dans ce domaine névralgique.

On peut également s'interroger sur la pertinence de certains contrôles. C'est le cas par exemple de la validation de TDR techniques au niveau du RAF et du comptable qui devraient par exemple, limiter leur contribution au contrôle de régularité tandis que l'appréciation de l'opportunité des missions et le contrôle de la qualité des TDR relèveraient du Chef Projet. Une telle segmentation du travail renforcerait les responsabilités respectives et contribuerait à réduire les délais de traitement des dossiers.

Afin que le Projet entre dans sa phase de croisière, la mission suggère que tous les projets de TDR, DAO, etc. soient préparés dès l'issue de la présente mission de supervision et qu'une base de données des prestataires et fournisseurs potentiels soit actualisée en vue des prochains marchés. C'est le moment d'attirer l'attention de toutes les parties du Projet que si le rythme d'avancement actuel n'est pas rapidement corrigé, le PADMAR risque fort d'évoluer vers la catégorie de « projet à problèmes ». Un réveil collectif est dès lors indispensable.

Actions	Responsabilité	Échéance
Les propositions de DNO soumises par le CP au PProCaR devront être retournées au CP dans les 10 jours ouvrables avec proposition d'amendements consolidés. En l'absence de commentaire, la DNO est envoyée au FIDA.	Coordo ProCaR	Immédiate et continue
Préparer et valider tous les projets de TDR, DAO, etc. pour les activités prévues sur le PTBA 2018	Coordo ProCaR et C PADMAR	21 mai 2018
Identifier et établir une base de données des potentiels prestataires de service pouvant soumissionner aux différents	C PADMAR	31 mai 2018

appels d'offre pour 2018		
Réorganiser les étapes de validation interne des dossiers en recentrant la validation des TDR au niveau du Chef Projet et le contrôle de la régularité au niveau du PProCaR	Coordo ProCaR et C PADMAR	Immédiate et continue

Gestion des savoirs	Note:	4
----------------------------	--------------	----------

Justification de la notation

Le programme n'a pas encore mis en place une stratégie de gestion des savoirs. Un plan d'action pour la gestion des savoirs et communication est élaboré et prévoit l'élaboration d'une stratégie de gestion des savoirs et des TDR pour le recrutement d'un consultant sont élaborés. La stratégie de ciblage genre et jeunes est également accompagnée d'un plan d'action pluriannuel de communication. Une formation sur la gestion des savoirs a été conduite et a abouti à l'élaboration d'un plan d'action pour la capitalisation d'une expérience est en cours de mise en œuvre. Des leçons apprises sont identifiées dans les rapports du projet.

Principaux problèmes

Inexistence d'une stratégie de gestion des savoirs. Le plan d'action pour la capitalisation de l'arrimage du projet au centre d'incubation de Kpodavè est la seule activité de gestion des connaissances en cours. Toutefois, cette capitalisation semble peu pertinente à l'étape actuelle car l'initiative est très embryonnaire. Le processus étant en cours de développement, il serait plus intéressant de conduire un processus de recherche action sur une plus longue période afin de se donner le temps de capitaliser.

Faible visibilité du plan de gestion des savoirs dans le PTBA : le PTBA 2018 prévoit une seule ligne qui englobe toutes les activités liées à la gestion des savoirs. Ce manque de détails ne permet pas un suivi effectif du niveau de mise en œuvre des différentes composantes et activités de ce plan et ne permet pas non plus d'apprécier si les ressources allouées sont adéquates.

Faible suivi de la mise en œuvre du plan d'action de gestion des connaissances : en dehors de la référence au processus de capitalisation du centre d'incubation, le rapport d'avancement n'a pas fourni les éléments pour apprécier le niveau de mise en œuvre du plan gestion des connaissances des actions et des savoirs.

Manque d'articulation entre le plan de gestion des savoirs élaboré par l'équipe de projet et le plan de communication développé dans le cadre de la stratégie de ciblage. Le plan d'action de gestion des savoirs fourni par le responsable gestion des connaissances et communication du PProCaR n'est pas harmonisé avec le plan d'action pluriannuel de communication d'information et de communication en direction des cibles du PADMAR. Il se pose donc un problème d'articulation entre ces deux documents entre eux d'une part et avec le PTBA d'autre part.

Actions	Responsabilité	Échéance
Finaliser le processus d'élaboration de la stratégie globale de gestion des savoirs	Resp. de la gestion des savoirs et de la communication (RGSC)	31 août 2018
Développer un plan d'action de communication unique qui intègre à la fois les activités de communication du plan de Gestion des savoirs et les activités inscrits dans la planification pluriannuelles de la stratégie de communication ciblée en direction des cibles prioritaires du PADMAR	RGSC	31 août 2018
Inscrire de manière plus détaillée les actions de gestion des savoirs et de communication dans le PTBA	C/PADMAR, RGSC	A partir de la révision du PTBA de juin 2018 et continu

Efficienc	Note:	n/a
------------------	--------------	------------

Cohérence entre le PTBA & la mise en œuvre	Note:	4
---	--------------	----------

Justification de la notation

Au regard des prévisions du DCP, le PTBA 2018 n'est pas suffisamment ambitieux. Concernant la professionnalisation des acteurs, l'avancement vers la cible dépend de l'étude DIP à réaliser. Pour l'accès aux technologies, les cibles du PTBA sont à revoir au regard de l'objectif de concentrer les appuis du deuxième semestre 2018 sur l'approvisionnement en KM des maraîchers déjà en activité et leur formation en techniques de production.

S'agissant des infrastructures, la cohérence entre le PTBA 2018 et la mise en œuvre des activités est satisfaisante. L'état d'avancement actuel des activités préparatoires rassure quant au respect des délais de mise en œuvre des activités conformément au PTBA à l'exception de l'aménagement des 17 ha prévus.

Principaux problèmes

Les PTBA 2017 et 2018 (avec pour 2018 un taux d'exécution physique de 16,55% et un taux de décaissement de 10,70% au 31 mars), ne sont pas cohérents avec le calendrier de mise en œuvre du Document de conception du projet (DCP). En ce qui concerne la structuration de la filière, la première mission de supervision a recommandé le recentrage sur le maillon production. La cible du PTBA 2018 devra être revue suite au premier travail de diagnostic des OP pour identifier les types d'appuis par catégorie d'OP et les modes d'intervention. En ce qui concerne les composantes techniques, il est prévu dans le DCP en deuxième année, la réalisation de 230 ha de sites aménagés, la construction de 69 ml d'ouvrages de franchissement et la construction de 5 infrastructures marchandes, la mise à disposition de 1 320 KM, l'élaboration de 105 plans d'affaires et la mise en œuvre de 19 sessions de formations techniques auprès des maraîchers. Le PTBA 2018 par contre ne prévoit pas de travaux d'aménagement ou de construction d'infrastructures en 2018 et se limite à l'exécution de quelques études pour quelques infrastructures durant le dernier trimestre de l'année. Pour l'accès aux technologies améliorées, les cibles du PTBA 2018 sont particulièrement basses pour certains produits (25 KM, 100 maraîchers utilisant la matière organique et aucun maraîchers formés).

Par ailleurs, le plan de passation des marchés (PPM) n'a pas pris en compte l'acquisition des KIT d'irrigation prévue dans le PTBA.

Actions	Responsabilité	Échéance
Réviser les cibles à atteindre suite aux DIP des OP et la pré-sélection des cibles des KM et des sites à aménager	C/PADMAR, RSE	30 juin 2018

Performance du système de S&E	Rating:	3
--	----------------	----------

Justification de la notation

Le projet ne dispose pas encore d'un système de S&E qui lui soit propre. La mission d'achèvement du PACER réalisée en 2017 avait recommandé une étude diagnostique de l'ensemble du système mis en place au niveau du ProCaR. Le rapport de ce diagnostic vient d'être rendu disponible. L'équipe du projet a conscience de l'importance et de l'urgence de la mise en place de ce système et a déjà élaboré les termes de référence pour l'élaboration du manuel de S&E. En outre, les deux études de référence (Etude d'impacts socio – économique et SYGRI) ne sont pas encore réalisées.

Examen du système de S&E

Les dernières missions de supervision sur les deux projets actifs du ProCaR ont noté l'inexistence d'un système de S&E spécifique propre à chaque projet. Celle-ci avait mené à la recommandation de réaliser une étude diagnostique du SSE du ProCaR qui a abouti à une liste d'insuffisances notables soumises à

l'attention du Projet et discutées avec l'équipe de la présente mission. Quant aux études de référence, la convention avec l'INRAB sur le point d'être signée et celles avec l'INE, prévoient la préparation d'un calendrier pour la conduite desdites études et leur disponibilité d'ici fin juillet 2018.

Le SSE du ProCaR, qui ne se résume qu'à une simple base de données, ne clarifie pas les différentes composantes du Système dans une approche programme, plan de S&E pour le cadre programmatique (COSOP et ProCaR) et procédures techniques de S&E pour les projets spécifiques (PADMAR et PAPSFR) ce qui rend difficile l'organisation efficace du S&E aux différents niveaux et la gestion de l'information récoltée pour mesurer effectivement les réalisations et résultats du COSOP-ProCaR et des projets spécifiques.

Par ailleurs, l'absence d'un Manuel de procédures de S&E (pour le PAPSFR et pour le PADMAR) reflète le flou général quant aux procédures, outils, rôles et responsabilités de chaque acteur de mise en œuvre du PADMAR. Il est dès lors crucial de mettre en place une telle infrastructure au plus vite pour une bonne compréhension et appropriation du système durant cette phase de démarrage effectif du projet.

S'agissant spécifiquement du PADMAR, la mission accueille positivement le recrutement de la chargée de S&E dédiée spécifiquement au projet, qui vient en renfort au Responsable S&E du ProCaR.

Actions	Responsabilité	Échéance
Réaliser les études de référence d'impact socio-économiques et SYGRI	C/PADMAR RSE/ProCaR	31 juillet 2018
Préparer et valider le manuel de procédures du SSE	C/PADMAR RSE/ProCaR	30 septembre 2018
Revoir les cahiers de charge du Responsable Suivi – Evaluation du ProCaR et des Chargés SE des projets et recentrer leurs responsabilités	Coordonnateur/ProCaR	31 Mai 2018
Prendre attache avec le RSE du Neer-Tamba au Burkina Faso pour échanger sur le manuel du SSE et sur la plateforme en ligne	RSE/ProCaR CSE/PADMAR	15 mai 2018

Note SECAP / PESEC³	Note:	3
---------------------------------------	--------------	----------

Justification de la notation

Le projet a été classé à risque socio-environnemental modéré (catégorie B). Les principales mesures d'atténuation proposées par le CGES concernent le screening environnemental et social des sous-projets pour la sous-composante 1.2. et la réalisation des aménagements maraîchers (sous-composante 2.1).

Examen de la SECAP // PESEC

Depuis la dernière mission de supervision, (i) une liste de fournisseurs d'intrants biologiques a été élaborée par le RSECC (ii) un CGES et une étude sur la gestion des pesticides provisoires sont disponibles (iii) les conventions provisoires avec les partenaires stratégiques (ABE, INE, FAST/UAC) sont disponibles (iv) les outils de screening environnemental sont élaborés et ont été utilisés pour le premier site en ciblage direct (Kpodavé) pour lequel des TDR pour la réalisation de l'EIE simplifiée sont en cours d'élaboration.

Comme pour les autres composantes, les différents outils sont disponibles et en attente d'opérationnalisation.

Actions	Responsabilité	Échéance
Signer la convention avec l'ABE pour la mise en œuvre des EIES et PGES préalables aux aménagements	ProCaR/ABE	31 mai 2018

³ SECAP (Social, Environmental and Climate Assessment Procedures) / - Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC)

iv. Gestion Financière et Exécution

Taux de décaissement	Note : 2
-----------------------------	-----------------

Justification de la notation

Les décaissements sur les ressources du Prêt/Don FIDA et ASAP s'élèvent à 1 745 958.84 DTS (2 431 032.2 USD) décomposés comme suit: (i) FIDA (Prêt) 1 352 018.55 DTS (1 885 279.83 USD), (ii) FIDA (Don) 61 683.79 DTS (85 341.37 USD), (iii) ASAP (Don) 332 256.50 DTS (460 411.00 USD).

Principaux problèmes

Décaissement du Prêt/Don FIDA. Les décaissements sur les ressources du Prêt/Don FIDA s'élèvent à 1 413 702.34 DTS sur un montant alloué de 17 205 000 DTS, soit un taux de décaissement en DTS de 8.21%. En tenant compte du montant de la DRF N° 004 (219 413.00 DTS) transmise au FIDA dans le courant du mois de mars 2018, le taux de décaissement projeté serait de 9.49% avec un montant total décaissé de 1 633 15.34 DTS.

Décaissement du Don ASAP. Les décaissements sur les ressources du Don ASAP s'élèvent à 332 256.50 DTS sur un montant alloué de 3 220 000 DTS, soit un taux de décaissement en DTS de 10.32%. Ce montant correspond à l'avance de démarrage et l'acquisition d'un véhicule.

L'analyse des décaissements par rapport aux allocations de ressources montre un taux faible de décaissement dû au fait que les activités n'ont pas véritablement démarré. En ce qui concerne le prêt OFID, la mission a noté que les procédures de mobilisation de l'avance initiale sont enclenchées et que la DRF a été approuvée par le FIDA le 26 avril 2018.

Aspects Fiduciaires

Qualité de la gestion financière	Note:	4
---	--------------	----------

Justification de la notation

La mission a passé en revue le dispositif de la gestion financière qui repose notamment sur l'exécution du PTBA, du contrôle interne, de l'audit externe, de la mobilisation des ressources financières auprès des différentes sources de financement (Prêt/Don FIDA, Don ASAP et Etat Béninois) au moyen des DRF/DPD, du paiement des dépenses sur pièces justificatives et du suivi financier des conventions de financement.

Principaux problèmes

Gestion du Personnel : au 31/03/2018, l'effectif du PADMAR est de 8 cadres. En complément, 28 techniciens, sous contrat de prestation, sont déployés sur le terrain. La recommandation de la dernière mission de supervision concernant la régularisation du statut des employés conformément à l'accord de financement a été exécutée. Ainsi le statut contractuel du Coordonnateur et du RAF du ProCaR a été régularisé en tant que staff conformément aux indications fournies par le FIDA. La mission a noté que le paiement des cotisations à la CNSS est à jour au 31/03/2018 pour le personnel d'appui. Quant au personnel cadre, les régularisations sont en cours au niveau de la CNSS. En ce qui concerne la couverture médicale du personnel d'appui pour la période 2017- 2018, le contrat d'assurance est signé. Par ailleurs, les contrats de 38 agents arrivant à terme le 03/04/2018 ont été renouvelés suite à une évaluation interne supervisée par le coordonnateur du ProCaR. La mission recommande au RAF de s'assurer de la mise à jour des cotisations du personnel vis-à-vis de la CNSS au plus tard le 30/06/2018.

Gestion Financière et Comptable. La mission note que la comptabilité fonctionne correctement sous Tom2Pro, à l'exception du formulaire 104 « Etat de Réconciliation du compte Désigné » dont la production rencontre toujours des difficultés dues au paramétrage. Aussi, l'édition des états analytiques (par

composante et par catégorie) n'est possible qu'à l'aide du tableur Excel. Cette situation découle de la recommandation faite par le consultant en Suivi et Evaluation lors de sa mission en mars dernier qui recommande que les codes analytiques soient paramétrés sur la base du cadre logique de chaque projet afin qu'il ait une harmonisation entre les données financières et physiques.

Contrôles internes. Le projet dispose d'un manuel de procédures Administratives, Comptables et Financières et des manuels des opérations. La mission a noté que le rapprochement bancaire des comptes désignés, des comptes d'opérations et de la caisse de URA Bohicon sont effectués mensuellement. Aussi, les pièces justificatives des demandes de remboursement font l'objet d'un double contrôle au niveau de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) du Ministère de l'économie et des finances. Au regard du démarrage effectif des activités du PADMAR, la mission recommande l'ouverture du compte de régie PADMAR URA Bohicon.

Revue des ECD. La mission a passé en revue les états certifiés de dépenses pour les DRFs No 3 et No 4 sur le prêt FIDA. La vérification a porté sur un échantillon de 50% des dépenses. La mission a constaté que: (i) les DRF sont bien montées et renseignées, (ii) les dépenses sont suffisamment étayées par des pièces justificatives complètes (notamment pour les missions), des termes de références ou des rapports de mission figurent dans la liasse.

Actions	Responsabilité	Échéance
Finaliser le paramétrage (i) du formulaire 104 « Etat de Réconciliation du compte Désigné » et (ii) pour permettre l'édition automatique des états analytiques	RAF/Comptable	30 juin 2018
Ouvrir le compte de régie PADMAR URA Bohicon	Coordonnateur/RAF	31 mai 2018

Qualité et ponctualité de l'Audit	Note:	n/a
--	--------------	-----

Justification de la notation

La mission note que le processus de recrutement du cabinet d'audit des comptes de 2017 est en cours au niveau du ministère du plan et du développement. L'avis de non objection sur la liste restreinte des cabinets agréés et la demandes de proposition a été obtenue le 10/04/2018.

Principaux problèmes

PADMAR est à sa première opération d'audit des comptes. Le processus de sélection connaît des retards ce qui augure le non-respect du délai de transmission.

Actions	Responsabilité	Échéance
Lancer l'audit du projet de manière à respecter la date limite de soumission du rapport au FIDA le 30 juin 2018	RAF/Comptable	15 mai 2018

Fonds de contrepartie	Note:	4
------------------------------	--------------	---

Justification de la notation

Le niveau de mobilisation des fonds de contrepartie reste très limité à cause du faible taux de décaissement du projet. Toutefois, la mission a remarqué que la contrepartie gouvernementale s'est acquittée de ses obligations bien que pour des montants très limités.

Principaux problèmes

Conformément aux dispositions de l'Accord de Financement, la participation financière du Gouvernement au financement du PADMAR se chiffre à 4 839 000 \$ USD (soit environ 2 419 500 000 FCFA) à la formulation. Ce montant représente l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens, travaux et services qui seront acquis par le Projet.

Respect des clauses de financement	Note:	6
---	--------------	----------

Justification de la notation

Dans l'ensemble, les dispositions de l'accord de financement sont globalement mises en application.

Passation des Marchés	Note:	4
------------------------------	--------------	----------

Justification de la notation

Sur la base du PTBA 2018, quarante-deux marchés sont inscrits dans le Plan de Passation de Marchés de démarrage (PPM) 2017/2018 pour un montant total estimé à 1 596 266 200 FCFA HT. A date, le taux de réalisation du PPM 2017/2018 est de 36 %.

Examen de la passation des marchés

En ce qui concerne l'exécution actuel du PPM, la mission a révélé que : (i) huit marchés de prestations intellectuelles sont signés et réalisés. Un avis de non objection est attendu sur des TDR et la demande de proposition dans le cadre de l'étude foncière. Ladite DP et les TDR sont transmis au MAEP pour étude et avis car le montant prévisionnel du marché dépasse le seuil du projet en respect au code des marchés en vigueur, (ii) six contrats sont signés et réalisés pour les marchés des biens et équipements, (iii) et un contrat est signé et réalisé pour les marchés de travaux. La mission note, après analyse du PPM, que deux (2) méthodes de passation ont été modifiées. Il s'agit de : (i) former les TSM à l'élaboration des plans d'affaires et plan d'investissement, pour lequel l'avis du FIDA est obtenu; et (ii) réaliser l'étude de référence dans le cadre de la convention avec l'INRAB pour lequel l'avis du FIDA est attendu.

Le registre des contrats est à jour de même que le « tableau de suivi de l'exécution financière et physique des contrats en cours ». A cette même date, le nombre total de contrats conclus par le PADMAR est de 15 pour un montant HTVA de 206 680 310 FCFA.

Actions	Responsabilité	Échéance
Signer les contrats avec les cabinets et démarrer l'étude complémentaire sur la situation foncière des sites potentiels à aménager dans les 20 communes de la zone d'intervention du PADMAR	RPM/Coordo/MAEP	15 aout 2018

v. Indicateurs clés du SIS (Supervision and Implementation Support / Supervision et soutien à la mise en œuvre.

Indicateur clé SIS # 1: Performance Globale de la mise en œuvre	
Note⁴:	4

Indicateur clé # 2 du SIS: Probabilité d'atteindre l'objectif de développement	
Note:	4

⁴ Note de 1 à 6 (voir Guidelines)

F. Pertinence

Pertinence	Note:	6
-------------------	--------------	----------

Justification de la notation

La mission a noté, au regard des documents de stratégie nationale, que le projet est très pertinent. Il s'inscrit parfaitement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Agriculture du PSDSA et son cadre institutionnel. Malgré les changements de contexte institutionnel auquel le projet doit s'adapter, il reste en adéquation avec les politiques agricoles nationales et parfaitement pertinent au regard de sa contribution à l'atteinte des objectifs du PA, notamment les OS 1 et 3 : (i) Améliorer la productivité et la production des produits végétaux des filières agricoles et (ii) Contribuer au renforcement de la résilience des exploitations face aux changements climatiques.

Aussi, le PADMAR est reconnu comme projet prioritaire dans la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement.

Conclusions

Le projet, mis en vigueur en octobre 2016, est pratiquement entré dans sa deuxième année d'exécution (18 mois plus précisément) alors que les activités ont été officiellement lancées en avril 2017. Les réalisations physiques sur le terrain restent modestes voire absentes. L'analyse de la mise en œuvre montre que le projet a été confronté à des difficultés de démarrage en termes de ciblage notamment. Les biais constatés dans le processus de ciblage se sont avérés être un facteur important de ralentissement de la mise en place des appuis. Toutefois, de bonnes bases sont maintenant posées pour une relance effective des activités du PADMAR à travers, dans un premier temps, d'un ciblage direct d'acteurs à renforcer pour les deux composantes, l'ouverture des actions en faveur des acteurs en amont et aval de la production, etc. Si ces aspects sont corrigés à temps, des chances d'atteindre les objectifs du projet seront maintenues.

L'élément intéressant de ce constat est le fait que le personnel du ProCaR et du PADMAR ont tous pris la mesure du défi et ont montré une volonté réelle de conjuguer les efforts en vue d'impulser vigoureusement l'exécution des activités convenues. Des efforts devront être déployés au cours du mois de mai pour clarifier et fluidifier le processus de ciblage avec une attention particulière sur le ciblage direct et la définition des appuis en faveur des maillons autres que ceux de la production. Les autres interventions du projet seront organisées sur cette base.

Les aspects de gestion administrative, financières et de passation de marchés ont fait l'objet d'une grande attention de la mission qui a constaté des délais très longs dans le traitement des différents dossiers (TDR, DAO, contrats de prestation et de partenariat, etc.). Or, pour un projet à la demande, exécuté sur la base de marchés, l'efficacité de la chaîne de traitement des dossiers est fondamentale pour la réussite et l'atteinte des objectifs visés. Des délais allant de quelques semaines à des mois sont observés. Ils constituent le principal frein à l'avancement des activités et sont facteur de démotivation de l'équipe.

Réussir à corriger cette contreperformance d'ensemble constitue l'un des défis majeurs du PADMAR et du ProCAR dont les responsables se sont engagés à prendre le problème à bras le corps.

Le bas niveau de réalisation physique (7.45%) et de décaissement (9% tous financements confondus à l'exception des fonds OFID) prèdisposerait le projet à évoluer vers le statut de "projet à problèmes" ce qui ne correspond pas au souhait d'aucune des parties. Un suivi rapproché de l'évolution des activités par toutes les parties et une créativité de l'équipe de projet sont dès lors jugées indispensables pour relever le défi d'une bonne performance d'ici la prochaine mission de supervision.

Leçons apprises

Titre 1: Partenariat avec les mairies
Applicabilité Project
Description: Le partenariat stratégique établi avec les mairies des communes d'intervention constitue un moyen de mettre en œuvre rapidement des aménagements de grande ampleur pour l'installation des jeunes sur des sites sécurisés. Ils constitueront en outre des pôles de concentration pour la mise en marché et l'appui aux techniques innovantes.

Titre 2: Incubateurs de jeunes entrepreneurs agricoles
Applicabilité: Project
Description: Le recours à un centre d'incubation de jeunes est censé faciliter leur sélection et leur insertion dans les activités de production. Ces processus sont à suivre en termes de taux d'insertion et de maintien dans l'activité et à capitaliser pour d'autres interventions dans le domaine de l'insertion des jeunes en agriculture.

Appendice 1: Cadre logique du PADMAR actualisé (adapté aux nouveaux indicateurs SYGRI)

Hiérarchies des Résultats	Indicateurs				Cible 2018	Niveau avancement au 31 mars 2018	Moyens de Vérification			Hypothèses
	Nom	Baseline	Mi-Parcours	Cible finale			Source	Fréquence	Responsabilité	
Outreach PADMAR	1.b Estimated corresponding total number of households members									Les risques, après mitigation, ne dépassent pas les hypothèses
	Membres de ménages - Nombre de personnes	0	40 560	120 000		Le ciblage des 1 ^{ers} bénéficiaires est en cours	Suivi interne	Annuelle	ProCaR	
	1.a Corresponding number of households reached									
	Ménages - Nombre	0	6 760	20 000		Le ciblage des 1 ^{ers} bénéficiaires est en cours	Suivi interne	Annuelle	ProCaR	
	1 Persons receiving services promoted or supported by the project									
	Hommes - Nombre		676	2 000		0				
	Nombre Total de personnes Bénéficiant des services - Nombre de personnes	0	6 760	20 000	2000	Le ciblage des 1 ^{ers} bénéficiaires est en cours	Suivi interne	Annuelle	ProCaR	
	Jeunes - Nombre		3 380	10 000	1000	0				
	Femmes - Nombre		2 704	8 000	800	0				
	Nombre de ménages de petits exploitants ayant bénéficié d'un appui pour répondre aux effets du changement climatique									
Total Membres de ménages - Nombre	0	20 280	60 000		Le ciblage des 1 ^{ers} bénéficiaires est en cours	Enquêtes spécifiques	Année 1, 3, 7	ProCaR		
But du Projet Contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté rurale dans	Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique						Enquête de référence	Année 1, 7	ProCaR	
	Jeunes - Nombre					0				
	Femmes - Nombre					0	Enquête de référence	Année 1, 7	ProCaR	
	Taux de la prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans						Enquête de référence	Année 1, 7	ProCaR	

Hiérarchies des Résultats	Indicateurs				Cible 2018	Niveau avancement au 31 mars 2018	Moyens de Vérification			Hypothèses
	Nom	Baseline	Mi-Parcours	Cible finale			Source	Fréquence	Responsabilité	
la zone d'intervention du Projet.	Taux de la prévalence de la malnutrition chronique des enfants - Pourcentage (%)	30		20		L'étude SYGRI à lancer bientôt déterminera les valeurs initiales				
Objectif de Développement Accroître durablement les revenus des exploitations maraîchères, tout en améliorant leur résilience aux effets du changement climatique	Accroissement en % du montant en FCFA du revenu annuel des maraîchers						Enquêtes spécifiques	Année 1, 3, 7	ProCaR	Les risques, après mitigation, ne dépassent pas les hypothèses
	Augmentation du revenu annuel des maraîchers - Pourcentage (%)		50	80		A déterminer après une étude d'impact				
	Nombre de ménages maraîchers ont accru leur résilience						Enquêtes spécifiques	Année 1, 3, 7	ProCaR	
	Nombre de ménages résilients - Nombre	0	3 380	10 000	1000	0				
Effet Effet 1: Les acteurs de la filière nouent des partenariats professionnels qui valorisent mieux leurs produits sur des marchés nationaux et régionaux	Nombre de tables filière maraîchère opérationnelles/ (Nombre de contrats commerciaux signés entre les acteurs de l'amont et de l'aval de la filière ciblée)						Suivi interne	Semestrielle	Facilitateurs	Volonté des acteurs de participer aux tables filière maraîchère
	Nombre de TFM - Nombre	1	4	4	0	0				
Produit Produit 1.1: Des tables filière maraîchère (TFM) sont mises en place et des Plans d'actions sont développés	Nb de contrats commerciaux signés						Suivi interne	Semestrielle	ProCaR	Volonté des acteurs de participer aux tables filière maraîchère
	Nombre de contrats					0				
	Nb de Plans d'action de TFM élaborés						Suivi interne	Semestrielle	ProCaR	
	Nombre de Plans d'action - Nombre					0				
	Nb de Plans d'action mis en œuvre						Suivi interne	Semestrielle	ProCaR	
Nb de Plans d'action mis en œuvre - Nombre					0					
Produit Produit 1.2: Les capacités	Nombre de personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises (2.1.2)						Suivi interne	Semestrielle	ProCaR	Volonté des acteurs de participer aux
	jeunes - Nombre					0				

Hiérarchies des Résultats	Indicateurs				Cible 2018	Niveau avancement au 31 mars 2018	Moyens de Vérification			Hypothèses
	Nom	Baseline	Mi-Parcours	Cible finale			Source	Fréquence	Responsabilité	
organisationnelles et institutionnelles des TFM sont renforcées	Femmes - Nombre					0				tables filière maraîchère
	Hommes - Nombre					0				
Produit Produit 1.3: Les jeunes sont formés dans la bonne pratique de la production maraîchère et équipés	Nombre de jeunes formés et équipés						Suivi interne	Semestrielle	ProCaR	
	Jeunes femmes - Nombre					0				
	Jeunes hommes - Nombre					0				
Effet Effet 2: L'accès des producteurs à des infrastructures résilientes qui augmentent la valeur ajoutée et facilitent l'accès aux marchés est amélioré	Pourcentage de personnes/ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage (2.2.6)					0	Suivi interne	Trimestrielle	ProCaR, CARDER, DGAER	
	Marché - Pourcentage (%)									
	Installations de transformation - Pourcentage (%)					0				
	Installations de stockage - Pourcentage (%)					0				
Produit Produit 2.1 : Les infrastructures qui augmentent la valeur ajoutée et facilitent l'accès aux marchés sont mises en place et leur résilience est garantie.	Nombre d'installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (2.1.6)						Suivi interne	Trimestrielle	CARDER / DGAER / ProCaR	Des PME/TP/ expérimentées
	Nombre d'infrastructures - Nombre	0	2	10	2	0				
	Nombre de kilomètres de routes/pistes construites, refaites ou améliorées (2.1.5)						Suivi interne	Trimestrielle	DGAER, ProCaR	
	Longueur de pistes - Longueur (km)	0	30	120	0	0				
Effet Effet 3: Les exploitants maraîchers ont accès sécurisé et durable à	% des maraîchers qui utilisent l'énergie solaire						Enquête	Année 1, 3, 7	DGAER, ProCaR	L'accès au foncier n'est pas une contrainte. Des PME/TP
	Maraîchers - JF - Pourcentage (%)	0		6,25	0%	0%				
	Maraîchers - femmes -	0		8,75	0%	0%				

Hiérarchies des Résultats	Indicateurs				Cible 2018	Niveau avancement au 31 mars 2018	Moyens de Vérification			Hypothèses	
	Nom	Baseline	Mi-Parcours	Cible finale			Source	Fréquence	Responsabilité		
l'eau et au foncier	Pourcentage (%)									expérimentées	
	Maraîchers - JH - Pourcentage (%)	0		6,25	0%	0%					
	Maraîchers - hommes - Pourcentage (%)	0		3,75	0%	0%					
	Total Maraîchers - Pourcentage (%)	0	5	25	0%	0%					
	% des systèmes d'irrigation économes en eau										
	systèmes d'irrigation - Pourcentage (%)	0	5	25	0%	0%	Enquête	Année 1, 3, 7	DGAER, ProCaR		
Produit Produit 3.1: Des aménagements maraîchers résilients sont réalisés	Land under improved management practices									L'accès au foncier n'est pas une contrainte. Des PME/TP expérimentées	
	Hectares de terre aménagé-Surface (ha)	0	735	2100	0	0	Suivi interne	Trimestrielle	DGAER, ProCaR		
Produit Produit 3.2. Des démonstrations d'irrigation maraîchère innovante et économe en eau et en énergie sont réalisées.	Nombre de démonstrations réalisées innovantes et économes en eau et en énergie									L'accès au foncier n'est pas une contrainte. Des PME/TP expérimentées	
	Démonstrations réalisées - Nombre					0	Suivi interne		ProCaR		
Effet Effet 4: Les exploitants maraîchers accroissent la productivité et la production des cultures maraîchères dans un contexte de changement climatique	Pourcentage de personnes/ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique (3.2.2)									La technologie et les intrants sont disponibles	
	Jeunes femmes - Nombre	0	1112,5	3400		0					
	Femmes - Nombre	0	1780	5440		0					
	Jeunes hommes - Nombre	0	1112,5	3400		0					
	Total Maraîchers - Nombre	0	4450	13600		0					
	Hommes - Nombre	0	445	1360		0					

Hiérarchies des Résultats	Indicateurs				Cible 2018	Niveau avancement au 31 mars 2018	Moyens de Vérification			Hypothèses
	Nom	Baseline	Mi-Parcours	Cible finale			Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit Produit 4.1: Surface maraîchère gérée de manière plus résiliente	Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat (3.1.4)						Enquête	Année 1, 3, 7	ProCaR	La technologie et les intrants sont disponibles
	Superficie de terre - Superficie (ha)	0	157	1250	63	0				
	Individuals engaged in NRM and climate risk management activities						Suivi interne	Annuelle	ProCaR	
	Total - Nombre de personnes			10000						
Produit Produit 4.2. Des Plans d'investissement sont développés et financés	Nb de Plans d'investissements développés						Enquête	Année 1, 3, 7	ProCaR	La technologie et les intrants sont disponibles
	Plans d'investissements - Nombre					0				
Produit Produit 4.3. Les petits producteurs maraîchers bénéficient de kits maraîchers	Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques (1.1.3)									La technologie et les intrants sont disponibles
	Nombre de producteurs - Nombre					0				
Produit Produit 4.4. Les petits producteurs maraîchers bénéficient d'appui-conseil en provenance de Techniciens Spécialistes en maraîchage.	Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production (1.1.4)					0				La technologie et les intrants sont disponibles
	Producteurs bénéficiant d'appui-conseil - Nombre					0				

Appendice 2: Point de mise en œuvre des recommandations de la mission de supervision d'octobre 2017

Le point de mise en œuvre des recommandations de la mission de supervision d'octobre 2017 montre que (i) six (06) recommandations sont entièrement réalisées, (ii) deux (02) recommandations sont réalisées mais sont en continues, (iii) cinq recommandations (05) sont partiellement réalisées et deux (02) ne sont pas réalisées (mais délai non échu). Le tableau ci-après présente de façon détaillée le point de mise en œuvre de ces recommandations.

N°	Mesure convenue	Échéance	Qui	Etat de réalisation	Niveau d'avancement
1	Procéder à une relecture du cadre logique	fin juin 2018	RSE/ProCaR, C/PADMAR	Réalisée partiellement (délai non encore échu)	La mission de diagnostic du Système de suivi-évaluation du ProCaR réalisée en mars 2018, a proposé un nouveau plan analytique. Les indicateurs du cadre logique sont en relecture pour obtenir des indicateurs appropriés. Ces indicateurs appropriés seront validés par l'équipe dans la première quinzaine du mois de mai 2018.
2	Préparer un tableau de bord des indicateurs clés de suivi du projet à intégrer dans les rapports d'activités trimestriel et semestriel	fin mars 2018	C/PADMAR, RSE/ProCaR	Réalisée partiellement	Une proposition d'indicateurs est faite, mais reste à l'actualiser sur la base du nouveau plan analytique. Cette actualisation est prévue pour la première quinzaine du mois de mai 2018.
3	Prendre attache avec l'ABE pour discuter de la mise en place d'une base de suivi environnemental	fin mars 2018	C/PADMAR, RSE/ProCaR	Réalisée	Les outils de suivi environnemental sont disponibles. Ils vont être mis sous forme de base de données (en lien avec la base de données à mettre en place suite au diagnostic du système de SE)
4	Elaborer en concertation avec les services compétents du MAEP une base de données de suivi des filières agricoles	fin juin 2018	C/PADMAR, RSE/ProCaR	Non réalisée (délai non encore échu)	Le diagnostic du système de SE a proposé la mise en place d'une nouvelle base de données simple et efficace sur la base du manuel de SE qui sera élaboré d'ici juin 2018 et arrimé au Système de SE (SSE) du MAEP.
5	Renforcer prioritairement les OP à l'échelle communale et à l'échelle départementale avant de s'engager dans la structuration des tables filières	Immédiat et continu	C/PADMAR	Réalisée partiellement (en continu)	Le Facilitateur des Tables Filières Maraîchères (FTFM) recruté, a pris fonction le 1 ^{er} février 2018. Il a commencé le travail d'identification et de recensement des OP à l'échelle communale et départementale dans 05 départements sur les 07 de la zone d'intervention. Ce travail de diagnostic participatif à la base permettra de

N°	Mesure convenue	Échéance	Qui	Etat de réalisation	Niveau d'avancement
					catégoriser les OP puis de réaliser le renforcement en fonction des besoins de chaque catégorie d'OP identifiée.
6	Prendre connaissance des expériences qui ont été menées en matière de SIM	Fin mars 2018	C/PADMAR	Réalisée partiellement	Des échanges et concertations sont faits avec le MAEP et d'autres projets/programmes qui interviennent dans le système d'informations sur le marché. Le point de la situation actuelle et la proposition de stratégie avec le plan d'actions pour la mise en place d'une SIM adaptée au maraichage sont prévus dans l'étude des flux commerciaux du PADMAR qui sera réalisée à partir de mai 2018.
7	Elaborer la situation de référence pour chaque bénéficiaire et chaque site (compte d'exploitation, image, ...)	Continu	C/PADMAR	Réalisée (en continu)	Les outils sont élaborés pour recueillir des informations auprès des bénéficiaires et au niveau des sites. Ces outils de collecte sont testés au niveau des premiers sites retenus pour être accompagnés. Ceci permettra de faire un suivi correct des sites.
8	Finaliser le paramétrage du module Tom2Pro pour la production systématique des formulaires 104 « Etat de Réconciliation du compte Désigné ».	31/12/2017	RAF/Comptable	Réalisée partiellement	La TDR sont déjà élaborés pour faire appel au concepteur en appui. Cette mission a été retardée pour prendre en compte les résultats du diagnostic du système de SE qui en était le préalable et qui a été effectué en fin mars 2018. La recommandation sera donc réalisée en mai 2018 par le concepteur.
9	Améliorer la gestion des marchés à l'aide d'un logiciel spécifique à la passation des marchés.	Continu	Coordonnateur/RAF/RPM	Réalisée Partiellement	Des échanges sont faits avec le concepteur du logiciel TOM2PRO. L'option retenue suite aux échanges avec le consultant qui a réalisé le diagnostic du système de Suivi-évaluation (SE) est le TOM MARCHES. Cette mission sera réalisée en mai 2018, et le suivi de la gestion des marché sera fait en continu.
10	S'assurer de la mise à jour des dossiers du personnel dans les plus brefs délais.	31/12/2017	RAF/Secrétaire du Coordonnateur	Réalisée	
11	Finaliser le recrutement du poste vacant dz l'Assistant SE (A/SE).	30/11/2017	Coordonnateur	Réalisée	
12	Finaliser le processus de recrutement du cabinet d'assurance santé pour le personnel de soutien.	31/10/2017	Coordonnateur / RPM	Réalisée	

N°	Mesure convenue	Échéance	Qui	Etat de réalisation	Niveau d'avancement
13	S'assurer de la mise à jour des cotisations du personnel vis-à-vis de la CNSS.	30/11/2017	RAF	Réalisée	Situation pour le personnel de soutien régularisée. Pour les cadres qui ont signé de contrat de consultance, chaque cadre s'est affilié à la structure de son choix (CNSS, compagnie d'assurance retraite ou d'assurance vie, etc.), et en fournit la preuve au service administratif et financier (en cours).
14	Revoir les contrats du personnel clés sur la base des clauses de l'Accord de financement.	Immédiat	Coordonnateur	Réalisée	Etude réalisée sur le statut du personnel et la grille salariale du personnel du ProCaR en comparaison avec les autres projets/programme et autres bailleurs au Bénin est réalisée. Le rapport de l'étude est disponible. Le nouveau contrat à signer à partir du mois d'avril 2018 avec le personnel clé du ProCaR s'y est conformé.
15	Accélérer le recrutement du consultant en charge de la maintenance du logiciel Tom2Pro.	Immédiat	RAF/RPM	Réalisée partiellement	Les TDR pour le recrutement du consultant sont élaborés. Le rapport provisoire du diagnostic du système de Suivi-Evaluation qui était préalable à la mission de maintenance du logiciel TOM2PRO, en a fait des propositions. Ledit rapport est transmis au FIDA. La DANO sera transmise au FIDA après la validation du rapport du diagnostic.

SYNTHESE DU POINT D'EXECUTION DES RECOMMANDATIONS DE LA DERNIERE MISSION DE SUPERVISION

Etat de réalisation	Effectif	%
Réalisée	6	40%
Réalisée partiellement	5	33,34%
Réalisé mais en continu	2	13,33%
Non réalisée (délai non encore échu)	2	13,33%
Total général	15	100,00%

Appendice :3 Avancement matériel au regard du PTBA, y compris les indicateurs SYGRI

Composante/ Sous-composante ou produit		Indicateur	Unité	Période:1er janvier au 31 mars 2018			Réalisation cumulée	Objectif dans le DCP	%	Observations
				Prévision du PTBA 2018	Réalisation	%				
Composante 1 : Valorisation et mise en marché	<i>Sous-composante : Développement des partenariats et professionnalisation des acteurs du maraîchage (mise en place des tables filiales)</i>	Nombre d'OP de base renforcées	Op de base	27	0	0	0	140	0	
		Nombre d'OP régionales renforcées sur des thématiques spécifiques d'organisation dans la filière	OP régionale	4	0	0	0	7	0	
		Nombre de tables filiales maraîchères opérationnelles	Table filière maraîchère	0	0	0	0	4	0	
	<i>Sous-composante : Infrastructures marchandes et de désenclavement</i>	Magasins de conditionnement	Magasin	0	0	0	0	10	0	
		Nombre de boutiques d'intrants	Boutique	0	0	0	0	6	0	
		Nombre de hangars de collecte réhabilités	Hangar	0	0	0	0	6	0	
		Km de pistes réhabilités	Km	0	0	0	0	120	0	
	ENSEMBLE COMPOSANTE 1						0		0	
Composante 2 : Amélioration de la productivité et de la production	<i>Sous-composante : Aménagements maraîchers résilients</i>	Ha d'aménagements maraîchers	Hectare	17	0	0	0	2 100	0	
		Nombre de systèmes solaires installés**	Nombre	0	0	0	0		0	
		Nombre d'ha irrigués par des systèmes économes en eau**	Hectare	4	0	0	0	1 000	0	
		Nombre de mètres linéaires d'ouvrage de protection	Mètre linéaire	0	0	0	0	2 000	0	
	<i>Sous-composante : Accès aux technologies et</i>	Ha de surface maraîchère gérés de manière plus résiliente *,**	Hectare	0	0	0	0	1 250	0	

Composante/ Sous-composante ou produit		Indicateur	Unité	Période: 1er janvier au 31 mars 2018			Réalisation cumulée	Objectif dans le DCP	%	Observations
				Prévision du PTBA 2018	Réalisation	%				
	<i>techniques améliorées</i>	Nombre de kits en zone de nappe peu profonde	Kit	4	0	0	0	8 800	0	
		Nombre de kits en zone de nappe intermédiaire	Kit	7	0	0	0	320	0	
		Nombre de kits en zone eau artésienne	Kit	4	0	0	0	1 200	0	
		Nombre de kits en zone des plateaux	Kit	5	0	0	0	240	0	
		Nombre de kits en bas-fonds	Kit	5	0	0	0	1 920	0	
		Exploitants maraîchers formés	Exploitant maraîcher	0	0	0	0	17 000	0	
		Nombre de démonstration de nouvelles technologies faites	Nombre	2	0	0	0		0	
		Exploitants maraîchers utilisant des intrants organiques	Exploitant maraîcher	100	0	0	0	4 250	0	
		Nombre de maraîchers relais installés	Maraîcher relais	27	0	0	0	350	0%	
		Nombre de techniciens spécialisés en maraîchage (TSM)	TSM	27	27	100	27	33	82%	
		Nombre de Facilitateurs Table filière (FTFM)	FTFM	1	1	100				
		Nombre de sessions de formation au profit des TSM	Session	2	1	50	0		0	
ENSEMBLE COMPOSANTE 2						14.705 8824	1.6875		5%	
Composante 3 :	Sous-	Nombre de véhicules acquis	Véhicule	4	4	100	4	5	80.00	

Composante/ <i>Sous-composante ou produit</i>	Indicateur	Unité	Période:1er janvier au 31 mars 2018			Réalisation cumulée	Objectif dans le DCP	%	Observations		
			Prévision du PTBA 2018	Réalisation	%						
Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs	<i>composante 3.1 : Coordination et gestion</i>	Nombre d'ordinateurs acquis	ordinateur	28	28	100	28	41	68.29		
		Nombre de sessions du comité national de pilotage	Session	2	0	0	0	14	0.00		
	<i>Sous-composante 3.2 : Suivi-évaluation et gestion des savoirs</i>		Nombre d'études d'établissement de la situation de référence	Etude	1	0	0	0	1	0.00	
			Nombre d'enquêtes des objectifs spécifiques réalisées	Enquête	1	0	0	0	1	0.00	
			Nombre d'enquêtes SYGRI réalisées	Enquête	1	0	0	0	2	0.00	
			Nombre d'évaluation finale des impacts du PADMAR	Etude	0	0	0	0	1	0.00	
			Nombre de participations aux Formations, ateliers, et visite d'échange sous-régionaux et internationaux	Homme/mission	2	0	0.00	0		0.00	
			Nombre de supervisions conjointes FIDA-Gouvernement du Bénin réalisées	Supervision	2	1	50	1	13	7.69	
			Nombre d'études sur les changements climatiques et les stratégies endogènes d'adaptation	Etude	4	4	100	4	6	66.67	
ENSEMBLE COMPOSANTE 3						35.00			22.27		
ENSEMBLE TOUTES COMPOSANTES						16.57			7.44		

Appendice 4: Application des dispositions de l'accord de financement: état d'avancement au 31/03/18

PADMAR					
Section	Disposition	Date butoir de l'action/objectif	Niveau d'exécution/date	Etat d'avancement	Observations
Section 2.03 b « Montant compte spécial prêt/don »	Le montant du compte spécial du prêt, du don et de ASAP s'élève à l'équivalent en FCFA 1 200 000 000	Pour mémoire	conforme	conforme	Le montant du compte spécial est de 1 200 000 000 FCFA
Section 3.02c « PTBA »	L'emprunteur veille à ce que le projet de PTBA soit transmis au fonds pour commentaires et approbation ,30 jours au plus tard avant le commencement de l'année du Projet considérée.....	30/11/18	A mettre en conformité	A mettre en œuvre	
Section 3.04 b ii « contrepartie numéraire »	La contribution de l'emprunteur à hauteur de la somme en FCFA 2 419 500 000 équivalente à un 4 839 000 USD	Pour mémoire	A mettre en conformité	En cours	
Section 4.02 « rapport d'activité »	L'agent principal du Projet soumet au fonds des rapports d'activités sur l'exécution du Projet.....dans les trois mois suivant la fin de chaque période d'exécution de six mois	30/09/2018	A mettre en conformité	A mettre en conformité	
Section 5.01 « Etats financiers »	L UCP prépare chaque année les états financiers.....et l'agent principal du Projet les présentes au fonds dans les trois mois suivant la fin de chaque année fiscale	31/03/2018	conforme	conforme	
Section 5.02 « rapports d'audit »	Transmission des rapports d'audit dans les six mois suivant la fin de chaque année fiscale	31/05/2018	A mettre en conformité	A mettre en œuvre	

Appendice 5: Maillons amont-aval

Rappels des dispositions du projet

Les acteurs de l'amont et de l'aval de la filière constituent une des cibles du projet. Bien que peu traduit dans le cadre logique, la DCP mentionne que « *Le Projet cible également les autres acteurs en amont et en aval de la filière dont les activités et métiers sont directement liés au développement de la filière et parmi lesquels : les opérateurs de marché, les micro et petites entreprises rurales (MPER) de production et distribution de semences et intrants homologués, de conditionnement et de transformation des produits maraîchers, de fourniture, entretien et réparation d'équipements et outils agricoles, de prestation de services.* »

Cible : 2 000 acteurs en amont et en aval. Le PADMAR accompagnera la création de 500 MPER, la professionnalisation de 250 MPER établies.

Les appuis décrits dans le DCP sont présentés tableau 1.

TABLEAU 1 : Appuis prévus aux maillons amont et aval de la filière dans le DCP

Cibles	Types d'appuis	
	Sous-projet	Structuration
Fournisseurs d'intrants spécifiques (Producteurs semenciers, fabricants de compost)	Appui à la production et à la certification Renforcement des capacités sur les règlements techniques spécifiques de contrôle de qualité de semences maraîchères et sur les techniques de PPI	Installation de boutiques d'intrants gérées soit par un privé, soit par une OP
Transformatrices et commerçantes	Accès aux facteurs de production de qualité, appui-conseil, formation, techniques et technologies améliorées, de mise en marché Appui à la mise en relation avec les SFD Qualité des équipements de transformation et de l'environnement de travail (qualité/hygiène) Renforcement des capacités managériales	Non défini
Services connexes et de soutien à la production, jeunes artisans (vente, fabrication, entretien, réparation, maintenance de l'équipement agricole) appui-conseil, transformation, mise en marchés des produits (centrale d'achat, réseau de distribution, contrôle de qualité, transport des produits, conditionnement, marketing, prospection de marchés, mise en relation commerciale OP/OM exportateur, labellisation)	Création de MPER Renforcement des compétences techniques et managériales Appui/Accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'affaires et d'un plan d'insertion Coaching dans la création de la MPER/Mise en relation avec institutions financières et marché (OP, OM) Accompagnement de proximité dans le processus d'installation par un mentor/coach entrepreneur/secteur privé Mise à disposition d'un KIT de démarrage envisagé (équipement, fonds de roulement) Suivi régulier et accompagnement dégressif de la MPER (2 ans)	Non défini

Cibles et valeurs des appuis financiers du manuel d'opérations

Le manuel d'opérations présente un tableau de nombre de cibles et de montants des appuis allant de 500 000 pour les artisans foreurs, plombiers etc. à 14 655 000 Fcfa pour les unités pilotes de compostage⁵. Ce qui paraît peu cohérent et contradictoire avec l'approche « à la demande » prônée par le projet que ce soit en nombre de cibles par type d'acteurs, que de montants.

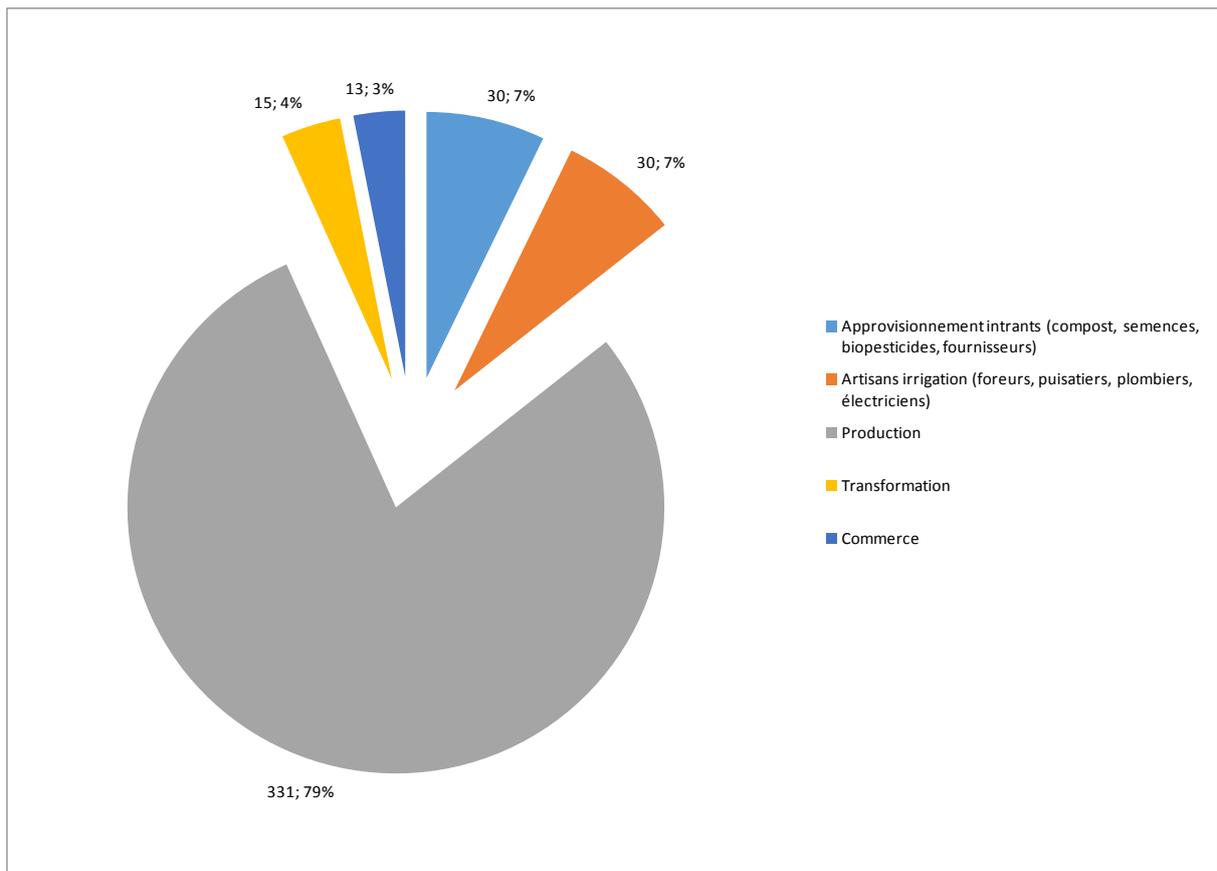
⁵ Repris du COSTAB du projet.

Le total de cibles est de 3 312 dont 3 100 « autres petits métiers de l'aval » sans montant associé ni autres précisions.

Situation des demandes d'appui (31/03/2018)

Les premières demandes d'appui recueillies par le projet se concentrent principalement sur le maillon production alors que le projet ambitionne d'accompagner l'ensemble des maillons de la filière, notamment pour créer des emplois pour les jeunes diplômés dans ces métiers connexes. Le graphique 1 présente la répartition des demandes traitées jusqu'à ce jour.

FIGURE 1 : répartition des demandes d'appui traitées



Préalable pour l'appui aux acteurs amont-aval

Le projet a pour ambition d'accompagner l'émergence d'un réseau d'opérateurs privés dynamiques et rentables en soutien à la production maraîchère « à travers un dispositif d'appui conséquent selon une approche différenciée compte tenu de la diversité de leur profil ».

Pour répondre à cet objectif, l'accompagnement de ce type d'acteurs par les TSM comme prévu dans le manuel d'opération n'apparaît pas pertinent : ils sont de formation technique agricole et ne sont pas outillés pour un accompagnement spécifique au secteur privé (que ce soit d'un point de vue technique et financier).

Le tableau suivant présente les types d'appui et les acteurs susceptibles de les accompagner. L'équipe projet devra dans un premier temps **rechercher et évaluer les structures (ONG, bureaux**

privés, structures publiques) spécialisées sur les différentes thématiques qui pourront être mobilisées lors des demandes d'appui.

TABLEAU 2 : structures/expertises spécifiques à pré-identifier pour les différents types d'appui

Type d'appui	Identification des structures spécialisées (à faire par les responsables techniques du projet)
Individuels	
Renforcement des capacités techniques, appui à la certification/agrément (compost, semences)	INRAB (compost, semences), DDAEP, DPV
Renforcement des capacités techniques (artisans irrigation)	Centres professionnels spécialisés (forage, solaire, mécanique), DGR
Formation en gestion, élaboration de plan d'affaires	Bureaux/ONG/consultants spécialistes dans l'appui au PME et au secteur privé, incubateurs de PME/TPE
Equipements	Fournisseurs d'équipements/Structures spécialisées en équipements (type CEAS au BF ?)
Financement (FDR, investissements)	Spécialistes micro-finance ASF/PAPSFRA, Réseaux de caisses
Collectifs	
Structuration (GIE)	Juristes, consultants spécialisés en structuration d'artisans
Etudes de marché, voyages d'échanges, prospection sur les fournisseurs d'équipements spécialisés, sur les sources de matières premières etc.	Consultants/bureaux d'études, autres structures spécialisés à visiter ?

Le tableau 3 présente une première proposition de types d'appuis par catégorie d'acteurs à affiner lors du DIP des acteurs de l'amont et de l'aval.

TABLEAU 3 : types d'appui par catégorie d'acteurs à l'amont et l'aval de la filière

Type d'acteurs	Mode de ciblage	Enjeux	Principaux problèmes et défis	Sous-projet/appuis directs	Collectif
Producteurs de compost	Ciblage direct	Disposer d'un réseau de fournisseurs de matière organique pour accompagner la transition écologique des systèmes de production maraîchers et améliorer leur résilience aux changements climatiques	Techniques de production, accès à la matière première (dont 30% MO animale) et sources : Elevages industriels, unités palmiers à huile, bourre de coco...	<ul style="list-style-type: none"> • Formation technique à la production de compost, • Appui à la certification (INRAB) • Appui à l'expérimentation • Plan d'affaires pour inclusion financière (FDR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation fournisseurs intrants agréés pour les intégrer dans les réponses aux AO • Prospection sources de matières premières • Etude de marché
Producteurs de semences	Ciblage direct	Disposer d'un réseau de producteurs de semences de qualité et des variétés résistantes aux maladies, aux inondations et aux sols salins pour les communes concernées	Pas de réseaux de semenciers maraîchers certifiés au Bénin	<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement en semences de base (INRAB, WVC pour variétés résistantes) • Formations techniques de production semencière • Renforcement des capacités sur les règlements techniques spécifiques de contrôle de qualité de semences maraîchères et sur les techniques de PPI • Appui à la certification (DPV) • Plans d'affaires pour inclusion financière (FDR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation avec fournisseurs intrants agréés • Etude de marché
Fournisseurs d'intrants Dont intrants biosourcés	Demande, priorisation à proximité sites aménagés	Disposer d'un réseau de fournisseurs agréés proposant des produits homologués	Peu de fournisseurs agréés (qualité des produits et problèmes de normes pour les phytosanitaires) Pas de commande groupée des maraîchers Volumes limités des intrants maraîchers faibles	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'obtention de l'agrément • Plans d'affaires et mise en relation avec SFD • Fonds de roulement • Appui à l'expérimentation auprès des groupements cibles • Installation de boutiques d'intrants (?) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation avec les UCM (ou triptyque SFD-UCM-DI ?) • Prospection fournisseurs intrants certifiés

Type d'acteurs	Mode de ciblage	Enjeux	Principaux problèmes et défis	Sous-projet/appuis directs	Collectif
Foreurs, plombiers, fournisseurs d'équipements	Demande, priorisation proximité sites à aménager	Existence de l'ensemble des métiers d'appui aux aménagements maraîchers dans les communes à intégrer dans les appels d'offres du PADMAR	PME/TPE du secteur informel Manque de structuration, faible niveau d'équipements, faibles capacités de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements spécifiques • Renforcement des capacités techniques • Renforcement en gestion, plans d'affaire et mise en relation avec SFD • Fonds de roulement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un GIE pour répondre aux marchés publics • Mise en relation avec des entreprises agréées pour les réponses aux AO • Visites d'échanges sur les nouvelles technologies et la qualité des équipements (solaires, goutte à goutte, aspersion etc.)
Maintenanciers, petits mécaniciens (motopompe, goutte à goutte, solaire ?)	Demande, priorisation proximité sites aménagés	Renforcer les services de maintenance des équipements de pompage et d'irrigation à proximité des sites aménagés	TPE du secteur informel, moindre expérience sur les nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités sur le suivi et la maintenance des équipements (motopompe, systèmes économes en eau) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation avec les groupements et UCM appuyées par le projet
Transformateurs	Demande, priorisation proximité sites aménagés	Secteur fortement pourvoyeur d'emplois notamment féminins	Rentabilité relative des unités de transformation face au faible pouvoir d'achat de la population Coûts de l'énergie et de l'emballage Concurrence des produits importés à bas coûts Variabilité du coût des matières premières	<ul style="list-style-type: none"> • Equipements (dont équipements solaires/à économie d'énergie), emballages • Appui marketing • Planification de la production • Appui conseil, formation techniques améliorées • Appui développement nouveaux produits • Renforcement en gestion, plans d'affaires et mise en relation avec les SFD pour inclusion financière (FDR) • Renforcement des capacités managériales 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de marché • Mise en relation avec les UCM ou les groupements • Participation aux foires, événements commerciaux • Association/GIE pour commandes groupées (emballages)

Type d'acteurs	Mode de ciblage	Enjeux	Principaux problèmes et défis	Sous-projet/appuis directs	Collectif
Commerçants	Demande, priorisation proximité sites aménagés	Renforcement des relations avec les unions de producteurs	Déficiences dans les relations contractuelles avec les unions de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion au SIM • Renforcement en gestion, plans d'affaires et mise en relation avec les SFD pour inclusion financière (FDR) 	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de marché • Mise en relation avec les UCM ou les groupements • Infrastructures de mise en marchés (hangar, magasin de conditionnement) en concertation avec les OP
Autres métiers d'appui	Demande, priorisation proximité sites aménagés	Transport (matière organique, production) Autres services d'appui (marketing/prospection de marchés etc.)		<ul style="list-style-type: none"> • Tricycle • Renforcement des capacités techniques et financières 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation avec les UCM et les groupements

Appuis collectifs

En ce qui concerne les appuis collectifs, le F/TFM pourra assurer l'animation et la concertation entre les acteurs de même type pour déterminer les études, visites d'échanges, appuis à la structuration etc. à mettre en œuvre.

Appendice 6: Note technique sur les infrastructures rurales⁶

I. Introduction

1. La présente Note technique est une annexe du rapport de la deuxième mission de supervision du Projet d'Appui au Développement du Maraichage (PADMAR), organisée conjointement par le Gouvernement et le FIDA et qui s'est déroulée du 16 au 28 Avril 2018. L'objectif de la mission était de : (i) évaluer le niveau de mise en œuvre des activités et, de façon spécifique, des PTBA 2017 et 2018 ; (ii) évaluer et apprécier les manuels de mise en œuvre élaborés par le projet (manuel d'opération et stratégie de ciblage) ; (iii) apprécier la qualité de la gestion administrative et comptable des projets ; (iv) faire le point sur l'état d'avancement des activités prévues dans les PTBA 2017 et 2018 par composante aussi bien au niveau physique que financier ; (v) apprécier le système de suivi/évaluation du ProCaR dans son ensemble ; (vi) apprécier le niveau d'exécution des principales recommandations de la dernière mission de supervision ; (vii) passer en revue les procédures d'acquisition des biens et services ; (viii) analyser et apprécier le manuel des procédures administratives, financières et comptables du ProCaR ; (ix) analyser avec les équipes de projet et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre, les difficultés et les contraintes rencontrées ; (x) faire des recommandations et proposer des solutions appropriées.

2. Le présent rapport technique conformément aux TDR a pour objet : (i) d'examiner la mise en œuvre et les résultats d'exécution des PTBA 2017 et 2018 au niveau des infrastructures marchandes et d'accès aux marchés et des aménagements maraichers résilients ; (ii) d'apprécier les partenariats noués ou en cours de signature ; (iii) évaluer et apprécier le manuel d'opération ainsi que les critères de choix des sites ciblés. Il est assorti de recommandations clés pour résoudre les obstacles identifiés. Il résulte de l'analyse des rapports et documents mis à disposition par l'Unité de gestion du projet, des échanges avec les experts du projet et du DGR ainsi que des constats de terrain.

3. Pour rappel, le PADMAR a pour : (i). L'objectif général est de contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté rurale dans la zone d'intervention du Projet. (ii) objectif de développement, d'accroître durablement les revenus des exploitations maraichères tout en améliorant leur résilience au changement climatique. Le Projet est structuré en trois composantes : Composante 1 Valorisation et mise en marche, Composante 2 Amélioration de la productivité et de la production maraichère et la Composante 3 Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs. La zone du PADMAR couvre 7 Départements (l'Atlantique, le Couffo, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau et le Zou), mais les interventions sont limitées dans 27 communes sur un total de 44 communes du Sud Bénin. Le PADMAR ambitionne d'atteindre 20 000 bénéficiaires directs (soit 120 000 membres des ménages), dont 17 000 exploitants maraichers et 3 000 emplois dans les métiers en amont et en aval de la production, à majorité des jeunes. Ces bénéficiaires directs, doivent comporter 40% de femmes et 50% de jeunes.

4. Les infrastructures du projet sont réparties entre : (i) la Sous-composante 1.2. (Composante 1), Infrastructures marchandes et d'accès aux marchés, comportant la construction et/ou la réhabilitation de magasins de groupage, de conditionnement, de stockage et de hangars pour la commercialisation des produits maraichers périssables et d'intrants spécifiques. (ii) La Sous-composante 2.1 (Composante 2), Aménagements maraichers résilients, équipés de forages, incluant aussi la formation et l'accompagnement des comités de gestion des sites maraichers ; (iii) La Sous-composante 2.2 (Composante 2) Accès aux technologies et techniques améliorées, comprenant entre autres des KIT d'équipements d'irrigation.

5. Dans le déroulement de la mission, il y a eu des rencontres avec l'Unité de gestion du PADMAR, des échanges avec certains experts du projet (infrastructures, passation des marchés, suivi-évaluation) et de la DGR. La mission s'est rendue dans les Communes de Dogbo (Kpodavè, Agnanvo), Klouékanmè, Bohicon, Porto Novo, Grand Popo, Adjohoun, Zogbodomè et Sémé-Kpodji et a eu des échanges avec le conseil communal de Dogbo, des artisans et fournisseurs de matériels a

⁶ ABDOULAYE MOHAMEDINE DICKO, CONSULTANT, Avril 2018

Grand Popo, Adjohoun et Seme-Kpodji. Elle a aussi visité des sites de maraichage, des sites d'installation de jeunes agriculteurs et des sites d'incubation pour jeunes diplômés voulant s'installer dans l'agriculture.

6. Le présent rapport portant sur les résultats de la mission, est organisé en quatre parties :
- Une première partie consacrée à l'introduction et contexte du projet ;
 - Une seconde partie couvrant la Sous-composante 1.2 Infrastructures marchandes et d'accès aux marchés ;
 - Une troisième partie portant sur les Sous-composantes 2.1&2.2 Aménagements maraichers résilients et Accès aux technologies d'irrigation économes d'eau ;
 - Une quatrième partie dédiée à l'amendement des procédures de mises en œuvre des infrastructures dans le cadre du Manuel des opérations.

II. Sous-composante S 1.2. INFRASTRUCTURES marchandes et d'accès aux marchés

2.1. Rappels des Objectifs

7. La sous-composante a pour objet d'améliorer la valorisation des produits maraichers et leur accès aux marchés. Pour ce faire il est prévu : (i) la construction et ou la réhabilitation de 10 magasins de collecte et de conditionnement, 6 boutiques d'intrants et 6 hangars de marché pour renforcer les capacités de conditionnement et de commercialisation dans la zone d'intervention du projet ; (ii) la réhabilitation de 120 km de pistes prioritaires dans les bassins de production maraichère, la construction de 279 petits ouvrages de franchissement (moins de 15 m de portée) et la mise à disposition de 27 lots d'outillage pour appuyer les efforts d'entretien dans les 27 communes d'intervention du projet.

2.2. Modalités de mise en œuvre

8. Les appuis d'infrastructures doivent résulter des Plans d'actions de la filière maraichère, élaborés par les Tables de la filière Maraichage (TFM) avec l'accompagnement du projet.

9. Les partenaires prévus pour la mise en œuvre sont constitués de : (i) les acteurs de la filière organisés au sein des tables de la filière maraichage départementales , qui élaborent des Plans d'action assortis d'investissements prioritaires en matière d'infrastructures structurantes (infrastructures marchandes, infrastructures de désenclavement ...); (ii) les mairies des communes, qui assurent la prise en compte des investissements dans les plans communaux de développement (PDC), la sécurisation foncière des sites d'implantation des infrastructures marchandes, la cogestion des hangars de marchés en rapport avec les acteurs de la filière maraichère. Elles assurent aussi en rapport avec le Conseil communal de transport rural (CCTR) la prise en charge des tronçons de pistes réhabilités en termes de gestion et d'entretien ; (iii) la Direction nationale du Génie Rural⁷ pour la supervision des activités (études et travaux) d'infrastructures, l'élaboration des plans et DAO des infrastructures marchandes ; (iv) les bureaux d'études et/ou consultants spécialisés pour les prestations d'études et des contrôles techniques des travaux ; (iv), des entreprises ou des tacherons selon la complexité des travaux pour l'exécution des travaux des infrastructures ;

10. Au niveau de l'Unité de gestion PADMAR, le personnel chargé des infrastructures est composé d'un ingénieur GR, responsable des infrastructures et des aménagements des sites maraichers. Les Techniciens spécialisés (TSM) assurent au niveau communal le suivi de toutes les activités du projet.

11. Le dispositif actuellement en place, se limite au personnel du PADMAR (responsable des infrastructures et les TSM). Les conventions de partenariat ne sont pas nouées puisque les actions ne sont pas encore ciblées en raison du retard dans l'organisation des tables départementales de la filière maraichage.

⁷ La DGR n'est pas explicitement citée dans le DCP comme partenaire mais dans le cadre de sa mission publique, elle assure la supervision de toutes les activités d'infrastructures rurales.

2.3. Réalisations de la Sous-composante

12. Le PTBA 2018 ne prévoit pas de réalisations pour cette sous-composante, mais uniquement des activités d'études de 10 km de tronçons de pistes à réhabiliter et l'élaboration des plans architecturaux des infrastructures marchandes. Ces activités sont programmées pour le troisième trimestre de l'année.

13. Il n'y a pas eu de réalisation significative des activités programmées, mais le projet a présélectionné 21 bureaux d'études à la suite d'un avis à manifestation d'intérêt.

14. Les prévisions du PTBA 2018, reste très faibles par rapport aux prévisions du DCP, qui prévoit en deuxième année d'exécution du projet : la distribution de 7 lots d'outillage pour appuyer les brigades d'entretien des pistes dans 7 communes, les études de 30 km de pistes rurales, la construction de 69 ml d'ouvrages de franchissement et la construction de 5 infrastructures marchandes (3 magasins de conditionnement et 2 boutiques d'intrants).

III. Sous-composantes 2.1&2.2. Aménagements maraîchers résilients et kits d'irrigation

3.1. Rappel des Objectifs

15. La Sous -composante a pour objectif de faciliter un accès sécurisé et durable à l'eau et au foncier des exploitants maraichers. Les interventions portent sur la promotion d'aménagement de périmètres maraichers résilients au niveau de sites : (i) où le cout d'aménagement est raisonnable et acceptable ; (ii) l'eau est mobilisable à un cout raisonnable au moins 9 mois par an ; (iii) une absence de litige foncier.

16. Les objectifs quantitatifs portent l'aménagement de 2100 ha de sites maraichers résilients repartis entre les types suivants : (i) 1 100 ha en zone a nappe peu profonde (moins de 10 m), équipés de forages ou puits busés, motopompes et de systèmes d'irrigation par aspersion ou autres types plus économes en eau ; il est prévu un forage pour 0,25 ha regroupant deux exploitations mais les autres équipements sont en exploitation individuelle (ii) 60 ha en zone intermédiaire avec un niveau de la nappe entre 10 et 30 m avec comme équipements par site : un forage, une pompe immergée, alimentée par panneaux solaires, un château d'eau et système d'irrigation par aspersion ou très économe en eau; le système d'adduction d'eau (forage, château, pompe et panneaux solaires) est prévu pour un bloc de 6ha pour 48 exploitants ; (iii) 60 ha en zone de plateaux avec un niveau de nappe entre 30 et 45 m. La taille de chaque site, le nombre d'exploitants par site et les équipements sont les mêmes que le type précédant mais le forage est plus profond ; (iv) 300 ha dans les zones à nappe artésienne ; chaque site avec forage artésien, sera équipé d'un système d'irrigation par aspersion ou économe d'eau et au besoin d'une pompe avec alimentation solaire. (v) 480 ha sur des sites de contre saison au niveau de bas-fonds aménagés à nappe peu profonde Chaque site sera équipé d'un forage ou d'un puits busé, une motopompe et système d'irrigation économe d'eau. Pour les sites inondables, une digue de protection est prévue par groupes de sites ; et (vi) 100 ha de sites de démonstrations de promotion de systèmes d'irrigation économes d'eau. Chaque site de démonstration sera équipé d'un forage, une pompe immergée avec alimentation solaire et les différents systèmes d'irrigation économes d'eau à promouvoir.

17. Les KIT maraichers d'irrigation prévus par type d'aménagement sont les suivants : (i) Pour les sites en zone a nappe peu profonde (moins de 10 m) et au niveau de bas-fonds aménagés, le KIT est composé de : Motopompe, tuyauterie, équipements d'irrigation (aspersion, goutte à goutte) ; le forage fait partie de l'aménagement du site (ii) pour les zones de niveaux de nappe intermédiaire, profond, et artésien, le KIT comporte tuyauterie, équipements d'irrigation (aspersion, goutte à goutte). Le forage, le système d'adduction d'eau (pompe immergée, installations solaires et château/réservoir d'eau) font partie intégrante de l'aménagement de chaque site.

3.2. Modalités de mise en œuvre

18. Les interventions du projet en matière d'aménagement et d'équipement en Kit d'irrigation sont conditionnées à : (i) l'obtention de demandes d'appui, issues de groupes formalisés ou non de petits

producteurs ou de jeunes s'installant dans l'agriculture ; (ii) l'inscription des requêtes d'investissements dans les plans de développement communaux, lesquels devront au besoin être préalablement et dûment amendés ; (iii) une sécurisation foncière garantie pour chaque site proposé ; (iv) la faisabilité technique, environnementale et économique de chaque site ; (v) une prise en compte du genre en accordant la priorité aux demandes des groupes/OP ayant une forte composition de femmes et/ou de jeunes.

19. Les partenaires de mise en œuvre sont composés de : (i) OP notamment les Unions communales, qui accompagnent leurs membres tout au long du processus de demande d'appui ; (ii) les communes à travers les mairies assurant la conformité des investissements avec leurs PDC et qui appuient les promoteurs dans la sécurisation foncière de leurs sites ; (iii) la Direction nationale du Génie Rural, assurant la supervision générale des activités d'aménagement dans le cadre de sa mission publique et qui appuie le projet dans la mise en place des comités de gestion de et leur renforcement de capacité afin de mieux gérer la ressource en eau et l'entretien durable des investissements ; (iv) bureaux d'études et consultants individuels assurant les études et contrôle des travaux d'aménagement ; (v) tacherons foreurs, plombiers et les PME assurant les travaux d'aménagement (forage, système d'adduction d'eau) et d'équipements (motopompes, installation des KIT d'irrigation) des sites ; (vi) fournisseurs d'équipements d'irrigation ; (vii) petits mécaniciens et électriciens assurant l'entretien des motopompes et des équipements de pompage solaire.

20. Le dispositif au niveau de l'Unité de gestion du projet est composé du responsable des infrastructures mobilisé depuis 2017 et des 27 TSM récemment contractualisés, assurant le suivi au niveau communal de toutes activités de terrain.

3.3. Réalisations

21. Le PTBA 2017 prévoit : (i) une étude préalable de dimensionnement de Kits d'irrigation efficient en eau durant les 3^{ème} et 4^{ème} trimestre de l'année ; (ii) la mise en place des Kits maraichers (irrigation et intrants) durant les deux derniers trimestres de l'année ; (iii) la mise en place de Kits d'irrigation pour 8 ha de semences certifiées durant le second et troisième trimestres de l'année ; (iv) faire des démonstrations de technologies d'irrigation, efficientes durant les 3^{ème} et 4^{ème} trimestre de l'année.

22. Depuis la dernière supervision, le projet a amorcé après sa phase d'installation, celle d'opérationnalisation de son dispositif de mise en œuvre avec le déploiement de son personnel de terrain (TSM), l'installation au niveau communal des comités de présélection (CCSAM) et la conception et la mise en place de ses outils de travail (stratégies de communication, de ciblage et manuel d'opération).

23. Il n'y a cependant pas de réalisations physiques et de résultats permettant de renseigner le cadre logique, car seules les activités préparatoires ont été menées jusqu'ici. Deux indicateurs concernant les aménagements de sites et l'accès aux technologies d'irrigation devraient être ajoutés dans le CMR : (i) l'indicateur sur l'utilisation du solaire (produit 3.2) doit être exprimé en ha équipés et non pas en nombre de maraichers ; et (ii) l'indicateur des kits d'irrigation (produit 4.1) doit également être libellé en ha équipés.

24. Les activités de préparation sont avancées pour la contractualisation des partenaires publics (DGR, INRAB, ABE) et la présélection des prestataires privés (bureaux d'études, consultants individuels) vient d'être bouclée en vue du lancement des activités d'études de la première génération de sites à aménager. Au niveau terrain il y a 4 117 demandes diverses d'appui (production, prestataires de service, transformation...) enregistrées dont seulement 422 ont fait l'objet de traitement par les TSM en vue de la tenue de session de présélection des CCSAM. La convention DNGR, qui couvre les activités d'infrastructures de mise en marché et d'aménagement mérite d'être compléte en incluant dans les obligations de la DNGR : (i) l'établissement de l'état des lieux des infrastructures marchandes (assorti de la situation de celles nécessitant des réhabilitations) ; (ii) le recensement et la catégorisation des prestataires privés locaux ; (ii) l'identification des sites des demandes présélectionnées par les différentes CCSAM.

25. Les visites de terrain montrent que la sécurisation foncière est une préoccupation pour l'ensemble des acteurs, mais les bénéficiaires sont accompagnés par les mairies qui certifient les actes de donation entre promoteurs et propriétaires fonciers. Il y a lieu de s'assurer que soit annexé à chaque acte de donation, un contrat de location (entre propriétaire et promoteur) assez précis concernant les modalités de location et la durée qui doit être au moins de 10 ans pour couvrir la durée d'amortissement des investissements. Les mairies ont également développé des initiatives intéressantes pour faciliter l'accès à la terre des jeunes (Agnanvo et Kpodavè) avec la mise à leur disposition d'espaces agricoles et la prise en charge de leur formation au niveau des centres d'incubation.

26. L'exécution du projet connaît des retards et des difficultés attribuables entre autres à : (i) une insuffisance de planification et de manque d'anticipation, n'ayant pas permis d'engager plus tôt l'étude foncière pour le ciblage des sites et de tenir compte de la saisonnalité des études et des travaux ; (ii) une insuffisance dans le ciblage géographique qui n'a pas suffisamment pris en compte les résultats de l'étude foncière des 7 premières communes. Les visites de terrain ont montré que le ciblage s'est focalisé sur des sites parfois difficiles (forte densité d'arbres, nappe trop profonde) mais mis à disposition (mairies, établissements scolaires) dans le but d'engranger des superficies plus importantes au détriment du ciblage des zones de concertation de petits maraîchers ; (iii) la complexité du manuel d'opération, difficile à appliquer par les acteurs à la base (formulation des demandes d'appui, grille de présélection) ; (iv) au retard dans la passation des conventions de partenariat qui peut constituer un blocage pour la mise en œuvre des activités sur le terrain.

27. Par ailleurs l'évaluation des petits prestataires locaux (foreurs, plombiers installateurs de systèmes d'irrigation, puisatiers, forgerons, etc.) n'est pas engagée. Il ressort de la visite de terrain qu'il en existe un potentiel important mais le défi est de faire en sorte qu'ils accèdent aux marchés d'aménagement (pour les plus qualifiés d'entre eux). L'enregistrement et la catégorisation de ces prestataires privés locaux sont des mesures prioritaires à prendre.

28. Concernant les sites de démonstration de technologies d'irrigation efficiente d'eau, le retard accusé dans la négociation et signature des conventions avec l'INRAB et la DNGR, risque de compromettre l'installation et l'opérationnalisation de ses sites et mise à disposition de RTE durant cette année. La mission a visité une station d'essais de technologies innovantes (pompes solaires, divers systèmes d'irrigation goutte à goutte et d'aspersion) conduite par la DGR depuis plus de 5 ans dans le cadre d'un projet régional financé par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). Il y a lieu de capitaliser les résultats de ces essais pour faire les RTE en attendant l'opérationnalisation des sites de démonstration prévus dans le cadre du projet.

29. Les PTBA 2017 et 2018, ne sont pas cohérents avec le calendrier de mise en œuvre du Document de conception du projet (DCP). En ce qui concerne les sous-composantes infrastructures, il est prévu dans le DCP en deuxième année, la réalisation de 230 ha de sites aménagés, la construction de 69 ml d'ouvrages de franchissement et la construction de 5 infrastructures marchandes et la mise à disposition de 1 320 Kits Maraîchers (KM). Le PTBA 2018 par contre ne prévoit pas de travaux d'aménagement ou de construction d'infrastructures en 2018 et se limite à l'exécution de quelques études de quelques infrastructures durant le dernier trimestre de l'année. Pour l'accès aux technologies améliorées, les cibles du PTBA 2018 sont particulièrement basses pour la dotation des producteurs en Kits maraîchers (25 KM).

30. Par ailleurs, le plan de passation des marchés (PPM) n'a pas pris en compte l'acquisition des KIT d'irrigation prévue dans le PTBA.

IV. Examen des procédures de mise en œuvre des infrastructures dans le cadre du manuel des opérations

31. Pour vous permettre d'apprécier l'apport de la mission, nous vous invitons de vous référer aux chapitres 17 et 18 portant sur les infrastructures.

32. L'examen de la version provisoire du Manuel d'opérations a permis de faire des propositions d'amendement ci-après au niveau des étapes et des critères de sélections de chaque type d'infrastructure.

4.1. Procédures de mise en œuvre de la Sous-composante 1.2 Infrastructures marchandes et de désenclavement

4.1.2. Infrastructures marchandes

33. **Les Etapes de la procédure** se résument comme suit :

- (i) Etat des lieux (dans le cadre de la Convention DGR et ATDA) des différentes infrastructures (magasins, boutique d'intrants, hangars de marché) assortis des listes des infrastructures en cours d'exécution ou en projet sur d'autres financements ainsi que celles nécessitant des réhabilitations.
- (ii) Elaboration (DGR) des plans architecturaux types pour les différentes infrastructures et leur validation (PADMAR, OP faitières, Mairies) ;
- (iii) Identification des sites par les bénéficiaires avec l'accompagnement de leurs organisations faitières (Unions communales, unions départementales selon le type d'infrastructure) et l'appui des TSM, Technicien ATDA ;
- (iv) Sélection des sites potentiels au niveau communal (Unions producteurs, Mairie, TSM, Technicien ATDA), estimation du nombre et types d'infrastructures et leur classement par ordre de priorité ;
- (v) Négociations foncières au niveau des sites d'implantation ;
- (vi) Négociations des modalités de co-gestion entre les mairies et les OP notamment pour les hangars de marchés et les boutiques d'intrants ;
- (vii) Formulation des demandes d'appui et transmission au projet ;
- (viii) Analyse et sélection des demandes d'investissement à financer au niveau de l'Unité de gestion PADMAR ;
- (ix) Elaboration et signature de conventions avec d'une part, les mairies et les Unions Communales concernant les boutiques d'intrants et les hangars de marchés et d'autre part, avec les Unions communales pour les magasins de conditionnement ;
- (x) Sélection des PME pour les travaux et des consultants individuels pour le contrôle des travaux (à travers les procédures de passation des marchés) et signature des marchés et contrats ;
- (xi) Lancement des travaux de réalisations et contrôle ;
- (xii) Réceptions (provisoire et définitive) des travaux avec participation des OP bénéficiaires ;
- (xiii) Transfert officiel des infrastructures construites/réhabilitées aux bénéficiaires (mairies et unions communales)

34. **Critères de sélection des demandes de financement des infrastructures :**

- (i) Fourniture d'un acte foncier formel (donation, mise à disposition) et endossé par la commune ;
- (ii) Fourniture d'un protocole d'entente entre la mairie et l'Union communale pour la co-gestion notamment des hangars de marché et les boutiques d'intrants ;
- (iii) Prise en compte de l'investissement dans le Plan de développement communal (PDC) ;

- (iv) Densité du nombre de sites maraichers et superficie totale des sites desservis autour du lieu d'implantation de l'infrastructure ;
- (v) Accessibilité/connexion a une route praticable et au marché ;
- (vi) Absence d'infrastructure similaire dans le lieu d'implantation ;
- (vii) Engagement des OP bénéficiaires à mobiliser leur contribution (5% sous forme de contribution physique) et à assurer l'entretien pour les magasins de conditionnement ;
- (viii) Engagement de la mairie à assurer l'entretien (hangars de marché, boutiques d'intrants) et respecter les clauses du protocole de co-gestion pendant toute la durée d'exécution du PADMAR ;

Ces critères seront croisés et un arbitrage sera fait de manière à privilégier les sites de plus grandes superficies et avec une forte densité d'aménagements maraichers.

4.1.3. Infrastructures de désenclavement

35. **Les Principales Etapes de la procédure** sont :

- (i) Etat des lieux (dans le cadre de la Convention DGR) par commune des pistes existantes, en cours de réhabilitation ou en projet de réhabilitation (financement acquis) et celles nécessitant des réhabilitations.
- (ii) Identification des sites potentiels par Le Comité communal de Transport Rural (CCTR), l'union communale des producteurs, avec l'appui des TSM et Technicien ATDA ;
- (iii) Sélection des sites potentiels au niveau communal (CCTR, Union communale des producteurs, TSM, Technicien ATDA), estimation du nombre de tronçons avec leurs longueurs et leur classement par ordre de priorité ;
- (iv) Formulation des demandes d'appui (par mairie à travers CCTR) et transmission au projet ;
- (v) Analyse et sélection des demandes d'investissement à financer au niveau de l'Unité de gestion PADMAR ;
- (vi) Elaboration et signature de conventions avec la mairie (CCTR) concernant la prise en charge de l'investissement dans le PDC et la prise en charge de la maintenance des tronçons à réhabiliter ;
- (vii) Sélection des bureaux d'études pour la réalisation des études et le contrôle des travaux (à travers les procédures de passation des marchés) et signature des contrats
- (viii) Sélection des PME pour les travaux pour le contrôle des travaux (à travers les procédures de passation des marchés) et signature des marchés et contrats ;
- (ix) Lancement des travaux de réalisation et contrôle des travaux ;
- (x) Réceptions (provisoire et définitive) des travaux avec la participation du CCTR ;
- (xi) Mise a disposition de lots de petits outillages à la mairie pour équiper les brigades d'entretien
- (xii) Transfert officiel des tronçons réhabilités à la mairie (CCTR) pour leur prise en charge.

36. **Critères de sélection des demandes de financement des pistes rurales** :

- (i) Fourniture d'un engagement de la mairie à assurer la maintenance des tronçons de piste à réhabiliter pendant au moins la durée d'exécution du PADMAR ;
- (ii) Absence de tout autre intervenant sur chacun des tronçons proposés pour éviter tout chevauchement ;
- (iii) Densité du nombre sites maraichers et superficie totale des sites desservis par chaque tronçon de piste proposé ainsi que le nombre de villages desservis et leur population ;
- (iv) Connexion à une route a une route secondaire ou primaire praticable en toutes saisons ou extension d'une piste débouchant sur une route praticable en toutes saisons ;
- (v) Prise en compte de l'investissement dans le Plan de développement communal (PDC) ;

Ces critères seront croisés et un arbitrage sera fait de manière à privilégier les sites de plus grandes superficies et avec une forte densité d'aménagements maraichers.

4.2. Procédures de mise en œuvre des sous-composantes 2.1 & 2. Aménagements maraîchers et accès aux technologies innovantes d'irrigation

37. Les Etapes de la procédure se résument comme suit :

- (i) Elaboration et soumission de la demande avec l'appui de l'Union communale des producteurs et le TSM.
- (ii) Vérification de la recevabilité de la demande (formulaire renseignée, présence de toutes les pièces exigées, conformité du statut du demandeur...) et classement des demandes reçues par le TSM ;
- (iii) Session de présélection des demandes recevables par le CCSAM (présélection sous réserve de l'éligibilité de chaque site) ;
- (iv) Identification des sites des demandes présélectionnées (par la DGR de préférence pour son expertise et son expérience en la matière) avec comme résultats attendus : la sélection de sites aménageables selon leur faisabilité technico-socio-économique et environnementale, la caractérisation et classement des sites suivants la profondeur de la nappe, les risques d'inondation ; l'évaluation des couts estimatifs des travaux des sites sélectionnés aménageables et l'élaboration des spécifications techniques des travaux pour uniquement les sites de faible profondeur de nappe (moins de 10 m) ;
- (v) Elaboration des plans d'affaires (TSM& consultants) sur la base des couts estimatifs des sites aménageables ;
- (vi) Session au niveau de chaque Pole de développement du Comite d'approbation du projet (Présidé par le directeur ATDA) des demandes d'investissement ;
- (vii) Elaboration et signature de conventions avec les OP (ou groupes bénéficiaires) pour le financement et la mise en œuvre de leurs sous-projets ;
- (viii) Sélection de consultants individuels pour assurer le contrôle des travaux des sites à nappe peu profonde (à travers les procédures de passation des marchés) et signature des contrats ;
- (ix) Sélection des tacherons/PME pour les travaux de forages des sites à faible profondeur de nappe (à travers les procédures de passation des marchés) et signature des marchés ;
- (x) Sélection des bureaux d'études pour la réalisation des études et le contrôle des travaux (à travers les procédures de passation des marchés) des sites artésiens, des sites à nappes intermédiaire et profonde et signature des contrats ;
- (xi) Sélection des PME (à travers les procédures de passation des marchés) pour les travaux de sites artésiens, des sites à nappes intermédiaire et profonde et signature des marchés et contrats ;
- (xii) Sélection des fournisseurs de Kits d'irrigation (à travers les procédures de passation des marchés) et signature des marchés
- (xiii) Lancement des travaux de réalisations et contrôle ;
- (xiv) Livraison et installation des KIT d'irrigation ;
- (xv) Réceptions (provisoire et définitive) des travaux avec participation des OP bénéficiaires ;
- (xvi) Transfert officiel des aménagements aux OP ou groupes bénéficiaires.

38. Critères de sélection des sites maraichers :

- (i) Fourniture d'un acte foncier formel (garantissant le site) et endossé par la commune ;
- (ii) L'aménagement du site ne contrevient pas au schéma d'aménagement du territoire communal et national ;

- (iii) Le site n'est ni une tête de source, ni une galerie forestière, ni une aire protégée ou un espace pastoral reconnu ;
- (iv) Localisation du site dans un cluster de sites maraichers avec accessibilité facile ou peu difficile et raisonnable a une route secondaire ou primaire ;
- (v) La faisabilité technique, économique, sociale et environnementale de l'aménagement du site et disponibilité de l'eau pour couvrir au mois 9 mois de maraichage ;
- (vi) Prise en compte du genre en favorisant les OP ou groupes à forte proportion de femmes et de jeunes ;
- (vii) Prise en compte de l'investissement dans le Plan de développement communal (PDC) ;
- (viii) Engagement des OP ou groupes bénéficiaires à mobiliser leur contribution (5% sous forme de contribution physique pour l'aménagement et 20% de contribution financière pour les Kits d'irrigation), à mettre en place un comité de gestion, à assurer la maintenance des infrastructures et équipements d'irrigation et le Plan de gestion environnemental préconisé pour leur site.

Appendice 7: Présentation synthétique du Système de ciblage des bénéficiaires du PADMAR

Le PADMAR cible différentes catégories de personnes et d'organisation selon les maillons de la filière concernée et identifiera ses bénéficiaires à travers deux types de ciblage : le ciblage direct et l'appel à manifestation d'intérêt. Le processus de ciblage et de mise en place des appuis se fera par phase et de manière bien articulée afin d'assurer un développement cohérent des différents maillons de la filière maraichage.

Le ciblage direct : il s'agit d'une identification directe par les acteurs du projet des personnes pouvant bénéficier des appuis. Le ciblage direct s'applique de manière globale aux cibles prioritaires du PADMAR que sont les petits producteurs vulnérables, les jeunes et les femmes. Il permettra aussi au projet de mettre en place rapidement des appuis au bénéfice des acteurs stratégiques que sont les organisations de producteurs et les acteurs en amont et en aval de la filière ceci en fonction des besoins spécifiques de chaque commune ou département

L'appel à manifestation d'intérêt : En fonction des objectifs annuels du projets et

Les critères de sélection : la sélection des bénéficiaires se fera à travers l'application successive de trois types de critères :

- Les conditions d'éligibilités
- Les critères de priorisation
- Les critères techniques applicable à chaque type d'appui.

Le processus de sélection : la sélection des bénéficiaires se fera de manière participative avec l'implication des autorités locales et des représentants des acteurs du maraichage au niveau communal. Il sera fait recours à des professionnels pour accompagner le montage des dossiers techniques et financier pour les bénéficiaires présélectionnés. La sélection finale se fera au niveau de chaque Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA). Des outils de sélection très rigoureux seront mis en place pour assurer la transparence et l'équipe dans la sélection.

I- Catégories de cibles et critères d'éligibilité

Toutes les personnes issues des catégories ci-dessus sont éligibles aux appuis du PADMAR toutefois, le projet donnera priorité aux demandeurs organisés en groupe, aux femmes et aux jeunes.

Catégorie	Caractéristique/condition d'éligibilité			Critère de priorisation	Type ciblage
Maillon Production					
	Taille de l'exploitation	Tranche d'âge	Niveau		
1. <i>Petits producteurs vulnérables (H/F)</i>	Exploitant une Superficie de petite taille 1/8, 1/4 et 1/2 ha	Tout âge	Aucun niveau exige	Niveau de vulnérabilité Organisation en groupe Proportion de femme et ou de jeunes dans le groupe Femmes chefs de ménage	Direct
2. <i>Jeunes producteurs maraichers (H/F) issus des exploitations familiales</i>	Toute taille	15-35 ans	BEPC-BAC	Expérience dans la production maraichère Organisation en groupe Pourcentage de femme dans le groupe	direct
3. <i>Groupement de femmes productrice</i>	Toute taille	Tout âge	Tout niveau	Taille du groupe Niveau de structuration du groupe Niveau de vulnérabilité Expérience dans l'activité	Direct
4. <i>Jeunes ruraux porteurs d'initiatives dans la production</i>	Non exige	20 à 35 ans	BEPC, CEPE...	Diplôme des écoles de formation agricole ou de gestion ou appuyés par des programmes d'insertion	Appel à manifestation d'intérêt
5. <i>Organisation de producteurs</i>	NA	NA	NA	Niveau de structuration du groupe/ Niveau de Représentation/participation des femmes et des jeunes	Direct Manifestation d'intérêts
Catégorie	Caractéristique/condition d'éligibilité			Critère de priorisation	Type ciblage
Amont et aval de la production					
	Taille de l'exploitation	Tranche d'âge	Niveau d'éducation		
6. <i>Jeunes ruraux sans emploi porteurs (H/F) d'initiative en</i>	NA	20 à 35 ans	BEPC, CEPE...	Diplôme des écoles de formation agricole ou de gestion	Manifestation d'intérêt

Catégorie	Caractéristique/condition d'éligibilité			Critère de priorisation	Type ciblage
<i>avant et en amont de la filière</i>				Appuyés par des programmes d'insertion diplôme des écoles de formation technique	
7. <i>Jeunes (H/F) artisans ou techniciens porteurs (H/F) d'initiative en avant et en amont de la filière</i>	NA	18 à 25 ans.	BEPC, CEP,	Diplôme de formation technique Expérience dans l'activité	Direct
8. <i>Groupement de femmes ou femmes chef de ménage transformatrices ou commerçantes</i>	NA	Tout âge	Tout niveau	Taille du groupe Niveau de structuration du groupe Niveau de vulnérabilité Taille du ménage Expérience dans l'activité	Direct
9. <i>Organisations professionnelles en amont et en aval de la filière</i>	NA	NA	NA	Niveau de structuration du groupe/ Niveau de Représentation/participation des femmes et des jeunes	Direct
10. <i>Acteurs du secteur privé fournisseur de services en amont et en aval de la production</i>	NA	Tout âge	Tout niveau	Expérience dans l'activité Pertinence des services pour le développement du secteur au niveau local Sexe (femme) Tranche d'âge	Direct Appel à manifestation d'intérêt

II- Eligibilité selon les types d'appui (à définir par les techniciens du projet)

Type d'appui	Catégories de cible éligibles	Critères techniques
Aménagements collectifs structurants		
Infrastructures de développement (pistes, magasins, hangars)		
Equipements individuels et collectifs		
Engrais minéraux spécifiques		
Produits phytosanitaires homologués (intrants biologiques, semences certifiées)		
Formation, Conseil agricole, Assistance technique		
Kit		

III- Processus de sélection des bénéficiaires par appel à manifestation d'intérêt

Étape	Activités clés	Responsable	Durée
Phase 1. Présélection des dossiers			
1.1. Traitement des dossiers de manifestation d'intérêt	Vérification de la recevabilité des dossiers - Appui à la constitution des dossiers Classification des dossiers par catégories de cibles et types d'appui	TSM /ATDA	1 semaine
1.2. Analyse de l'éligibilité des cibles et classification selon les critères de priorisation	Sélection des dossiers éligibles sur la base des caractéristiques et conditions d'éligibilité - Classification des dossiers selon les critères de priorisation. - Transmission des dossiers éligibles à l'URA	TSM/ATDA	
1.3. Visites de vérification des demandes	Visite de site Echange avec les bénéficiaires	TSM/ATDA	2 semaines par 3 agents (TSM et 2 agents ATDA)
1.4 Pré-validation de la liste des bénéficiaires directs	Session du CCSAM pour vérifier l'éligibilité des bénéficiaires au ciblage direct	CCSAM	
Phase 2 : Vérification techniques et appuis à l'élaboration des dossiers d'approbation			
2.2 appui au montage des dossiers financiers et techniques	Appui à la levée des non-conformités - Elaboration des plans d'affaires - Elaboration des plans d'investissement par site - Inscription sur la liste des bénéficiaires des sessions de formations communes (gestion, formations techniques)	Prestataires recrutés à cet effet (Pool GR et Economistes)	1 mois/commune
Phase 3 Validation des bénéficiaires			
3.1 Tenue de la session du CAA de pôle pour la sélection des bénéficiaires finaux	Sélection des dossiers sur la base : <ul style="list-style-type: none"> - Des critères techniques - Des critères de priorisation - Types d'appui prioritaires selon les communes - Des objectifs du PTAB 	CAA PADMAR au niveau des CTDA	2 jours / CAA de pôle

IV- Processus de sélection des bénéficiaires direct (à définir par l'équipe de projet)

Étape	Activités clés	Responsable	Durée
Phase 1. Identification des bénéficiaires potentiel			
1.1 Identification des bénéficiaires potentiels	Appui à la constitution des dossiers - Classification des dossiers par catégories de cibles et types d'appui	TSM/UCM/ATDA	
1.2 Visites de vérification des demandes	Visite de site - Echange avec les bénéficiaires - Appui à la levée des non-conformités	TSM/ATDA	
1.3 Pré-validation de la liste des bénéficiaires directs	Session du CCSAM pour vérifier l'éligibilité des bénéficiaires au ciblage direct	CCSAM	
Phase 2 : Vérification techniques et appuis à l'élaboration des dossiers d'approbation			
2.2 appui au montage des dossiers techniques financiers	Elaboration des plans d'affaires s'il y a lieu - Elaboration du plan d'investissement s'il y a lieu - Appui à la levée des non conformités - Inscription sur la liste des bénéficiaires des sessions de formations communes (gestion, formations techniques)	Prestataires recrutés à cet effet	Voir recommandation phase 1
Phase 3 Validation des bénéficiaires			
3.1 Tenue de la session du CAA pour la validation de la liste des bénéficiaires	Sélection des dossiers sur la base : <ul style="list-style-type: none"> - Des critères techniques - Des critères de priorisation - Types d'appui prioritaires selon les communes - Des objectifs du PTBA 	CAA PADMAR au niveau des CTDA	Idem

V- Structuration et fonctionnement des différents comités de sélection (à compléter par l'équipe PADMAR)

	Composition	Attribution
Comité Communal de suivi des Acteurs du Maraichage (CCSAM)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Représentant (e) du Maire - Le /la Représentant(e) de l'ATDA - Le/la Représentant(e) des acteurs en amont de la filière - Le/la Représentant (e) des acteurs en aval de la filière - Le/la Représentant(e) de l'Union Communale des Maraichers - Le /la Technicien (ne) Spécialisé en Maraichage - Le/la Représentant(e) de la Société Civile 	
Comité d'Approbation (CAA) par pôle	<ul style="list-style-type: none"> - DG/ATDA (présidence) - un représentant du projet : secrétaire - un représentant SFD - toutes UDM du pôle - représentants PF/commune (à tour de rôle) : 3 ou 4 	

VI- Points d'attention pour les appuis spécifiques à l'amont et l'aval

Deux préalables sont à mener par l'équipe pour les dossiers à l'amont et l'aval de la filière

Elaboration d'une fiche spécifique de demande pour les acteurs amont/aval

Elle devra être simple mais adaptée aux spécificités de ce type d'acteur et comprendre (liste à compléter par l'équipe) :

- Le statut du demandeur (groupement, entreprise informelle/formelle – SARL, etc.);
- Description de la structure (nb de membres/ de salariés (déclarés ou non, temporaires/permanents etc.)
- Les données techniques et de gestion sur l'activité ;
- Les types de demandes d'appui.

Outil de présélection par le CCSAM

L'outil de présélection actuellement utilisé par les CCSAM est spécifique pour les OP/groupements de producteurs, il est nécessaire de mettre en place un outil différencié pour les acteurs de l'amont et de l'aval avec une notation adaptée à leur spécificité.

VII- Types d'appui et conditions de financement

Types d'appuis	Contribution du Projet	Mécanisme de financement	Contribution des bénéficiaires
Aménagements collectifs structurants	95 %	Financement direct	5 %
Infrastructures de développement (pistes, magasins, hangars)	95%	Financement direct	5 %
Equipements individuels et collectifs	75 % (1 fois)	Financements à coûts partagés	25 % direct + crédit
Engrais minéraux spécifiques	35 % (1 fois)	Crédit : demandes groupées grâce aux OP	65 % direct + crédit
Produits phytosanitaires homologués (intrants biologiques, semences certifiées)	75 % (1 fois)	Financements à coûts partagés pour les intrants bio	25 % direct + crédit
Formation, Conseil agricole, Assistance technique	100 % en année 1 et 2	Subvention intégrale	Assurés par le PADMAR en années 1 et 2. Par OP après
Main-d'œuvre agricole	0 %	Responsabilité du bénéficiaire	Entière du bénéficiaire
Kit individuels			

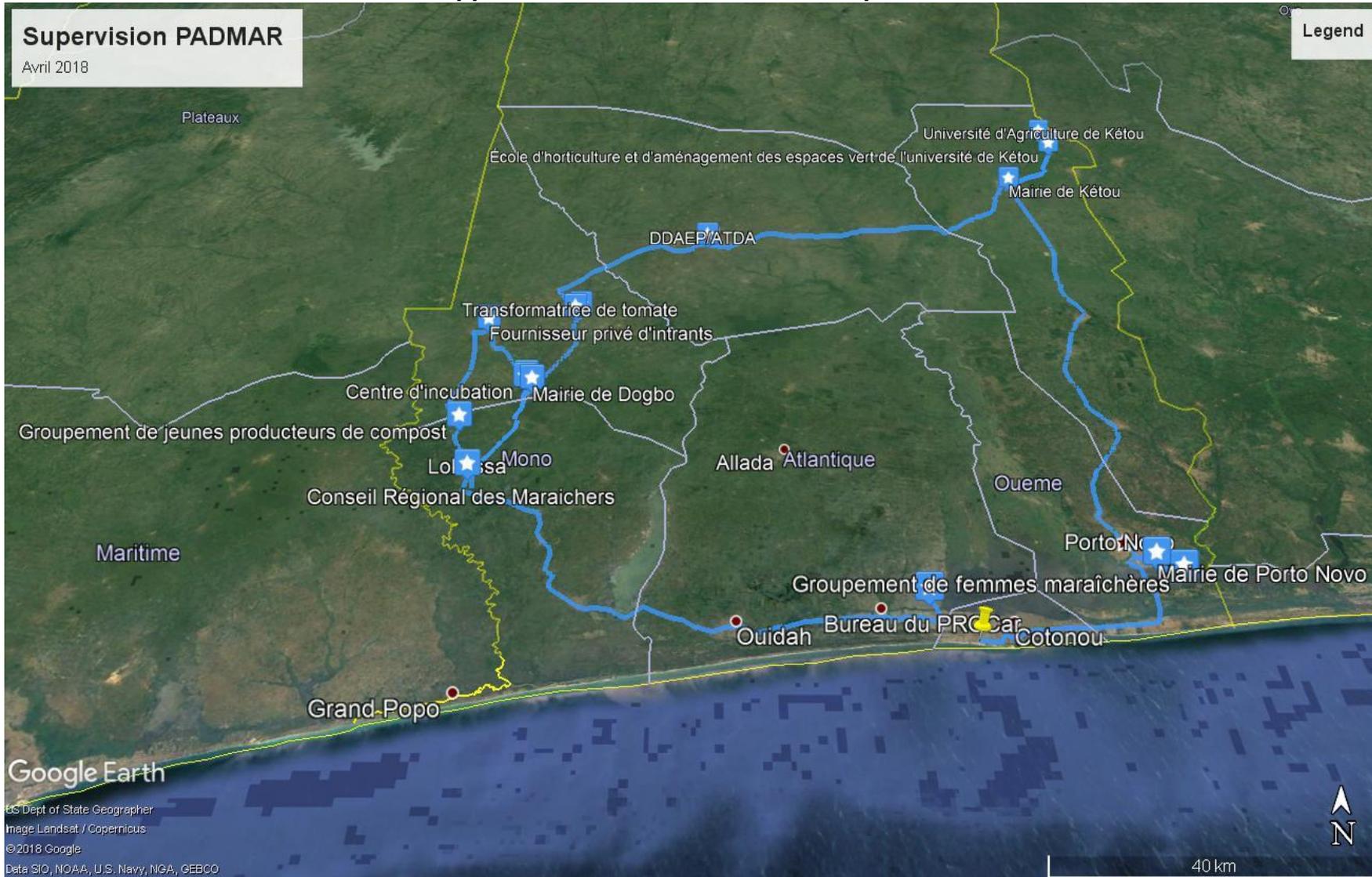
Appendice 8: Liste des personnes rencontrées par la mission

NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	INSTITUTION
GLITO Mathias	C/DRCAE R	ATDA 5
BEHANZIN Eloi	Collaborateur DAI	ATDA 5
DAFASSAOUA Rachidatou	Chef Cellule Communale de Bohicon	ATDA 5
AMOUSSOU Emile	C/SESSEC	DDAEP Zou
AÏZANNON Honoré	C/DDSR (PF-PADMAR)	DDAEP Zou
AMOUSSOU Geoffroy	CPDA	ATDA 5
AGONYISSA Didier	Directeur	DDAEP Zou
TOSSOU Gladys	Directrice Générale	ATDA 5
SAMBA Gabui	C/SRE	DDAEP Zou
SOSSOUKPOUI Denis	Premier adjoint	Mairie Dogbo
MAHOUSI Célestin	Deuxième adjoint	Mairie Dogbo
DEGBEY Bruno	Conseiller	Mairie Dogbo
SOSSA Jacob	Conseiller	Mairie Dogbo
SOSSOU Victor	Conseiller	Mairie Dogbo
SOGNON Marcellin	CA/Madjre	Mairie Dogbo
FANGNIGBE Michel	CA/Ayomi	Mairie Dogbo
ADJALLA Ambroise	CA/Totchangni	Mairie Dogbo
AKOWANOU Fo-K	CC	Mairie Dogbo
KEMBO Paulette	CC	Mairie Dogbo
TOHOUNTODE	CA/Tota	Mairie Dogbo
TONA Kuami	CA/DEVE	Mairie Dogbo
AGBEMAHLOUE Nestor	Conseiller	Mairie Dogbo
NOUMON Félicien	Conseiller	Mairie Dogbo
MEDEZANGBE Jocelin	PF/Mairie	Mairie Dogbo
ADEBO Habib	TSM	PADMAR
HOUNDJO Géraldo	Comptable CRM	Table Filière Maraichage Mono-Couffo
HOUNNOU Mathias	Gérant -CRM	Table Filière Maraichage Mono-Couffo
GBAHOUNGBA Roka Léon	Trésorier TFM-MC	Table Filière Maraichage Mono-Couffo

NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	INSTITUTION
AMOUZOUNVI Célestin	Président TFM-M	Table Filière Maraichage Mono-Couffo
TCHAO	Président	UCM Dogbo
KALLIAN Codjo	Directeur	GEI Africa
TOGBEVI Gabriel	Maire	Mairie Klouékanmè
TCHEOUBI Armand	Chef service Développement local	Mairie Klouékanmè
AHLONSOU François	Deuxième adjoint	Mairie Porto-Novo
DJOSSOU Jules	Directeur Cabinet	Mairie Porto-Novo
ALOKPO Khaétel	Directeur des affaires économiques	Mairie Porto-Novo
CHODATON Philomène	C/SLPND	ABE
HOTO Ismael	DGA	ABE
KEDOWIDE François-Corneil	DG	ABE
AMADOU Abdou	DISE	ABE
CAPO-CHICHI Rodrigue	DEIE	ABE
ADJE AFOUDA Samson	C/SEIE	ABE
TCHEOUBI Armand	Chef Service du Développement Local	Mairie de Klouékanmè
MONTCHO Roland	Technicien Spécialisé en maraîchage	PADMAR
HONFIN Justin	(UCCOMAK)	
SOUMAKO Gildas	Chef Cellule Communale de Klouékanme	ATDA 5
AGBEDE Sylvia	Responsable	Unité de transformation de la tomate
AFFOIGNON marius		CLCAM de Klouékanme
HOUNDAGBA Pauline		PASCIB
AGOSSOU Gaston	Vendeur d'Intrant	
ADEGBOLA Patrice	DG/INRAB	INRAB
DOSSOUMOU Marie-Epiphanie		INRAB
AISSO Richmy	Assistant de Recherche PCM	INRAB
AHOYO ADJOVI Nestor	DS/DGA	INRAB
MENSAH Apollinaire	Coordonnateur	IFWA-INRAB
MENSAH Armel	R/PCM INRAB	INRAB
ADE Jules	Enseignant /EHAEV	UNA
GIBRIL Daouda	C/SEMPEL	Mairie/Kétou

NOM ET PRÉNOMS	FONCTION	INSTITUTION
HOUNGBO Emile	Chef du Service de l'Insertion Professionnelle	UNA
HONFOGA	Assistante de Recherche World Vegetable Center	
AFEN-SEFE	Responsable de Recherche World Vegetable Center	
ABOU François	Auditeur Interne/CAA/MEF	
SAHUI Mathieu	SG FéNOMA Bénin	
LOKONHOUNDE Pateme	A/SGM-MAEP	
GOMEZ Jaurez	TSM Dogbo	PAPMAR
ABIUO franck	C/SBOI/DGFD	MPD
KOMLAN Françoise	SGM	MAEP
AGUEMON Dossa	DPP	MAEP
OLOULOTAN Sikirou	Coordonnateur	ProCaR
SEGO SOUNON Théophile	RSE	ProCaR
YABI MAMA Tatiana	RGJC	ProCaR
ALI Chams-Deen	RAF	ProCaR
CHABI Echimael	RGSC	ProCaR
KORA Ousmane	Chef Projet	PADMAR
ADAMBIKOU Jeanne	RSECC	PADMAR
SOGBOSSI Julie	RDFM	PADMAR
TAMBAMOU AZONTONDE Rosine	ACE	PADMAR
HOUENOU G-Christian	R/URA	PADMAR
BESSAN Modestine	A/SECC	PADMAR
KOUAKANOU Anicet	Comptable	PADMAR
DOSSOUHOUI Gaston	Ministre	MAEP

Appendice 9 Carte des lieux visités par la mission



Appendice 10: Termes de référence et plan de la mission

République du Bénin: Prêt FIDA No 2000001452-BJ – Projet d’Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR) - Mission de supervision conjointe Gouvernement du Bénin et FIDA du 16 au 27 avril 2018 - Termes de Mandat

I. Contexte

1. Le Programme Cadre des Interventions du FIDA en milieu rural au Bénin (ProCaR) comporte actuellement deux projets actifs: i) le Projet d’Appui à la Promotion des Services Financiers Ruraux Adaptés (PAPSFRA), entré en vigueur le 22 mai 2014 et démarré en juin 2015; et ii) le Projet d’Appui au Développement du Maraîchage qui a démarré en avril 2017. Quant au Projet d’Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER), il s’est achevé le 31 décembre 2016 et a été clôturé à fin juin 2017. Un troisième projet, le Projet d’Appui au Développement du Secteur Agricole et à l’Accès aux Marchés (PADAAM) est en cours de formulation et porte sur les filières Riz, Maïs et Manioc.

2. Le PADMAR est entré en vigueur en octobre 2016 et a connu son démarrage effectif en avril 2017. Prévu pour une durée de sept ans, le coût total du projet est de 49,2 millions d’USD, cofinancé par le FIDA à hauteur de 23,5 millions d’USD sous forme de prêt. Son objectif de développement est d’accroître durablement les revenus des exploitations maraîchères, tout en améliorant leur résilience au changement climatique. Il s’inscrit dans une dynamique générale d’intensification de la filière, mais avec les spécificités suivantes: i) un ciblage des petites exploitations maraîchères afin de maximiser sa contribution à la création d’emplois et la réduction de la pauvreté rurale; ii) une prise en compte de la dimension filière à développer à travers des Tables filière maraîchère (TFM), un renforcement des organisations professionnelles et des métiers et des services en amont et en aval de la production; iii) une promotion systématique des technologies modernes, économes en eau et là où possible, l’énergie solaire afin de rendre la petite entreprise maraîchère plus compétitive; iv) une promotion systématique des intrants de qualité; v) une promotion des légumes feuilles locales, appréciées par le consommateur et riches en vitamines et minéraux; vi) un renforcement systématique d’une résilience contre le changement climatique.

II. Objectifs de la mission

3. Les objectifs globaux de la mission de supervision sont de: i) évaluer le niveau de mise en œuvre des activités du projet depuis le démarrage du PADMAR et de façon spécifique, du PTBA 2017 et 2018; ii) évaluer et apprécier les manuels de mise en œuvre élaborés par le projet (manuel d’opération et stratégie de ciblage); iii) apprécier la qualité de la gestion administrative et comptable du projet; iv) faire le point sur l’état d’avancement des activités prévues dans le PTBA 2017 et 2018 par composante aussi bien au niveau physique que financier; v) apprécier le système de suivi/évaluation du ProCaR dans son ensemble; vi) apprécier le niveau d’exécution des principales recommandations de la dernière mission de supervision; vii) passer en revue les procédures d’acquisition des biens et services; viii) analyser et apprécier le manuel des procédures administratives, financières et comptables du ProCaR; ix) analyser avec l’équipe de projet et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre, les difficultés et les contraintes rencontrées; x) faire des recommandations et proposer des solutions appropriées.

III. Démarche d’ensemble de la mission

4. La mission de supervision se fera conjointement avec le Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP). Le ProCaR veillera à ce que les différentes parties prenantes y soient représentées: structures techniques ministérielles, OP, Société civile, Projets du portefeuille du FIDA, etc. Cette équipe participera aux différentes rencontres, visites de terrain et à la restitution de la mission selon le programme de travail proposé en annexe.

5. La mission au Bénin se déroulera du 16 au 27 avril 2018 et sera facilitée par le Point focal du FIDA au Bénin et la coordination du ProCaR qui: i) en assurera la coordination logistique et communiquera les termes de référence, le calendrier et le programme de la mission aux interlocuteurs concernés; ii) informera les différents interlocuteurs identifiés et préparera les rencontres et séances de travail en tenant compte des centres d'intérêt de chacun des membres de la mission; iii) identifiera les sources d'information et de documentation utile pour la mission; iv) mettra à la disposition de la mission tous les documents nécessaires; v) organisera les visites de terrain dans les départements concernés en veillant au respect des consignes de sécurité; et vi) faciliter la préparation de la réunion de restitution de la mission qui se tiendra le jeudi 26 avril au MAEP.

IV. Responsabilités et tâches

6. Sous la coordination générale du Chef de mission et la supervision du Chef d'équipe technique, chaque membre de la mission devra participer activement et efficacement à l'atteinte des objectifs globaux et spécifiques de la mission, par sa contribution aux discussions et à la rédaction de l'Aide-mémoire et du rapport de supervision.

Tâches spécifiques des membres de la mission

M. Abdoul Barry, Chargé de Portefeuille, Chef de mission

7. M. Barry, en tant que Chef de mission, sera responsable de la coordination générale. Il assurera, à cet effet, la qualité finale du rapport de la mission. Il sera responsable des visites avec les autorités locales et de la revue interne au niveau du FIDA (CPMT).

M. Oury Diallo, Chef de mission technique

8. M. Oury Diallo sera le Chef de l'équipe technique et, en étroite collaboration avec M. Bejaoui et Mme Dossou-Houessou, devra: i) coordonner la rédaction de l'Aide-mémoire, du rapport complet de la mission et la préparation de la lettre de gestion ainsi que de toutes les annexes selon le format FIDA; et ii) apprécier, en collaboration avec Mme Dossou-Houessou, les recommandations de l'étude diagnostique du SSE/ProCaR.

9. Il devra en outre: i) apprécier la mise en œuvre globale de l'exécution du projet depuis le démarrage et de façon spécifique celle des PTBA 2017 et 2018 depuis la dernière mission de supervision; ii) apprécier la performance de l'équipe du projet depuis le démarrage du projet; iii) évaluer les activités de terrain en cours de démarrage.

10. Sur la base des obstacles identifiés, il formulera un nombre limité de recommandations clés et sera responsable du contenu et de la qualité de l'Aide-mémoire et du rapport de supervision, conformément au format FIDA.

Mme Garance Faugère, spécialiste Filières

11. En sa qualité de spécialiste Filières, Madame Garance Faugère aura pour responsabilités de : i) évaluer la mise en œuvre des activités depuis le démarrage du projet et des PTBA 2017 et 2018, notamment en ce qui concerne le développement des partenariats et la professionnalisation des acteurs et l'accès aux technologies et techniques améliorées ; ii) évaluer les partenariats noués ou en cours de signature par le projet et apprécier les projets de conventions existants; iii) évaluer et apprécier le contenu et la qualité du manuel d'opération du projet ; et iv) apprécier la pertinence de toutes les initiatives en cours par le projet dans le cadre du développement de la filière maraîchage ; v) apprécier les initiatives en cours par rapport à la prise en compte des aspects liés aux changements climatiques ; et vi) évaluer les activités en cours avec les OP Maraîchères.

12. Elle devra en outre : i) faire le point sur la mise en œuvre des recommandations de la dernière mission ; et ; ii) sur la base des obstacles identifiés, elle formulera un nombre limité de recommandations clés. Elle

soumettra sa contribution au projet d'Aide-mémoire et au rapport de supervision conformément au format FIDA au Chef de l'équipe technique de la mission.

M. Aboulaye Dicko, Ingénieur en infrastructures rurales

13. Monsieur Abdoulaye Dicko aura pour responsabilités de: i) évaluer la mise en œuvre des activités depuis le démarrage du projet et des PTBA 2017 et 2018, notamment au niveau des infrastructures marchandes et des développements et aménagements maraîchers résilients; ii) apprécier les partenariats noués ou en cours de signature par le projet; iii) évaluer et apprécier le contenu et la qualité du manuel d'opération du projet; iv) apprécier la pertinence de toutes les initiatives en cours par le projet dans le cadre du développement de la filière maraîchage et; (v) évaluer les critères de choix des sites et des cibles.

14. Il devra en outre: i) faire le point de la mise en œuvre des recommandations de la dernière mission; et ii) sur la base des obstacles identifiés, il formulera un nombre limité de recommandations clés. Il soumettra sa contribution au projet d'Aide-mémoire et au rapport de supervision conformément au format FIDA au Chef de l'équipe technique de la mission.

Mme Mathilda Dado, spécialiste Genre, jeunes et ciblage et gestion des connaissances

15. Madame Mathilda Dado aura pour responsabilités de : i) évaluer et apprécier le contenu et la qualité de la stratégie Genre et Ciblage élaborée par le projet et du manuel d'opérations et contribuer à leur amélioration au besoin ; ii) apprécier la prise en compte effective des jeunes et des femmes dans les groupes cibles du projet ; iii) apprécier le ciblage géographique et social du projet.

16. Elle aura également à charge d'évaluer et d'apprécier le projet de stratégie de gestion des savoirs et communication du projet. Pour ce faire, elle devra : i) évaluer la pertinence des activités planifiées dans ce cadre par le projet ; ii) apprécier la stratégie de communication mise en place pour faire connaître les réalisations du projet et ; iii) évaluer les activités planifiées dans le PTBA Exercice 2018 en ce qui concerne les volets genre/ciblage et gestion des connaissances.

17. Elle devra en outre : i) faire le point de la mise en œuvre des recommandations de la dernière mission ; et ;ii) sur la base des obstacles identifiés, formuler un nombre limité de recommandations clés. Elle soumettra sa contribution au projet d'Aide-mémoire et au rapport de supervision conformément au format FIDA au Chef de l'équipe technique de la mission.

Mme Abelle Dossou-Houessou, Point focal du FIDA au Bénin

18. Elle aura à charge de : i) faire le point de la mise en œuvre des recommandations de la dernière mission en notamment en ce qui concerne le SSE/ProCaR; ii) faire le point sur le processus de mise en œuvre du SSE du projet et du ProCaR ; iii) apprécier les recommandations de l'étude diagnostique du SSE/ProCaR ; et iv) examiner les aspects de durabilité du projet.

19. Sur la base des obstacles identifiés, elle formulera un nombre limité de recommandations clés et soumettra sa contribution au projet d'Aide-mémoire et au rapport de supervision conformément au format FIDA au Chef de l'équipe technique de la mission.

M. Samir Bejaoui, Chargé de Programme

20. Il devra, en collaboration avec Mme Dossou-Houessou, s'assurer de la prise en compte des indicateurs ORMS dans le cadre logique du projet.

21. Il formulera un nombre limité de recommandations clés et soumettra une contribution au projet d'Aide-mémoire et au rapport de supervision au Chef de l'équipe technique de la mission. Il veillera au respect des formats des documents et s'assurera de la disponibilité de toutes les appendices avant la fin de la supervision.

Mme Claudia Savarese, Chargée de Programme Associée

22. Mme Savarese appuiera Mme Dossou-Houessou dans l'évaluation des aspects de durabilité du projet, avec un focus particulier sur les liens créés entre les acteurs du maraîchage et les institutions financières. Sur la base des défis identifiés, elle formulera un nombre limité de recommandations clés et soumettra une contribution au projet d'Aide-mémoire ainsi qu'au rapport de supervision au Chef de l'équipe technique de la mission.

23. Elle aidera aussi à faire le point de la mise en œuvre des mesures convenues lors de la mission de supervision précédente.

M. Tetie Bakayoko Analyste financier et administration

24. Monsieur Bakayoko sera chargé d'apprécier la performance de la gestion fiduciaire et de s'assurer que les fonds alloués sont utilisés de façon appropriée en conformité avec les meilleures pratiques administratives, comptables et financières, en ligne avec la bonne gouvernance. Il évaluera l'assurance de la situation administrative/ financière/comptable et du système de contrôle interne du projet comme suit:

- (i) Situation administrative/ financière/comptable : a) gestion de la petite caisse, enregistrement des opérations, rapprochements bancaires et opérations des comptes (compte désigné et de contrepartie du projet) ; b) vérification du rapprochement du Compte Désigné (ou «Compte Spécial») pour le financement FIDA ; c) enregistrement des contrats et des DRF, registre des contrats, et gestion des inventaires pour le financement FIDA.
- (ii) Contrôle interne concernant l'efficacité et l'efficience des opérations: il appréciera notamment le niveau de maîtrise et application par l'équipe de la comptabilité du projet, des procédures de contrôle interne et leur conformité aux dispositions du manuel de procédures, la gestion des actifs, y inclus des véhicules et de l'équipement des bureaux, la conformité du processus de passation de marché avec les directives nationales et celles du FIDA et en général la bonne connaissance des principes de base de gestion financière (ex: séparation de tâches, application de contrôles préventifs et détectifs, connaissance de principes comptables).
- (iii) Il dressera l'état de décaissement du projet par catégorie, composante, et bailleur de fonds. Il analysera et mesurera l'état d'engagement des dépenses, des paiements et des décaissements des différentes sources de financement, pour valider la planification budgétaire pour 2018.
- (iv) Il évaluera le niveau d'utilisation du logiciel de gestion ainsi que sa maîtrise par le RAF.
- (v) Il analysera les problèmes liés au processus de préparation et de soumission des DRF et du système et procédures de classification des documents, en vérifiant la régularité de la soumission, la tenue correcte du registre des DRF.
- (vi) Il analysera éventuellement, et si nécessaire, les causes de tension de trésorerie, leur fréquence, et l'impact sur la réalisation du PTBA de l'année et l'efficience du projet, et au besoin appuiera le projet dans la préparation d'un plan de trésorerie pour son application à la trésorerie de 2018.
- (vii) Il vérifiera la cohérence entre les avancées physiques et la programmation financière et budgétaire, le taux de décaissement, la mise en œuvre du plan de passation des marchés (PPM). En ce sens, il analysera un échantillon des états certifiés de dépenses (ECD), dont une partie majeure vérifiable sur le terrain avec l'appui du CPM et du spécialiste S&E, inclus dans les DRF soumises au FIDA et les pièces justificatives (fournir obligatoirement dans une annexe de l'AM la liste des ECD vérifiés - au moins 30%); il dressera l'état de décaissement du projet par catégorie, composante, et bailleur de fonds.
- (viii) Il analysera la préparation/réalisation de l'audit du projet pour l'exercice 2017.
- (ix) Il contribuera à la rédaction de l'Aide-mémoire et préparera une annexe sur les aspects fiduciaires du projet et les coûts du projet, y inclus le tableau «*Questionnaire d'Évaluation de la Gestion Financière*».

- (x) Il préparera tous les tableaux requis faisant partie du rapport complet de supervision.
- (xi) Enfin, à l'issue de l'analyse, le consultant fera un nombre adéquat de recommandations clés nécessaires pour améliorer la performance en matière de gestion financière.

25. Il devra en outre apprécier le processus d'acquisition des moyens de transport et des équipements par le projet et vérifier la bonne connaissance du contenu du manuel de procédures administratives, financières et comptables du ProCaR par le personnel.

26. Il formulera un nombre limité de recommandations clés nécessaires pour améliorer le partenariat, la stratégie de sortie du projet et à prendre en compte pour des projets futurs.

V. Rédaction de l'Aide-mémoire

27. En étroite collaboration avec les autres membres de la mission, et avec leur contribution effective, M. Diallo préparera, consolidera et finalisera l'Aide-mémoire de la mission de supervision ainsi que le rapport de supervision sous le format du FIDA. Il s'assurera de la réception de la totalité des annexes avant le départ de la mission du Bénin. M. Barry, assisté de M. Bejaoui, fera la revue finale du rapport de supervision pour s'assurer que la qualité répond aux exigences du FIDA. Il sera également responsable de l'organisation des réunions de revue interne au niveau du FIDA (CPMT).

VI. Produits attendus de la mission

28. Les différents produits attendus de la mission sont les suivants:

- (i) un Aide-mémoire signé ainsi que le rapport de supervision avec la totalité des appendices et annexes techniques le cas échéant, **au format FIDA**;
- (ii) un projet de lettre de gestion.

VII. Durée de la mission

29. La mission se déroulera du 16 au 27 avril 2018, avec quatre jours de terrain. Un draft du calendrier de la mission est joint en annexe. Il sera validé de façon participative à l'occasion de la réunion de cadrage qui se tiendra le lundi 16 avril dans les bureaux du ProCar à Godomey.

VIII. Documentation disponible

30. La liste non exhaustive des documents à mettre à la disposition de la mission par le ProCaR se présente comme suit:

Pour le PADMAR

- ✓ Document de projet
- ✓ Rapport de la mission de supervision d'octobre 2017
- ✓ Document du projet de stratégie de ciblage
- ✓ Manuel d'opération du projet
- ✓ Stratégie de la gestion des savoirs et communication du projet

Pour le ProCaR

- ✓ Manuel de procédures administratives, comptables et financières
- ✓ Rapport de l'étude diagnostique du SSE/ProCaR

**PROJET DE CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA MISSION CONJOINTE FIDA-GOUVERNEMENT
DE SUPERVISION DU PADMAR
(16 au 27 avril 2018)**

Dates	Horaires	Communes	Villages	Structures à visiter	Description des centres d'intérêt	Thématiques	Par qui ?	
15/04/2018	Arrivée des consultants du FIDA à Cotonou							
16/04/2018	09h00-10h30	Cotonou	Cotonou	UNDSS	Briefing sécuritaire		RDV à prendre par le PF	
	11h00-11h45	Cotonou	Cotonou	MAEP	Chef de mission, consultants, Point focal FIDA, Chef d'équipe technique, Coordonnateur du ProCaR: - Visite de courtoisie au SGM et au DPP du MAEP	Introduction de la mission	RDV à prendre par le Coordonnateur	
	12h00-14h00	PAUSE DEJEUNER						
	14h30-15h15	Cotonou	Cotonou	ProCaR	Séance d'introduction de la mission avec le Coordonnateur	Introduction de la mission	Coordonnateur	
	15h15-17h00	Abomey-Calavi	Godomey	ProCaR	- Réunion introductive de la mission - Présentation de l'état d'avancement du PADMAR - Echanges	Echanges sur le PADMAR	Coord/ProCaR C/PADMAR	
17/04/2018	08h30-12h30	Abomey-Calavi	Godomey	UCP/ ProCaR	Equipe Mission et Equipe ProCaR: - Echanges sur les TDR et définition des rôles de chaque membre de l'équipe, - Echanges sur le format du rapport et précision des rôles de chaque membre de l'équipe - Echanges et finalisation du planning de la mission: <i>Quels équipes à constituer ? Qui part sur le terrain ? Qui reste à l'UCP ? Que</i>	Echanges sur les TDR de la mission Finalisation de la planification de la mission -Point de l'état d'avancement des projets;	Chef Mission technique	

Dates	Horaires	Communes	Villages	Structures à visiter	Description des centres d'intérêt	Thématiques	Par qui ?
					<i>feront ces derniers ?</i> - Documentation complémentaire		
	12h30-14h00	PAUSE DEJEUNER					
	14h00-17h00	Abomey-Calavi	Godomey	UCP/ ProCaR	- Divers entretiens avec les cadres du ProCaR selon les besoins	- Partenariats - Infrastructures - Technologies techniques et - Suivi – Evaluation - etc.	Consultants
					- Organisation pratique des visites de terrain		Equipe ProCaR
Du 18 au 21/04/2018		Visites de terrain (TSM et le FTF, une ou deux mairies, différents comités, OP)					Programme à proposer par le PADMAR
22/04/2018		Cotonou	Cotonou	Hôtels des consultants	Elaboration des aide-mémoires		Nuit à Cotonou
	9h-12h	Abomey-Calavi	Godomey	ProCaR	Rencontres avec: - INRAB - DGR - DPP - World vegetable - ABE	A confirmer selon les besoins	C/PADMAR
23/04/2018	12h-13h30	Pause-déjeuner					
	14h00-18h00	Cotonou	Cotonou		- Rédaction de l'AM - Diverses rencontres selon les besoins des membres de la mission au ProCaR ou sur site		C/PADMAR

Dates	Horaires	Communes	Villages	Structures à visiter	Description des centres d'intérêt	Thématiques	Par qui ?
24/04/2018	09h00-18h00	Cotonou	Cotonou		Rédaction de l'AM Rendre les contributions disponibles à 12 h au plus tard		
25/04/2018					Finalisation de l'AM Transmettre au MAEP à 15 heures au plus tard		
26/04/2018	09h00-11h00	Cotonou	Cotonou	MAEP	Débriefing de la mission		Coord/ProCaR
	11h00-12h00	Cotonou	Cotonou		Compte rendu de la mission au Ministre		Coord/ProCaR
	15h00	Abomey Calavi	Godomey	ProCaR	Equipe Mission et Equipe ProCaR: - Point de la mise en œuvre des recommandations de la dernière mission de supervision	Point de la mise en œuvre des recommandations de la dernière mission de supervision	
27/04/2018	09h00-12h00	Abomey-Calavi			Equipe Mission et Equipe ProCaR: Finalisation du PSR		
Fin de la mission de supervision et départ des consultants du Bénin							

Annexes fiduciaires

Table 5A: Financial performance by financier au 31/03/18 (en USD 000)

Souces de Financement	Alloués	Réalisations cumulées	%
FIDA	24 000.00	1 970.62	8.21
Gouvernement	4 839.00	211.86	4.38
ASAP	4 500.00	460.41	10.23
TOTAL	33 339.00	2 642.89	7.93

Source: FIDA et ASAP pour décaissements au 31 mars 2018
 GVT: 5 000 000 FCFA au taux de 1USD =500 FCFA

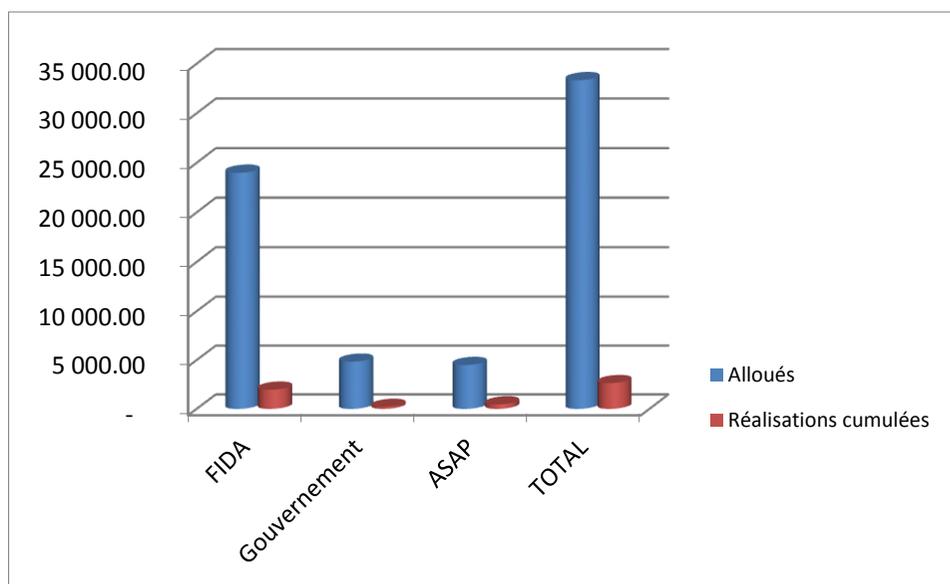


Table 5B: Financial performance by financier au 31/03/18 (Actual Expenditures en USD '000)

Composantes	Prêt FIDA			Don FIDA			ASAP			Gouver			Total		
	Alloué	décais	%	Alloué	décais	%	Alloué	décais	%	alloué	décais	%	alloué	décais	%
Composante 1	1 943.90	111.70	5.75	-			-		0.00	1 620.10		0.00	3 564.00	111.70	3.13
Composante 2	17 572.60	123.01	0.70	500.00			4 201.60	33.71	0.80	2 756.40		0.00	25 030.60	156.72	0.63
Composante 3	3 983.50	114.42	2.87	-			298.30		0.00	462.30	211.86	45.83	4 744.10	326.29	6.88
Allocation autorisé		1 536.14			85.3			426.71						2 048.19	
Total*	23 500.00	1 885.28	8.02	500.00	85.34	17.07	4 499.90	460.41	10.23	4 838.80	211.86	4.38	33 338.70	2 642.90	7.94

Source: FIDA et ASAP pour décaissements à mars 2018

GVT: 5 000 000 FCFA au taux de 1USD =500 FCFA

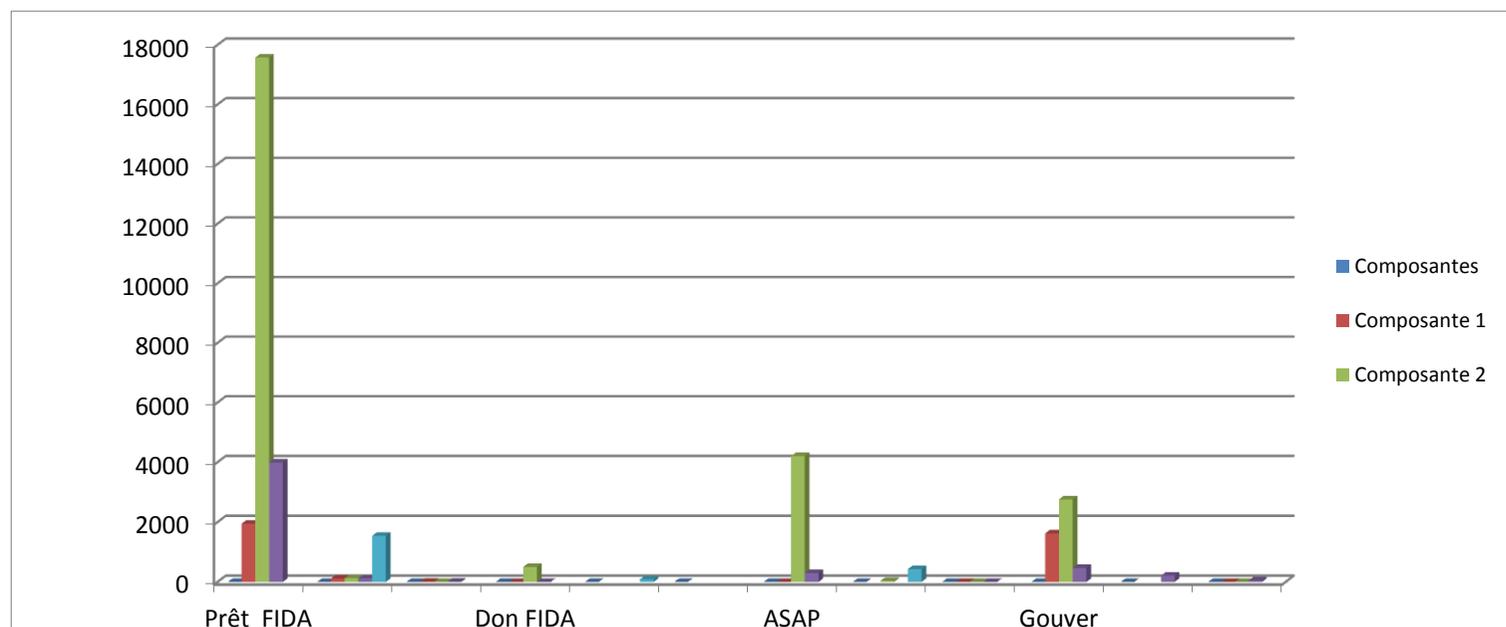


Table 5C: Décaissements Prêt FIDA (en DTS) au 31/03/18

	Catégorie/Description	Montants Alloués	Décaissements DRF 003	Taux décaissement Réel	Soldes
I	Matériel et Equipement	540 000.00	94 613.67	17.52	445 386.33
II	Consultations	4 210 000.00	16 565.44	0.39	4 193 434.56
III	Dons et subventions	7 620 000.00		-	7 620 000.00
IV	Formations	1 430 000.00	52 649.11	3.68	1 377 350.89
V	Salaires et indemnités	1 350 000.00	77 882.12	5.77	1 272 117.88
	Montant autorisé	-	1 110 308.21	-	-1 110 308.21
	Non alloué	1 700 000.00	0.00		1 700 000.00
	TOTAL	16 850 000.00	1 352 018.55	8.02	15 497 981.45

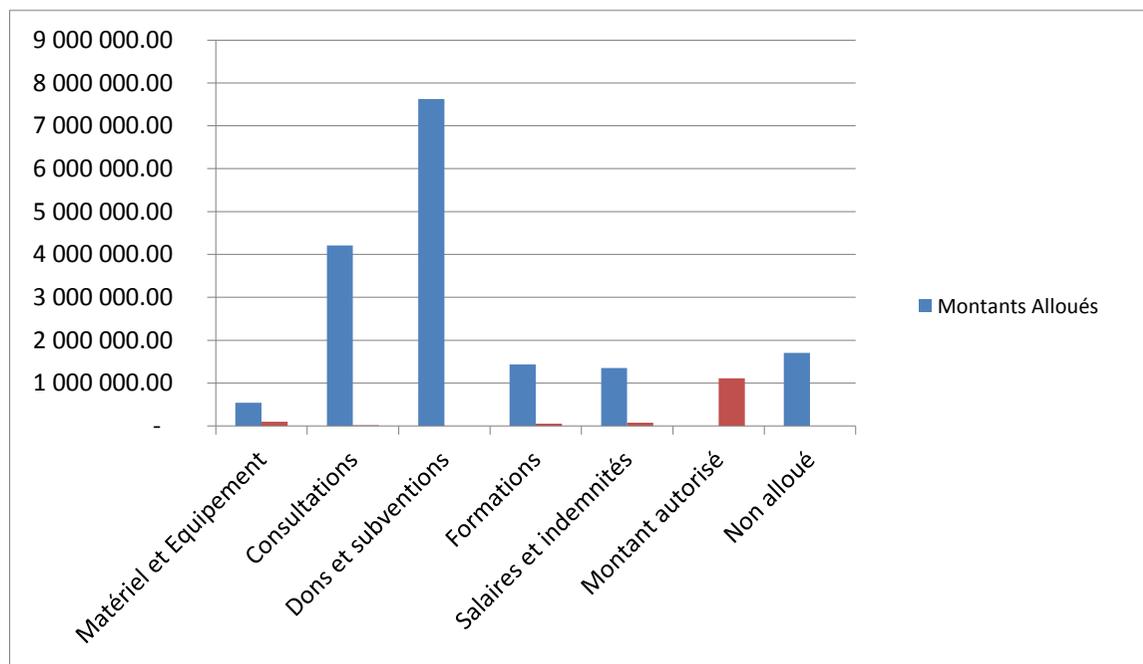
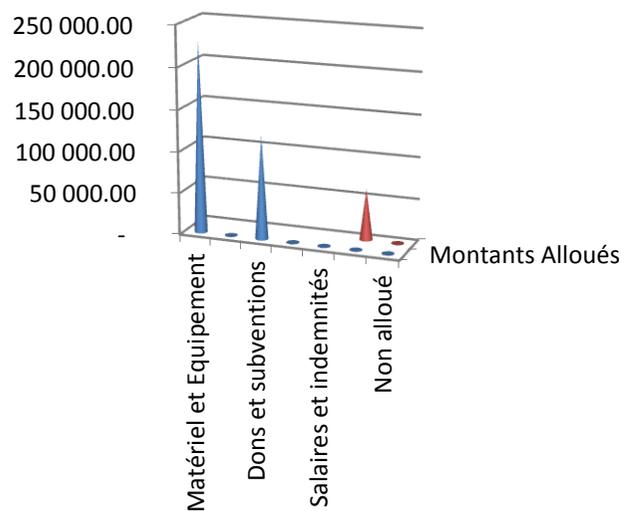


Table 5C: Décaissements Don FIDA (en DTS) au 31/03/18

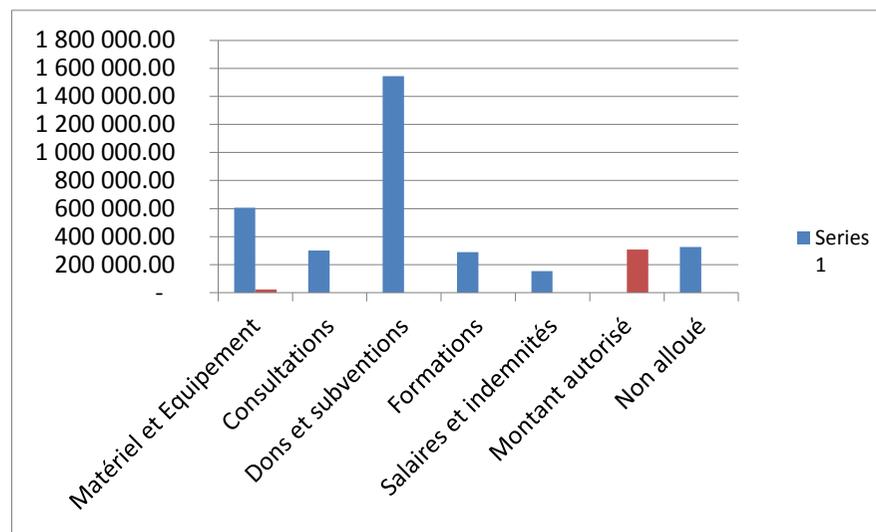
	Catégorie/Description	Montants Alloués	Décaissements DRF 001	Taux décaissement Réel	Soldes
I	Matériel et Equipement	230 000.00		-	230 000.00
II	Consultations	-		0.00	0.00
III	Dons et subventions	125 000.00		-	125 000.00
IV	Formations	-		-	0.00
V	Salaires et indemnités	-		-	0.00
	Montant autorisé	-	61 683.79	-	-61 683.79
	Non alloué	-	-		0.00
	TOTAL	355 000.00	61 683.79	17.38	293 316.21



■ Montants Alloués

Table
5C: Décaissements ASAP (en DTS) au 31/03/18

	Catégorie/Description	Montants Alloués	Décaissements DRF 002	Taux décaissement Réel	Soldes
I	Matériel et Equipement	605 000.00	23 837.56	3.94	581 162.44
II	Consultations	300 000.00	-	0.00	300 000.00
III	Dons et subventions	1 545 000.00	-	-	1 545 000.00
IV	Formations	290 000.00	-	-	290 000.00
V	Salaires et indemnités	155 000.00	-	-	155 000.00
	Montant autorisé	-	308 418.94	-	-308 418.94
	Non alloué	325 000.00	-		325 000.00
	TOTAL	3 220 000.00	332 256.50	10.32	2 887 743.50



Annexe II

Évaluation de la gestion financière lors de la supervision - Questionnaire d'orientation

Pays: BENIN	Identification du prêt N° : 2000001452 / don N°: 2000001453 / don ASAP N° 2000001451
Nom du projet: PADMAR	
Organisme d'exécution: MAEP	CPM: Abdoul Wahab BARRY
Responsable financier chargé de l'examen/ Spécialiste en gestion financière: TETIE BAKAYOKO	Date de l'examen:

Objet		Note E/M/F (Elevé, moyen, faible)	Problèmes / Commentaires / Recommandations
A. Risque inhérent			
B. Risque de contrôle			
1. Organisation et personnel			
a.	Adéquation de la structure organisationnelle pour répondre aux besoins fonctionnels du projet	F	Tous les postes sont pourvus
b.	Existence d'une description claire des fonctions relatives aux principaux postes prévus par le projet, y compris les postes fiduciaires	F	CF. Manuel des procédures de gestion actualisé intégrant le PADMAR
c.	Adéquation du personnel de gestion financière du projet (effectifs et compétences) pour répondre aux besoins fonctionnels du projet	F	Un RAF du Programme, un Comptable du Projet et Assistant Comptable partagé avec le PAPSFRA. Ces personnes maîtrisent le logiciel TOM2Pro. Au niveau de chaque URA un secrétaire Comptable est en place. En Avril 2016, Le personnel Comptable de l'UCP a reçu une formation d'appoint sur TOM2PRO à Niamey. Le RAF et le Comptable ont participé à l'atelier de gestion financière organisé par CFS à Yaoundé en septembre 2016. Le Comptable, le Chef Projet et l'APM ont participé à la formation sur le Contrôle Interne et la Gestion des Risques à Dakar en août 2016
d.	Disponibilité et adéquation des manuels d'utilisation et des directives pour le personnel	M	Tous manuels sont disponibles (manuel des procédures administratives et financières, des opérations) à l'exception du manuel de suivi évaluation en cours d'élaboration.

Objet		Note E/M/F (Elevé, moyen, faible)	Problèmes / Commentaires / Recommandations
e.	Existence d'un système d'évaluation basé sur la performance en place et évaluation de la performance du personnel en temps opportun	M	L'évaluation interne du personnel est faite sur la base des critères de performance annexés au contrat. Cependant, l'évaluation externe n'a jamais été faite.
f.	Couverture d'assurance maladie adéquate pour l'ensemble du personnel	F	Le contrat d'assurance maladie est signé et a pris effet en décembre 2017
g.	Paiement ponctuel des frais de sécurité sociale	M	Les cotisations sont à jour pour le personnel d'exécution. En ce qui concerne les cadres, le projet met à jour la liste des agents en vue d'une régulation au niveau de la CNSS
h.	Personnel suffisamment informé sur la politique nationale et sur la politique anti-corruption du FIDA et les coordonnées pertinentes	F	Les informations pour le FIDA ont été régulièrement données lors des séminaires et ateliers organisés par le Fonds, notamment lors du séminaire CFS à Yaoundé
2. Budget			
a.	Préparation et approbation du programme de travail et du budget annuels	M	Le PTBA 2018 a été transmis au FIDA en 1 ^{ère} soumission le avec une non objection le
b.	Programme de travail et du budget annuel en ligne avec les catégories de dépense contenues dans l'Accord de Financement, Annexe 2	F	Le PTBA est articulé par bailleur, par composante et par catégorie
c.	Identification des sources de financement et des agences d'exécution pour chaque catégorie dans le PTBA	F	Le PTBA est articulé par bailleur, par composante et par catégorie
d.	Identification des liens entre les PTBA et les marchés publics (estimation des coûts et des activités). Vérifier les hypothèses à l'appui des estimations de coûts. Testez les articles de grande valeur	F	Le PTBA est articulé par bailleur, par composante et par catégorie. Il est accompagné d'un PPM qui est intégré dans le PPM du Ministère de tutelle (MAEP)
3. Flux de fonds et modalités de décaissement/retrait			
a.	Ponctualité du décaissement des fonds par les différentes sources	F	Deux DRF d'approvisionnement du CS et 02 DPD pour acquisition des véhicules ont été soumis au FIDA pour paiement
b.	Ponctualité du décaissement des fonds versés par les contreparties	M	Au 31/03/2018, le gouvernement Béninois s'est acquitté de sa contribution en Impôt et taxes
c.	Efficacité des canaux de financement	M	Les Appui aux maraichers démarrent timidement
d.	Gestion des comptes bancaires du projet autres que les comptes spéciaux, le cas échéant – comptes d'ajustement, fonds improductifs	N/A	Il n'y a pas d'autre compte

Objet		Note E/M/F (Elevé, moyen, faible)	Problèmes / Commentaires / Recommandations
e.	Gestion du ou des comptes spéciaux/comptes réservés, décaissements		
	i) Adéquation du montant de l'allocation autorisée pour assurer l'acheminement correct des fonds.	F	L'avance initiale du CD est de 1 200 000 000 FCFA. Le niveau actuel est correct
	ii) Adéquation des méthodes de décaissement utilisées.	F	L'avance initiale du compte spécial d'un montant de 1 200 000 000 FCFA a été payée le 30 MAI 2017. A date 02 DRF d'approvisionnement du compte spécial sont payés ainsi que 02 DPD pour acquisition des véhicules
	iii) Adéquation du support documentaire joint à l'état des dépenses, aux décaissements, remboursements, paiements directs et engagements spéciaux (se reporter à l'Annexe IV et compléter la notation qui découle des constatations).	F	RAS
	iv) Préparation en temps opportun et exactitude des demandes de retrait	N/A	
	v) Autorisation de la préparation de demande de décaissement.	N/A	
	vi) Situation des dépenses débitées du compte spécial mais pour lesquelles la reconstitution n'a pas encore été demandée (les anciens cas doivent être notés)	F	Au 31/03/17 un montant de 164 225 442 FCFA est en attente de soumission
	vii) Régularité du ou des comptes spéciaux, suivi et rapprochements mensuels signés par le gestionnaire du projet. Revoir et évaluer les rapprochements.	F	Les rapprochements bancaires mensuels élaborés par le Comptable sont signés par le RAF et le coordonnateur. De même, les reconstitutions mensuelles du compte désigné élaborées par le comptable sont soumises au RAF et au coordonnateur.
	viii) Comparer le taux de décaissement par rapport au PTBA et voir s'il est satisfaisant étant donné le temps d'exécution restant. Fournir des observations si nécessaire.	E	Taux de décaissement réel ASAP (10,32%), FIDA Prêt (8,02%) et FIDA don (17,38%). Taux moyen d'exécution du PTBA sur la période 10,70%.
	ix) Recouvrement des soldes des comptes spéciaux à la clôture du prêt	N/A	N/A
4. Contrôles internes			
a.	Séparation des tâches - les responsabilités fonctionnelles suivantes sont effectuées par les unités ou les personnes suivantes: (i) l'autorisation d'une transaction (ii) l'exécution d'une transaction (iii) l'enregistrement de la transaction, et (iv) la conservation des actifs impliqués dans la transaction	M	CF. Manuel des procédures de gestion actualisé. Les séquences opérationnelles d'exécution de contrôle et de supervision sont décrites.
b.	La clarté et la pertinence des processus de décision et la séquence des événements pour les fonctions de contrôle de l'exécution des projets doivent être reflétés dans le Manuel de gestion financière (ou l'équivalent)	F	CF. Manuel des procédures de gestion actualisé. Les séquences opérationnelles d'exécution de contrôle et de supervision sont décrites

Objet		Note E/M/F (Elevé, moyen, faible)	Problèmes / Commentaires / Recommandations
c.	Respect du manuel financier	M	Respecter les éléments du manuel des procédures relatifs à la gestion de la petite caisse
d.	Efficacité et efficience des contrôles internes à l'égard des sources de financement autres que le FIDA	M	Les fonds de contreparties sont suivis.
e.	Adéquation de la gestion des contrats (utilisation du registre des contrats et de la forme de surveillance) et de son enregistrement	E	Existence d'un registre de contrat, d'un registre de convention et d'un tableau de suivi de l'exécution physique et financière des contrats et conventions en extra comptable
f.	Efficacité et efficience du contrôle interne relatif aux dépenses (cycle complet: engagement, paiement, réception des biens et services, approbation des paiements, classification, etc.)	F	RAS
g.	Pièces probantes confirmant la livraison et l'acceptation des produits contractés, travaux ou services	F	RAS
h.	Contrôle physique des liquidités, documents et données. Adéquation des systèmes de classement. La petite caisse fait-elle l'objet de réconciliation mensuelle ainsi que de contrôles inopinés; la garde de la caisse et le contrôle des clés	M	Respecter les éléments du manuel des procédures relatifs à la gestion de la petite caisse
i.	Adéquation de la gestion physique de l'argent	M	Respecter les éléments du manuel des procédures relatifs à la gestion de la petite caisse
j.	Ponctualité des paiements aux fournisseurs et consultants	F	Toutes les factures sont payées dès que toutes les conditions y afférentes sont réunies avec certification des factures par les responsables de l'opération
k.	Admissibilité des dépenses par rapport aux accords de prêt	F	Pour l'instant aucune dépenses non éligibles
l.	Légalité / éligibilité des avances de fonds du projet et la justification en temps opportun pour leur utilisation	F	RAS
m.	Conformité aux clauses de gestion financière dans les conventions de financement et Lettre à l'Emprunteur	M	
n.	Adéquation de la tenue et mise à jour des registres relatifs aux actifs immobilisés et aux inventaires	F	Les dépenses faites sur les ressources du PADMAR se chiffrent à 182 111 095 FCFA dont l'équipement informatique, les mots des agents de terrains (TSM) et divers matériels. L'inventaire s'est déroulé en début janvier 2018 avec l'inspection générale et la Direction Administratif du Ministère qui valide les procès-verbaux qui en découlent. Ces éléments permettront, au cours de l'arrêté des comptes 2017, d'effectuer, le rapprochement des éléments physique avec les données comptables, de traiter les écarts éventuels y relatifs et d'élaborer le rapport d'inventaire qui sera mis à la

Objet		Note E/M/F (Elevé, moyen, faible)	Problèmes / Commentaires / Recommandations
			disposition des auditeurs
o.	Adéquation des contrôles concernant les actifs du projet, y compris: i) le véhicule et la gestion d'autres actifs (les actifs immobilisés sont-ils marqués, y a-t-il un inventaire effectué sur une base régulière?) ii) la gestion du carburant (les conducteurs maintiennent-ils un journal de bord?) iii) Les autorisations de voyage (y compris les per diems versés au personnel)	N/A N/A F	TDR, Frais de mission Logistique de la mission, Rapports
p.	Adéquation des assurances pour les véhicules et pour les biens	M	Les véhicules sont assurés. Les biens ne sont pas encore assurés
.	Ateliers : i) Disponibilité de la liste des participants ii) per diems versés aux participants iii) Les reçus pour les dépenses atelier	F	Existence des Listes emmargées
r.	Pertinence des contrôles et processus d'autorisation pour l'utilisation des fonds (paiements, virements, gestion de trésorerie / bilan de la banque) / et d'autres comptes d'exploitation - non compte spécial	F	
s.	Arrangement avec la banque et contrôles (rapprochement entre les extraits de compte et les états financiers)	F	Les relevés bancaires sont disponibles aux guichets de la banques et régulièrement mis à disposition. Une procuration est donnée à l'Assistant Comptable qui les récupère tous les mois
t.	Existence d'une unité de support IT en place	M	Existence d'un contrat d'entretien avec une structure de la place pour l'équipement informatique et bureautique.
5. Procédures comptables			
a.	Méthode de comptabilité (caisse, d'exercice) et si les normes comptables sont conformes aux exigences FIDA (par exemple IFRS / IPSAS / caisse IPSAS)	F	Comptabilité d'engagement conforme au SYCOHADA
b.	Adéquation et fiabilité du système comptable (comptabilité en partie double, logiciel utilisé, les données budgétaires sont-elles entrées dans le système comptable ?, le système comptable peut-il produire régulièrement des rapports financiers automatisés?).	M	Comptabilité d'engagement conforme au SYCOHADA. Le logiciel Tom2Pro permet de prendre en charge la comptabilité générale et analytique du Projet selon les axes paramétrés. Cependant, la génération systématique des formulaires 104 « Etat de réconciliation du compte désigné »
c.	Tenue des registres (notamment documentation et classement/ archivage)	M	Classement globalement correct. Cependant une amélioration dans la tenue des liasses est recommandée.
d.	Enregistrement et rapprochement des registres relatifs aux actifs immobilisés (contrôles physiques et sur échantillon)	N/A	

Objet		Note E/M/F (Elevé, moyen, faible)	Problèmes / Commentaires / Recommandations
e.	Adéquation de la documentation et des contrôles des systèmes informatiques, y compris les procédures comptables documentées, la sauvegarde des documents financiers incluant les procédures comptables et l'intégration de l'ensemble des sous-systèmes	F	Il est effectué un backup hebdomadaire sur disque dure externe des données comptables, conservé à l'extérieur des bureaux
f.	Ponctualité de l'enregistrement des opérations, de la régularité de la performance et de l'approbation des rapprochements et contrôle des erreurs d'enregistrement	F	La comptabilité est à jour au 31 mars 2018. Cependant, il a été relevé des chèques en suspend d'un montant total de 9 712 900 FCFA à apurer.
g.	Adéquation de la comptabilité et de déclaration des contributions des fonds de contrepartie (y compris l'impôt et les exonérations fiscales), ainsi que les contributions des bénéficiaires	M	La contrepartie est comptabilisée régulièrement. Les activités ouvrant droit à contribution des bénéficiaires n'ont pas encore démarré
6. Rapports financier et suivi			
a.	Exhaustivité, précision, utilité et ponctualité des rapports financiers	F	Les rapports financiers sont intégrés dans les rapports semestriels du projet
b.	Rapports intérimaires de gestion financière et liens avec les REP – ponctualité de la préparation et de la présentation au FIDA	F	Le rapport financier trimestriel intérimaire du trimestre écoulé a été régulièrement envoyés au FIDA à bonnes dates
c.	Préparation de rapports indiquant la valeur actuelle du budget vs l'exécution réelle revenus / dépenses et le pourcentage d'exécution du PTBA	M	Les rapports intègrent l'exécution budgétaire avec les pourcentages d'exécution par bailleurs par composante et par catégorie disponible jusqu'au 31/12/2017. Cependant, ceux du 1 ^{er} trimestre 2018 ne sont pas disponibles à cause de la non saisie du PTBA 2018.
d.	Suivi des recommandations fiduciaires contenues dans les précédents aide-mémoire	M	Les recommandations de la dernière supervision ont été mises en œuvre à hauteur de 72%
7. Audit interne			
a.	Existence de dispositions d'audit interne	N/A	N/A
b.	Adéquation des dispositions d'audit interne (organisation, capacités du personnel)	N/A	N/A
c.	Adéquation de la portée du travail de l'audit interne et qualité des rapports	N/A	N/A
d.	Évaluation des questions soulevées dans les rapports d'audit	N/A	N/A
8. Audit externe			
a.	Adéquation de la portée et du mandat	N/A	Le PADMAR n'est pas encore réalisé d'audit depuis son démarrage.
b.	Respect des termes de référence	N/A	
c.	Ponctualité du rapport d'audit	N/A	
d.	Qualité de l'audit	N/A	
e.	Mise en œuvre des recommandations d'audit / mise en place d'un plan d'action convenu pour y remédier	N/A	

Déclaration de la Liste de contrôle des États certifiés de dépenses (ECD)

Un élément clé (et prenant beaucoup de temps) de chaque mission est de vérifier la validité des dépenses déclarées dans le cadre de l'ECD. L'examen de l'ECD peut aboutir à des conclusions telles que i) l'absence/ inadéquation de pièces justificatives, ii) des dépenses non admissibles et iii) application de pourcentages erronés.

La méthodologie et la liste de contrôle décrites ci-dessous sont conçues pour présenter les actions les plus pertinentes à entreprendre et les questions qui seront posées par le spécialiste en gestion financière lors de l'examen.

Méthodologie

- i) Identifier et sélectionner un échantillon aléatoire d'ECD de chaque demande de décaissement couvrant toutes les catégories et au moins X% de la valeur totale des articles réclamés en vertu des ECD.
- ii) Examiner toutes les pièces justificatives pour l'échantillon sélectionné.
- iii) Documenter toutes les divergences et les dépenses non admissibles relevées lors de l'examen et d'en discuter avec le directeur financier du projet.
- iv) Sur la base de l'examen, déterminer si les seuils des ECD sont adéquats et reflètent le risque du projet?

Liste de contrôle :

	Élément ECD	Commentaires
1.	Les dépenses sont-elles comptabilisées correctement dans les livres et les rapports financiers du projet, et les ECD peuvent-ils être réconciliés avec la documentation pertinente (chèques, par exemple)? Est-ce que la présentation de l'information des ECD permet un accès rapide aux fichiers pour l'examen et l'audit?	OUI : sur la base de l'échantillon revu. L'accès est facile
2.	Les factures sont-elles estampillées « payé »?	Oui : sur la base de l'échantillon revu
3.	<p>(i) Examen des pièces justificatives des paiements ; pour tous les cas décrits au point (ii) à (v) ci-dessous, assurer l'existence de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ un contrat ou un bon de commande signé - indiquant le montant qui est exigible ✓ un accusé de réception, la facture ou la performance ✓ une garantie bancaire pour paiement anticipé, tel que spécifié dans le cahier des contrats ✓ une garantie bancaire pour la performance, tel que spécifié dans le cahier des contrats ✓ des copies des communications envoyées par le directeur du programme de pays du FIDA à l'agence responsable du projet fournissant la «non objection» (que ce soit avant ou après) pour l'attribution du contrat, ✓ la preuve de paiement / les relevés bancaires ✓ les registres comptables d'approbation, les décaissements et les soldes disponibles ✓ les documents d'approvisionnement (documents de soumission, d'invitation, d'évaluation, d'attribution, annonce dans le journal), si applicable. <p>(ii) Pour le paiement des marchandises, en plus de (i) ci-dessus, assurer l'existence de:</p>	

	Elément ECD	Commentaires
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ la facture d'un fournisseur, dûment certifiée pour le paiement par le directeur du projet - en précisant les produits, leurs quantités et les prix ✓ les documents des lettres de transport ou similaires, et des documents d'expédition ou d'importation et les certificats d'inspection, si applicable ✓ un certificat de livraison, incluant éventuellement la condition des marchandises à la livraison. <p>(iii) Pour le paiement de services de consultants et d'autres services, en plus de (i) ci-dessus, assurer l'existence de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une facture du fournisseur ou du consultant, dûment certifiée et indiquant suffisamment de détails pour le paiement par le directeur du projet. Si ces services ont trait à l'importation de marchandises (pour les paiements par exemple, de fret et d'assurance), une référence adéquate devrait être accordée pour permettre au Fonds de relier chacun de ces éléments à des biens dont le coût a été ou doit être financé à la date de clôture du financement, et ✓ un certificat de livraison, le cas échéant, des services satisfaisants. <p>(iv) Pour les paiements de réretention des travaux de génie civil, en plus de (i) ci-dessus, assurer l'existence de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ une demande de l'entrepreneur, y compris un rapport financier, indiquant le travail effectué et le montant dû; ✓ un certificat - signé par les consultants du projet ou du représentant du propriétaire, le cas échéant, ou par un officier de l'emprunteur ingénieur en chef ou un résident ingénieur de supervision affecté au projet attestant que le travail effectué est satisfaisant et le paiement réclamé est dû conformément aux les termes du contrat, et ✓ une copie du formulaire de suivi des contrats paiement (formule C-11) signée en original par l'agent de certification. <p>Réviser la documentation des paiements pour les lignes de crédit:</p> <p style="padding-left: 20px;">Accord auxiliaire avec les parties du projet (i.e. organisations, banques entreprises etc.)</p> <p style="padding-left: 20px;">Les preuves d'activités tel que décrit dans l'accord auxiliaire et / ou tout sous-contrat</p> <p style="padding-left: 20px;">Relevé bancaires avec évidences de flux de fonds</p> <p>(v) Pour les coûts récurrents, (coûts de fonctionnement et les salaires du personnel de l'Unité de mise en œuvre du projet), en plus de (i) ci-dessus, assurer l'existence de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les registres des coûts récurrents 	
4.	Question à traiter à l'examen sont les suivants:	
4.1	La documentation est facilement accessible?	Oui : sur la base de l'échantillon revu
4.2	Est-il indiqué que la dépense a été approuvée par une personne autorisée?	Oui : sur la base de l'échantillon revu

	Elément ECD	Commentaires
4.3	Est-il dans sa forme originale?	Oui : sur la base de l'échantillon revu
4.4	Est-ce pour le projet concerné?	Oui : sur la base de l'échantillon revu
4.5	Les calculs sont-ils corrects, y a-t-il des erreurs ou des altérations?	Oui : sur la base de l'échantillon revu.
4.6	Les catégories et les pourcentages de décaissement sont-ils utilisés correctement?	Oui : sur la base de l'échantillon revu
4.7	Y a-t-il des factures en double?	Non : sur la base de l'échantillon revu.
5.	Vérifier l'admissibilité des dépenses. L'examen détermine si les dépenses sont correctement prises en charge et sont éligibles pour le décaissement du FIDA, conformément aux accords juridiques.	Les dépenses ont été dans le PTBA 2018 et les ANO sont disponibles pour les cas concernés
6.	Déterminer si des paiements ont été effectués avant la réception du bien ou de la prestation de services, et si oui, est-ce compatible avec les dispositions du contrat?	Les avances sont cautionnées
7.	Les paiements dépassant les limites des ECD doivent être pleinement justifiées avec la documentation correspondante.	Les dépenses revues en matière des ECD restent dans la limite du seuil
8.	Vérifiez les paiements pour les articles qui ne sont pas fournis en conformité avec les accords juridiques ou avec les contrats signés, tels que: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les paiements pour les articles non spécifiés dans la convention de financement et le PTBA, y compris le plan de passation de marché approuvé par le FIDA; ✓ Les paiements faits avant la signature du crédit ou avant la date d'éligibilité spécifiée pour le financement rétroactif; ✓ Les engagements pris avant la date d'achèvement (excluant la liquidation des dépenses) et les paiements effectués pour les dépenses engagées après la date de clôture; 	Les paiements concernent les activités du PTBA/PPM 2018 avec des non objections chaque fois que c'est nécessaire N/A N/A

ÉTAT DE RAPPROCHEMENT DU COMPTE SPÉCIAL
AU 31/03/2018 **ASAP**
FORMULAIRE 104

Titre du Projet: **Projet d'Appui au développement du maraichage (PADMAR)**
Prêt FIDA No.2000001452-BJ **DON ASAP No.2000001451-BJ**
DON FIDA No.2000001453-BJ Prêt OFID No.2449P
NUMÉRO DE COMPTE SPÉCIAL 261 2200 B00 06 0377 AUPRÈS DE LA BANQUE BCEAO

1. MONTANT AVANCÉ PAR LE FIDA	<u>FCFA</u>	250 000 000	
2. MOINS: MONTANT TOTAL RECOUVERT PAR LE FIDA	<u>- FCFA</u>	-	
3. ÉGAL AU COURS ACTUEL DE LA SOMME AVANCÉE AU COMPTE SPÉCIAL (1-2)	<u>= FCFA</u>	250 000 000	
4. SOLDE DU COMPTE SPÉCIAL À LA DATE (31/03/2018) RELEVÉ BANCAIRE JOINT	<u>FCFA</u> <u>FCFA</u>	119 272 520	
5. PLUS: SOLDE DU COMPTE DES OPÉRATIONS	<u>+FCFA</u>	91 372 055	
PLUS: MONTANT AVANCE (REGIES DES URA + OPERATION TERRAIN)	<u>+FCFA</u>	1 570 000	
PLUS: MONTANT EN ESPECE DANS LA CAISSE	<u>+FCFA</u>		
MOINS: MONTANTS DES DEPENSES NON ENCORE PASSES SUR LE COMPTE	<u>-FCFA</u>	-	
TOTAL SOLDES DU COMPTE SPÉCIAL, COMPTE DU PROJET, COMPTE DES OPÉRATIONS ET ARGENT EN MAIN (4+5)	<u>=FCFA</u>	212 214 575	
6. PLUS: MONTANT DES DÉPENSES ADMISSIBLES JUSTIFIÉES OBJET DE LA PRESENTE DRF N° 001	<u>+ FCFA</u>	37 935 006	
7. PLUS: MONTANT PAYÉ DU COMPTE SPÉCIAL, COMPTE D'OPÉRATION MAIS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ DEMANDÉ EN REMBOURSEMENT (DRF 01)	<u>+ FCFA</u>		
8. PLUS: MONTANTS DÉJÀ DEMANDÉS MAIS PAS ENCORE CRÉDITÉS	<u>DRF N°</u> <u>Date</u> <u>FCFA</u> <u>MONTANT</u> FCFA - - -	-	
TOTAL DES DEMANDES PRÉCÉDENTES PAS ENCORE CRÉDITÉS:	<u>+ FCFA</u>		
9. MOINS: INTÉRÊTS GAGNÉS CRÉDITÉS AU COMPTE	<u>- FCFA</u>	149 581	
10. ÉGAL MONTANT TOTAL DE L'AVANCE (N° 4 À N° 9)	<u>= FCFA</u>	250 000 000	
11. EXPLICATION DE TOUT ÉCART ENTRE LES TOTAUX INDIQUÉS AUX LIGNES 3 ET 10 CI-DESSUS	<u>+ FCFA</u>	-	
12. DATE: 31/03/2018	SIGNATURES:		
Noms: Chams-Deen ALI	Sikirou A. OLOULOTAN		
Titres: Responsable administratif et financier	Coordonnateur		

Justification de l'écart:

